



RAPPORT FINANCIER

2008



RAPPORT FINANCIER 2008

Sommaire

	PAGES
Rapport de gestion du Conseil d'administration	4
Bilan individuel au 31 décembre 2008	12
Compte de résultat individuel 2008	13
Annexe aux comptes individuels	14
Rapport général des Commissaires aux Comptes	37
Comptes annuels consolidés au 31 décembre 2008	40
Compte de résultat consolidé 2008	41
Notes annexes aux états financiers	45
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	88
Rapport du Président du Conseil d'administration au titre de la LSF	91
Les membres du Conseil d'administration 2008	92
Le Comité des prêts Départementaux	93
Le Comité des prêts Entreprises	93
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	98
Liste des Caisses locales affiliées (Aisne, Ardennes, Marne)	99
Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mars 2009	102
Les Présidents des Caisses locales	104
L'équipe de Direction (mars 2009)	105
Chiffres clés	

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

L'environnement économique mondial a été marqué, en 2008 par la crise financière la plus violente depuis 1929. Les perturbations, déjà sérieuses, enregistrées au cours des huit premiers mois, ont été fortement amplifiées à compter du 15 septembre 2008, par la faillite de la banque d'affaires Lehman Brothers.

La croissance mondiale apparaît ainsi en net recul. Elle devrait atteindre 3,2 % après 4,9 % en 2007 et 5,0 % en 2006.

Le ralentissement des pays émergents est déjà significatif. En Chine, malgré l'impact des Jeux Olympiques, la croissance ne devrait atteindre que 9,3 % (après 11,4 % en 2007 et 10,7 % en 2006). L'Inde devrait afficher une croissance de 7,0 % (8,5 % en 2007) et la Russie de 6,3 % (7,2 % en 2007).

La décélération se poursuit avec intensité dans les pays industrialisés. L'aggravation de la crise financière génère une nouvelle baisse significative après celle déjà enregistrée en 2007. Les taux de croissance seront ainsi particulièrement bas : 1,1 % pour les Etats-Unis, 0 % pour le Japon. La croissance de la zone Euro ne devrait atteindre que 0,8 % (contre 2,7 % en 2007). La progression la plus forte sera enregistrée par les Pays-Bas (+2,1 %), tandis que celle de l'Espagne (+1,2 %), de l'Allemagne (+1,0 %), de la France (+0,7 %) et de l'Italie (-0,5 %) seront particulièrement décevantes.

Quant à la France, elle n'est pas entrée officiellement en récession en 2008, grâce à un troisième trimestre très légèrement positif. Pour autant, les ralentissements conjugués de la consommation privée, des investissements des entreprises et surtout des investissements des ménages sont à l'origine d'une baisse significative de croissance (de 1,9 % à 0,7 % contre une baisse limitée à 0,2 point en 2007).

Dans le même temps, les turbulences ont été vives sur **les marchés des matières premières**. La demande globale est restée élevée pendant la première partie de l'année, entraînant une forte hausse des prix avec un pétrole à 146,34 \$ le baril le 3 juillet 2008 (soit plus du double de la moyenne annuelle 2007). En revanche, les perspectives économiques particulièrement sombres, dégradées depuis septembre 2008, ont entraîné le prix du baril à moins de 40 \$ en décembre 2008.

Les taux d'intérêt à court terme ont poursuivi leur mouvement de hausse continue jusqu'au mois d'octobre 2008 (l'"Euribor 3 mois" culminant à 5,39 % le 9 octobre 2008). Cette tendance reflète la ferme volonté de la Banque Centrale Européenne (BCE) d'éviter toute déviance inflationniste. Cela s'est traduit par une hausse de 0,25 % de son taux directeur en juillet 2008, le portant de 4,0 % à 4,25 %. La forte aggravation de la crise financière à compter de septembre 2008 et les anticipations de récession ont permis d'inverser cette tendance. La BCE a alors procédé à trois baisses consécutives, deux fois de 0,50 % et de 0,75 %, ramenant son taux directeur à 2,50 %. Aux Etats-Unis, la Federal Reserve Bank (FED) a en revanche poursuivi de façon continue la baisse de son taux directeur, pour le ramener de 4,25 % début 2008 à un niveau oscillant entre 0 et 0,25 % en décembre 2008, affichant clairement son objectif de limiter la récession. Parallèlement, les taux à moyen terme ont suivi la même évolution. Après une tendance à la hausse, ils ont entamé une décrue à partir de la deuxième moitié de 2008, l'OAT 10 ans (Obligation Assimilable du Trésor) passant de 4,85 % fin juillet 2008 à 3,42 % à fin décembre 2008. Cette baisse est directement liée à la crise financière mondiale : les investisseurs recherchant de plus en plus la sécurité et la qualité représentée par les emprunts d'Etat, les taux offerts sont tirés vers le bas. Pour autant, les besoins croissants des Etats liés au financement des plans de relance économique viennent atténuer cette tendance et la baisse des taux à moyen terme apparaît plus contenue que celle des taux à court terme. Il en résulte une repénétration de la courbe des taux, globalement plus favorable au financement de l'activité économique.

En matière de placements, l'année 2008 se caractérise par une chute vertigineuse de toutes les places boursières : le CAC 40 et le NIKKEI s'effondrent de plus de 42 %, le NASDAQ plonge de plus de 40 %, tandis que le Dow Jones chute de près de 34 %. Ce phénomène traduit les anticipations de récession économique dans les pays industrialisés. Dans ce contexte, les placements en valeurs mobilières enregistrent une forte décrue et les investisseurs se sont massivement orientés vers l'épargne liquide. Les flux sont restés importants sur le livret A et le livret de développement durable (LDD) du fait des augmentations de leur taux de rémunération, portés à 3,5 % en février 2008 puis à 4 % en août 2008. La croissance est en revanche restée plus modérée sur les livrets bancaires, les ménages préférant les dépôts à terme à la rémunération attractive. Par ailleurs, la décroissance s'est poursuivie sur l'épargne logement, compte tenu des conditions de rémunération plus basses et d'une fiscalité moins attrayante pour les plans de plus de 12 ans. La Caisse régionale du Nord Est enregistre une évolution de la structure de son épargne conforme à cette tendance. Globalement, son encours de collecte progresse de 0,2 % sur un an pour atteindre 19,0 milliards d'euros à fin décembre 2008.

Le crédit affiche en 2008 un nouveau ralentissement de sa progression, confirmant la tendance observée en 2007 et après trois années de hausse soutenue, portée par un marché immobilier vigoureux et des investissements des entreprises soutenus. La politique volontariste de financement de l'économie locale menée par la Caisse régionale du Nord Est lui permet néanmoins de renforcer ses encours de crédit de plus de 6 % en matière d'habitat et de plus de 18 % pour les prêts d'équipement. Au total, les encours de crédit de la Caisse régionale du Nord Est progressent de 12,1 % sur un an pour atteindre 17,2 milliards d'euros au 31 décembre 2008.

LES COMPTES INDIVIDUELUS

LE BILAN

Le bilan est en progression significative de 9,2 % et atteint 19,8 milliards d'euros. Les principaux postes du bilan ont évolué comme suit :

Les Ressources

En 2008, la Caisse régionale du Nord Est a maintenu sa stratégie de diversification de ses sources de refinancement, équilibrant les contributions de Crédit Agricole S.A., de la clientèle et du marché monétaire. La Caisse régionale a également poursuivi ses actions d'accroissement significatif de ses fonds propres pour accompagner le développement de la région.

Les opérations internes

au Crédit Agricole correspondent :

- aux ressources issues de la centralisation auprès de Crédit Agricole S.A. d'un certain nombre de produits d'épargne
- au refinancement global des crédits de la Caisse régionale, opéré aux conditions de marché conformément aux règles de refinancement internes du groupe Crédit Agricole en vigueur depuis début 2004. Ce poste s'élève à 9,9 milliards d'euros et représente 50 % du bilan en diminution de plus de 5 % sur un an.

Les comptes créditeurs de la clientèle correspondent essentiellement aux encours de collecte sur les dépôts à vue et les dépôts à terme. Ils s'élèvent à 5,2 milliards d'euros (+24,9 %) et représentent 26 % du total bilan. Sur le total des comptes créditeurs, les dépôts à vue représentent 2,6 milliards d'euros et les dépôts à terme 2,5 milliard d'euros. Les encours de dépôts à terme progressent de 898 millions d'euros sur un an (+57 %) confirmant ainsi la vigueur permanente des actions commerciales de la Caisse régionale du Nord Est.

Les dettes représentées par un titre correspondent principalement au refinancement de la Caisse régionale sur le marché monétaire. Elles s'élèvent à 2,1 milliards d'euros (+115 %) et représentent 11 % du total bilan. Les actions de conquête et l'élargissement de la gamme des produits de collecte (en particulier les DAT) ont permis à la Caisse régionale du Nord Est de renforcer son ancrage régional et de poursuivre la diversification de ses sources de refinancement.

Les fonds propres et quasi fonds propres correspondent aux capitaux propres, aux provisions et aux dettes subordonnées. Ils s'élèvent à 2,2 milliards d'euros (+6,12 %) et représentent 11 % du total bilan. Les provisions pour risques et charges représentent 155 millions d'euros. Elles reflètent la politique prudente de la Caisse régionale en matière de provisionnement de ses divers risques. Les dettes subordonnées sont stables à 182 millions d'euros. La variation des fonds propres est due à un résultat 2008 de 100,2 millions d'euros (-15,3 %) avant affectation et à la mise en réserves du résultat 2007 à hauteur de 96,8 millions d'euros.

Les Emplois

Les opérations internes au Crédit Agricole correspondent au solde créditeur du compte courant de trésorerie et à des comptes et avances à terme auprès de Crédit Agricole S.A.. Ils atteignent 417 millions d'euros (+130,5 %) et représentent 2 % du total bilan.

Les opérations avec la clientèle correspondent au portefeuille de crédits. Elles atteignent 17,1 milliards d'euros (+12,3 %) et représentent 86 % du total bilan. L'évolution de l'activité crédits, au cœur de notre métier, a de nouveau été très forte en 2008. La Caisse régionale poursuit en ce sens sa politique d'appui au développement de la région. Les réalisations de crédit habitat ont de nouveau participé à l'évolution des encours, avec un total de 1,3 milliard d'euros ; les encours habitat représentent 40 % de l'encours crédits global de la Caisse régionale du Nord Est.

Cette évolution résulte d'une action commerciale particulièrement efficace. La progression des réalisations de crédits sur le marché des vins de Champagne apparaît également remarquable. Une diminution des réalisations de crédits sur les marchés des professionnels, sur le marché des particuliers, sur le marché des PME et sur le marché des Collectivités Publiques a été constatée sur l'année 2008.

Les opérations sur titres correspondent essentiellement au portefeuille de titres de la Caisse régionale du Nord Est. Elles s'élèvent à 387 millions d'euros (-69,5 %) et représentent 2 % du total bilan. La Caisse régionale du Nord Est a souhaité se désensibiliser des marchés financiers suite aux impacts de la crise financière mondiale, ce qui explique l'essentiel de l'évolution des encours sur l'exercice.

Les valeurs immobilisées correspondent aux participations, titres détenus à long terme, parts dans les entreprises liées, immobilisations corporelles et incorporelles. Elles s'élèvent à 1,3 milliards d'euros (+34,8 %) et représentent 6,5 % du total bilan. Cette progression traduit la volonté de la Caisse régionale de poursuivre sa politique de développement, notamment au travers de ses participations propres, ainsi que des actions de croissance du groupe Crédit Agricole.

LE COMPTE DE RÉSULTAT

Le Produit Net Bancaire

Le Produit Net Bancaire diminue de 135,5 millions d'euros et atteint près de 323 millions d'euros (-29,6 %) au 31 décembre 2008. Cette baisse résulte notamment du caractère exceptionnel de la crise financière mondiale. Pour autant, le PNB 2008 reflète la capacité de la Caisse régionale du Nord Est à créer malgré tout de la richesse sur chacun de ses marchés de clientèle (familles, agriculteurs & viticulteurs, professionnels, clientèle patrimoniale, associations, entreprises

et collectivités publiques) et au travers de l'ensemble de ses métiers (financements, placements, services et assurances).

Les produits d'intérêts nets, correspondant à la différence entre les intérêts perçus et les intérêts versés, s'élèvent à 157,6 millions d'euros, en hausse de 56,8 %. Les revenus des titres à revenu variable, correspondant principalement aux dividendes perçus sur les participations s'élèvent à 78,5 millions d'euros et progressent de 30,0 %. Cette évolution est essentiellement due à l'augmentation des dividendes versés par la SAS Rue La Boétie qui s'élèvent à 43,9 millions d'euros ainsi qu'au renforcement des dividendes versés par la SAS Belgium CA et par les filiales de capital développement. Les commissions nettes, correspondant à la différence entre les commissions perçues et les commissions versées s'élèvent à 130 millions d'euros, en baisse de 4,5 %. Les pertes nettes sur portefeuilles de titres de négociation et de placement sont de 120 millions d'euros (-282 %). Les autres produits nets, rassemblant les autres postes liés à l'activité, s'élèvent à 76,6 millions d'euros (+20,0 %).

Le Résultat Brut d'Exploitation

Le résultat brut d'exploitation diminue de 60,76 % et s'élève à 88 millions d'euros. Cette évolution résulte principalement de la baisse du PNB. Les charges de fonctionnement (+0,1 % dont +2,6 % pour les charges de personnel, -2,6 % pour les autres frais administratifs) sont stables. Le coefficient d'exploitation s'établit à 72,85 % en 2008.

Le Résultat Net

Le résultat net diminue de 18,0 millions d'euros et s'élève à 100,2 millions d'euros (-15,3 %). Le coût du risque atteint 15 millions d'euros dont 14 millions d'euros de provisions sur risques et charges. Le solde correspond essentiellement à des provisions crédits et confirme la politique prudente de la Caisse régionale du Nord Est avec un taux de provisionnement des créances douteuses de 81,7 %.

LES COMPTES CONSOLIDÉS

Le Crédit Agricole du Nord Est produit et publie des comptes consolidés rassemblant les comptes de la Caisse régionale, de ses Caisses locales et de trois de ses filiales, selon les normes comptables internationales IAS/IFRS.

Les Filiales consolidées

COFINEP

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100 % de la SAS COFINEP, société de capital développement dont le capital s'élève à 20 millions d'euros. Cette filiale est intégrée selon la méthode d'intégration globale. Le résultat social de cette filiale atteint 4,9 millions d'euros en 2008. Le portefeuille d'investissements de COFINEP s'élève en net à 12,8 millions d'euros, investis dans des entreprises régionales évoluant dans des secteurs d'activité variés réservant de bonnes perspectives de développement.

NORD EST CHAMPAGNE AGRO PARTENAIRE

Le Crédit Agricole du Nord Est détient 100 % de la SAS Nord Est Champagne Agro Partenaires, société de capital développement, de transmission et de prises de participations dans les filières agro-industrielles, agro-alimentaires et dans les entreprises du secteur Champagne. Les capitaux gérés à fin 2008 s'élèvent à 187,6 millions d'euros. Nord Est Champagne Agro Partenaires est issue de la fusion des deux sociétés Nord Est Champagne Partenaires et Nord Est Agro Partenaires réalisée le 31 décembre 2008. Cette filiale est intégrée selon la méthode d'intégration globale. Le résultat net social 2008 de cette filiale atteint 2,8 millions d'euros.

BELGIUM CA ET CRÉDIT AGRICOLE DE BELGIQUE

Le Crédit Agricole du Nord Est détient une participation de 45 % dans la SAS Belgium CA, aux côtés du Crédit Agricole du Nord de France et de Crédit Agricole S.A.. La SAS Belgium CA est une holding au capital de 120 millions d'euros qui détient une participation de 50 % (66,66 % en termes d'intérêts) dans la SA Crédit Agricole de Belgique. Ces deux filiales sont intégrées selon la méthode d'intégration proportionnelle. Le Crédit Agricole de Belgique, à vocation historiquement rurale, propose ses services à l'ensemble des types de clientèles. Son réseau est constitué d'agents indépendants. En 2004, le Crédit Agricole de Belgique a réalisé l'acquisition d'Europabank, banque à dominante urbaine, spécialisée dans le crédit à la consommation, le crédit bail et les cartes bancaires. En juin 2005, le Crédit Agricole de Belgique a acquis une participation de 40,90 %, portée depuis à 100 %, dans Keytrade Bank, leader incontesté du courtage en ligne en Belgique et au Luxembourg .

Le compte de résultat consolidé

Les principaux éléments du compte de résultat consolidé évoluent comme suit :

En millions d'euros	2008	2007	% variation
Produit Net Bancaire	377,5	531,9	- 29,03 %
Résultat Brut d'Exploitation	97,6	243,2	- 59,87 %
Résultat d'Exploitation	70,4	175,6	- 59,91 %
Résultat net part du groupe	60,5	130,0	- 53,46 %

L'application des normes comptables internationales IAS/IFRS nécessite des traitements spécifiques, entraînant une plus grande volatilité des principaux soldes intermédiaires de gestion que sont le PNB, le RBE et le résultat d'exploitation.

Le bilan consolidé

Le total du bilan consolidé atteint 22,1 milliards d'euros au 31 décembre 2008, en progression de 6,3 %. Les capitaux propres part du groupe, qui correspondent au capital, primes, réserves, écarts de réévaluation et résultat, s'élèvent à 1,9 milliards d'euros, soit 8,7 % du total bilan. Les quasi fonds propres qui correspondent aux intérêts minoritaires et aux dettes subordonnées, s'élèvent à 328 millions d'euros (+1%). Au total, le niveau des fonds propres et quasi fonds propres est de 2,3 milliards d'euros, soit 10,2 % du total bilan. Les principaux autres postes du bilan suivent des évolutions comparables à celles du périmètre social.

LE SUIVI ET LE CONTRÔLE DES RISQUES

En application du Code Monétaire et Financier, du règlement CRBF 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et du recueil des textes réglementaires relatifs à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF).

Le Crédit Agricole du Nord Est a instauré un système de contrôle interne s'appliquant à l'ensemble des unités du siège et des réseaux de vente ainsi qu'à ses filiales. Les objectifs des dispositifs et des processus mis en place visent :

- la performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que par la protection contre les risques de pertes ;
- la connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- le respect des règles internes et externes ;
- la prévention et la détection des fraudes et erreurs ;
- l'exactitude, l'exhaustivité des enregistrements comptables et l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Conformément aux dispositions réglementaires, les activités de contrôle sont placées sous la responsabilité de trois responsables distincts du Contrôle Périodique (Audit Inspection), du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est.

La lutte contre le blanchiment de capitaux, selon les dispositions énoncées par le Code Monétaire et Financier et la lutte contre le financement des activités terroristes font l'objet d'une vigilance renforcée à tous les niveaux. Le responsable du Contrôle de la Conformité pilote également l'unité Sécurité Financière. Il est le correspondant du service du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, chargé du Traitement, du renseignement et de l'action contre les circuits financiers clandestins (Tracfin).

Le respect des règles déontologiques et de celles applicables aux services d'investissement codifiées par le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) fait l'objet d'une surveillance renforcée pour les personnes en situation sensible et initiés permanents. Un dispositif de surveillance de leurs opérations est en place. Le responsable du Contrôle de la Conformité est également responsable de la Conformité des services d'investissement.

Les opérations de souscription de Certificats Coopératifs d'Associés supérieures à 5 000 euros des membres du Conseil d'administration et du Directeur Général, en leur qualité de dirigeants, réalisées au cours de l'exercice 2008, ont fait l'objet d'une déclaration à l'AMF.

NOM	CCA souscrits en 2008 Montant global déclaré
Michel DOURLAND	5 092,50 €

Les contrôles réalisés par le Contrôle Périodique, le Contrôle Permanent et le Contrôle de la Conformité, directement rattachés au Directeur Général, consistent à :

- Assurer le respect de la réglementation bancaire
- Vérifier l'application des règles de fonctionnement interne
- Apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles
- Examiner la fiabilité de l'information comptable.

La gestion des risques de crédit fait l'objet d'un dispositif interne de surveillance, identique à l'exercice 2007 qui comporte :

- une politique de maîtrise des risques de contrepartie, validée par le Conseil d'administration, le 24 avril 2006, supervisée par le responsable du Contrôle Permanent et Risques (RCPR), adaptée à chaque marché avec des limites d'engagement et des règles de division des risques. L'autorisation de dépasser les limites absolues est du ressort exclusif du Bureau du Conseil d'administration.

Toute demande de crédit entraînant un dépassement de limite doit donc lui être présentée. Le Bureau du Conseil décide ainsi, dossier par dossier, de la conduite à tenir, notamment en termes de partage avec d'autres entités. L'autorisation de dépasser les limites relatives a été déléguée au Directeur en charge des engagements.

LES PRINCIPALES LIMITES ET CARACTÉRISTIQUES DE CETTE POLITIQUE SONT :

- des limites individuelles par contrepartie de 120 M€ pour celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 75 M€ et de 20 M€ si le chiffre d'affaires est inférieur à 75 M€,
- l'exclusion d'octroi de crédits pour les emprunteurs avec des notations et/ou des situations financières très dégradées,
- des limites sectorielles de 1 milliard d'euros pour l'artisanat-commerce, 2 milliards d'euros pour les crédits syndiqués, 500 millions d'euros pour les activités de promotion immobilière et lotisseurs,
- des recommandations de partage de risques en fonction du chiffre d'affaires pour les Entreprises,
- un système de délégation d'octroi de crédits, segmenté par activités principales qui s'appuie notamment sur les probabilités de défaut Bâle II. Pour la Banque de détail, les dossiers non délégués au réseau, en raison du montant ou de la qualité de l'emprunteur, font toujours l'objet d'une contre analyse par les unités d'Engagements, avant d'être présentés aux Comités décisionnels.

Pour la Banque des Entreprises, ces dossiers font l'objet d'une chaîne d'avis (Directeur d'agence, Directeur du réseau Entreprises, Directeur de la banque de Financement et d'Investissement (BFI) et Directeur des Engagements entreprises) avant présentation aux comités des

prêts Entreprises. Les dossiers qui présentent certains critères de risques font en sus l'objet d'une analyse approfondie par les Engagements entreprises. Le RCPR est membre permanent à titre consultatif du Comité des prêts Entreprises composé d'administrateurs de la Caisse régionale et également membre du Bureau du Conseil d'administration,

- un suivi des grands risques par groupes de contreparties,
- des revues de portefeuille semestrielles en alternance avec des Comités des risques semestriels. Les critères de sélection sont modifiés à chaque fois. L'objectif principal est de détecter des dossiers dont le risque est naissant et de décider des actions à entreprendre dont notamment le passage en créance douteuse et le provisionnement si nécessaire. Ces Comités sont pilotés par le Responsable du Contrôle permanent. Le Directeur du réseau de proximité ou le Directeur de la BFI sont également membres permanents.

Pour détecter les risques potentiels, la Caisse régionale dispose sous intranet d'états journaliers et bimensuels, consultés par le réseau et les services concernés, des situations irrégulières dès le 1^{er} jour. Par ailleurs des requêtes spécifiques permettent à partir de données issues de Bâle II, ANADEFI, fichier client, fichier risques... de fournir des ciblages qui alimentent les Comités des risques et les revues de portefeuille.

En application des normes Bâle II retenues par le Groupe Crédit Agricole, les outils de notation des risques de contrepartie sont en fonctionnement depuis début 2005. Le respect des règles de notation est contrôlé mensuellement par un comité spécialisé (Comité NOR).

La répartition des encours sur le marché des entreprises se présente de la manière suivante :

NOTATION DES CONTREPARTIES	MARCHÉ DES ENTREPRISES	
	ENCOURS EN M€	% EVOLUTION (N/N-1)
AAA à A	3 088	26,61
BBB	3 135	20,39
BB	1 094	23,34
B	40	- 14,11
Sous surveillance	279	- 35,57
TOTAL	7 636	19,16

La Caisse régionale a opté pour la couverture de FONCARIS à partir de 10 % de ses fonds propres. Elle mène une politique très active de couverture de ses prêts habitat par la caution CAMCA. Elle utilise par ailleurs, si nécessaire, les couvertures de SOFARIS et SIAGI. De manière générale, la Caisse régionale mène une politique de partage principalement avec d'autres Caisses régionales, LCL et Oséo.

La gestion des risques opérationnels fait l'objet d'une politique spécifique et de seuils d'alerte. Un Comité des risques opérationnels, créé en 2007, se réunit trimestriellement et à chaque fois que le seuil d'alerte de 50 000 € est atteint. Il est présidé par le Secrétaire Général ; le RCPR en assure la coordination et la supervision, le MRO (manager des risques opérationnels), le responsable de la Conformité et le RPCA (responsable du plan de continuité d'activités) sont également membres permanents. Ce Comité prend connaissance de la cartographie des risques et de l'historisation des pertes. Il décide des actions à entreprendre pour réduire les zones de risques. La cartographie des risques opérationnels est actualisée chaque année sous EUROPA. Les pertes sont historisées dans l'outil OLIMPIA.

Le risque de liquidité se matérialise lorsque la Caisse régionale ne dispose pas des ressources suffisantes pour adosser ses emplois. L'exposition au risque est mesurée par le coefficient de liquidité (ratio à un mois de la Caisse régionale). Crédit Agricole S.A., en tant qu'organe central du Groupe, assure la liquidité (et la solvabilité) des entités du Groupe.

La politique de gestion de la liquidité de la Caisse régionale repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. ou en interbancaire, via la mise en place d'un programme d'émission de TCN. La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèle, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole S.A. sous plusieurs formes : compte courant de trésorerie, emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), avances globales (50% des prêts moyen long terme accordés). Par ailleurs, elle peut émettre des titres de créances négociables (CDN, BMTN soumis à l'autorisation préalable de Crédit Agricole S.A.).

Le coefficient de liquidité de la Caisse régionale du Nord Est a évolué comme suit en 2008 :

COEFFICIENT DE LIQUIDITÉ CAISSE RÉGIONALE	31/03/2008	30/06/2008	30/09/2008	31/12/2008
	133	125	100	100

Le risque de marché : la Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés, lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). On distingue, réglementairement, le portefeuille de transaction et le portefeuille bancaire (placement - investissement). La variation de juste valeur du portefeuille de transaction se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du portefeuille bancaire se traduit par un impact sur les fonds propres (sauf les titres à la juste valeur par option).

- Portefeuille de transaction : la Caisse régionale ne détient pas de portefeuille de transaction tel que défini par les articles 298 à 303 de l'arrêté du 20 février 2007, relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements financiers (pas de produit rentrant dans la catégorie « titres à la juste valeur par résultat par nature » ni de positions prises en vue d'être cédées à court terme).

- Portefeuille bancaire : les valeurs comptables se décomposent de la façon suivante :

- .TITRES DISPONIBLES À LA VENTE (hors titres de participation) : 157 M€ (variation par capitaux propres),
- .TITRES À LA JV PAR OPTION : 30 M€ (variation par résultat),

Les moins-values s'élèvent sur ces 2 portefeuilles à -18 M€.

La Direction Générale a fixé les lignes directrices de la politique de placement et de trésorerie selon les normes suivantes :

- valoriser le patrimoine de la Caisse régionale,
- limiter la prise de risque sur le portefeuille,
- assurer un rendement régulier annuel sur longue période.

A l'occasion de la présentation des limites exposées ci-après, la Direction Générale a informé le Conseil d'administration de sa politique prudente de gestion du portefeuille des Fonds Propres, avec un objectif de rendement supérieur au taux sans risque (exemple OAT 10 ans), cohérent avec les dites limites approuvées par le dit Conseil.

ORGANISATION DU SUIVI DES RISQUES DE MARCHÉ

Le suivi des portefeuilles de transaction et de placement est réalisé par :

- une valorisation hebdomadaire des portefeuilles avec un outil interne (calcul du risque de marché),
- un calcul de Valeur en Risque (VAR) trimestriel avec un outil développé par Crédit Agricole Asset Management sur le portefeuille de placement.

Un compte-rendu complet est produit chaque mois sur l'ensemble des portefeuilles (transaction, placement et investissement). Ce compte-rendu est également présenté lors de chaque Comité Financier (dont le Responsable du Contrôle Permanent est membre) et adressé en fin de mois à la Direction Générale.

Les Contrôles

Les contrôles réalisés sur les risques de marché sont les suivants :

- contrôle hiérarchique par le Directeur Financier sur les opérations réalisées par le Front Office Gestion Financière,
- contrôle opérationnel par le Back Office (Gestion Opérationnelle) sur les opérations réalisées par le Front Office Gestion Financière,
- contrôle par le Contrôle Comptable et Financier sur la réalité et la pertinence du contrôle.

Conditions garantissant l'indépendance des contrôles

Lors de chaque Comité Financier, un compte-rendu est présenté sur la situation des portefeuilles et sur les opérations réalisées. L'indépendance des contrôles est garantie par la séparation des missions entre l'unité Front Office (Gestion Financière) et les unités de Back Office et de contrôle (Gestion Opérationnelle - Contrôle Comptable et Financier).

DISPOSITIF DE LIMITES, DE SEUILS D'ALERTE ET RÉSULTATS DE LA MESURE DES RISQUES PAR FACTEUR DE RISQUE

La Caisse régionale a défini 2 seuils d'alerte par facteur de risque :

- 2 seuils pour le compartiment actions,
- 2 seuils pour le compartiment hors actions.

La variation de la valeur de marché par rapport au plus haut annuel et par rapport au début de l'exercice est calculée chaque semaine et l'atteinte des seuils déclenche pour chaque compartiment :

- l'information du Comité Financier en cas d'impact supérieur à 4 millions d'euros par rapport au plus haut annuel,
- l'information du Conseil d'administration en cas d'impact supérieur à 8 millions d'euros par rapport au début de l'exercice.

Ces deux limites ont été représentées et confirmées au Conseil d'administration du 31 mars 2008.

Limite Conseil d'administration

Facteur de risque	Limite en risques	Exposition en euros				
		31/03/2008	30/06/2008	30/09/2008	31/12/2008	
Actions	- 8 M€	- 8 067 829	- 10 712 733	- 15 044 408	- 23 656 747	
Hors actions	- 8 M€	- 20 798 228	- 8 850 949	- 31 805 699	- 97 633 787	

Limite Comité Financier

Facteur de risque	Limite en risques	Exposition en euros				
		31/03/2008	30/06/2008	30/09/2008	31/12/2008	
TITRES	Moins value par rapport au plus haut annuel					
Actions	- 4 M€	- 8 067 829	- 10 712 733	- 15 044 408	- 23 656 747	
Hors actions	- 4 M€	- 20 798 228	- 8 850 949	- 31 805 699	- 97 633 787	

Au cours de l'année 2008, la limite d'information du Comité Financier a été atteinte dès le début d'année, à partir du 16 janvier 2008. L'information a été donnée lors de chaque dépassement aux membres du Comité Financier.

La limite Conseil d'administration a été atteinte à partir du 18 janvier 2008. L'information a été donnée régulièrement aux membres du Conseil d'administration.

DÉLÉGATIONS OPÉRATIONNELLES (accordées en matière de risques de marché : bénéficiaires et niveaux)

Délégations

- Un Comité Financier présidé par le Directeur Général, décide de l'allocation stratégique des fonds propres et fixe en conséquence les montants maximaux à investir par classe d'actifs et délègue la décision d'investissement au Comité de Trésorerie.
- Le Comité de Trésorerie présidé par le Directeur Financier, décide des investissements à réaliser et des supports à utiliser. Il délègue leur mise en œuvre aux opérateurs désignés.
- Les bénéficiaires de la délégation réalisent les opérations.

Portefeuille de transaction

La Caisse régionale ne détient pas de portefeuille de transaction.

SCÉNARIO CATASTROPHE

La Caisse régionale du Nord Est utilise les hypothèses et normes de classification fournies par Crédit Agricole SA en matière de scénario catastrophe, applicable au portefeuille de transaction et de placement. Ces hypothèses sont les suivantes :

- Actions : baisse de 20 % de la valeur de marché,
- Taux : hausse de 200 points de base,
- Alternatif : baisse de 10 % de la valeur de marché,
- Monétaire dynamique : - 2,5 % de la valeur de marché.

Les scénarios appliqués au portefeuille au 31 décembre 2008 font apparaître une moins value globale de 48,4 Millions d'euros.

ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE RÉSULTATS COMPTABLES ET RÉSULTATS DE GESTION

Les écarts sont recherchés mensuellement. Au 31 décembre 2008, il n'y a pas d'écart entre les résultats comptables et les résultats de gestion.

PERTE POTENTIELLE MAXIMALE (valeur en risque)

Sur la base des positions au 31 décembre 2008, le calcul de la VAR (Value At Risk), avec un seuil de confiance à 99 %, fait apparaître une perte potentielle maximale de 31,34 % du portefeuille "titres de placement". Le reporting mensuel est communiqué à la Direction Générale et comprend les éléments de mesure de la performance, de la contribution au PNB, du niveau de plus et moins values latentes ainsi que le niveau de perte potentielle maximale.

Le risque de taux

La Caisse régionale est soumise au risque de taux d'intérêt global sur l'ensemble de son bilan et hors bilan, hors trading. Le risque de taux se concrétise par la sensibilité du PNB à une variation des taux de marché de 1 %.

- La méthode utilisée est celle préconisée par Crédit Agricole S.A., basée sur l'écoulement des actifs et des passifs, selon des conventions définies sans renouvellement d'activité ; soit une vision statique. L'analyse des gaps dynamiques, intégrant un renouvellement à l'identique de l'activité, a également été utilisée en 2008 pour affiner la gestion du risque de taux, en particulier sur les gaps court terme (3 ans et moins). Le logiciel de calcul, développé par Crédit Agricole S.A. pour calculer le risque de taux, est CRISTAUX.

- Le calcul est réalisé chaque trimestre et les résultats obtenus sont présentés au Comité Financier.

Le scénario catastrophe est calculé sur une hypothèse de variation défavorable des taux de 200 points de base, sans modification des paramètres de base de l'outil national.

Les conventions d'écoulement utilisées sont celles définies par le modèle national CRISTAUX. La Caisse régionale n'utilise aucun modèle d'écoulement local. Les hypothèses retenues sont également celles définies dans le modèle CRISTAUX.

La Caisse régionale n'utilise pas d'options pour couvrir son risque de taux et n'a donc pas de traitement particulier pour les options. Dans le cas d'outils structurés à base d'options, les options sont intégrées à chaque calcul pour leur partie durée certaine et fonction de leur probabilité d'annulation.

DESCRIPTION DES LIMITES FIXÉES EN MATIÈRE DE RISQUE DE TAUX

La procédure de surveillance du risque de taux doit respecter les limites suivantes fixées en termes d'impact sur le PNB d'une variation de taux de 1 %. Ces limites ont été présentées et validées au Conseil d'administration du 31 mars 2008. Le Conseil d'administration a décidé de reconduire les limites sur les gaps dynamiques et de suivre en parallèle les limites préconisées par Crédit Agricole S.A. en matière de gap statique.

Limites gaps dynamiques

	Limites Comité Financier	Limites Conseil d'administration
HORIZON 1 AN	- 0,5 % à 1,5 %	- 1,5 % à 3,5 %
HORIZON 2 ANS	- 1,0 % à 2,5 %	- 2,5 % à 4,5 %
HORIZON 3 ANS	- 2,0 % à 4,0 %	- 4,0 % à 6,0 %

Limites gaps statiques

+ / - 1 % du PNB sur les 3 premières années
+ / - 2 % du PNB sur les années supérieures à 3 ans

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES GAPS STATIQUES AU 30 SEPTEMBRE 2008

	0-1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-4 ans	4-5 ans	5-6 ans	6-7 ans
GAPS BILAN	1 526	2 201	2 207	1 941	1 633	1 303	1 111
SWAPS	- 1 185	- 976	- 720	- 629	- 442	- 287	- 188
GAPS TOTAUX	341	1 225	1 487	1 312	1 191	1 016	922
Sensibilité PNB (hors swaps)	- 3,33 %	- 4,81 %	- 4,82 %	- 4,24 %	- 3,57 %	- 2,85 %	- 2,42 %
Sensibilité PNB (swaps compris)	- 0,74 %	- 2,68 %	- 3,25 %	- 2,86 %	- 2,60 %	- 2,22 %	- 2,01 %
Si les taux	↗	↗	↗	↗	↗	↗	↗
Incidence PNB en M€	- 3,41	- 12,25	- 14,87	- 13,12	- 11,91	- 10,16	- 9,22

Les ratios prudentiels fixés par les différents règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière sont respectés par le Crédit Agricole du Nord Est :

- son ratio de solvabilité européen, calculé sur les bases consolidées, s'établit à 8,62 % au 31 décembre 2008 (en attente de contrôle par Crédit Agricole S.A.) pour une norme de 8 %,
- son ratio de liquidité a été, tout au long de l'année 2008, supérieur à la norme de 100 %,
- le coefficient de ressources permanentes s'apprécie au niveau du groupe Crédit Agricole et doit être supérieur à 60 %. Dans une optique de décentralisation, Crédit Agricole S.A. a fixé à chaque Caisse régionale un objectif interne de respect de ce ratio,
- enfin, le Crédit Agricole du Nord Est respecte les règles relatives au contrôle des grands risques, traduites par les deux normes suivantes :
 - un rapport maximum de 25 % entre l'ensemble des grands risques qu'il encourt par bénéficiaire et le montant de ses fonds propres consolidés,
 - un rapport maximum de 800 % entre la somme des grands risques qu'il encourt et le montant de ses fonds propres consolidés,
- par grand risque, on entend l'ensemble des risques nets pondérés encourus du fait des opérations avec un même bénéficiaire, dès lors que cet ensemble excède 10 % des fonds propres consolidés de l'établissement.

DISTRIBUTION

Les Assemblées Générales du Crédit Agricole du Nord Est ont décidé de procéder aux distributions successives suivantes, au titre des exercices 2005, 2006 et 2007 :

EXERCICE 2005

- Intérêts aux parts sociales de 3,670 %
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 1,96 € par titre

EXERCICE 2006

- Intérêts aux parts sociales de 4,050 %
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 2,21 € par titre

EXERCICE 2007

- Intérêts aux parts sociales de 4,560 %
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés de 2,42 € par titre

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale du Nord Est a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 20 mars 2009 les distributions suivantes :

- Intérêts aux parts sociales : 4,50 %
- Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés : 2,05 € par titre

Le traitement fiscal de la rémunération des parts sociales et Certificats Coopératifs d'Associés prévoit, notamment, que les sociétaires personnes physiques ainsi que les sociétés de personnes non passibles de l'impôt sur les sociétés, peuvent être éligibles à l'abattement de 40 % ou sur option au prélèvement forfaitaire libératoire de 18 %, calculé sur le montant brut perçu.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement d'importance significative, de nature à avoir une influence sur l'évolution de la Caisse régionale du Nord Est, n'est survenu pendant la période subséquente.

PERSPECTIVES 2009

Après une année 2008 de fort ralentissement de la croissance mondiale, lié à la crise économique et financière, la tendance devrait encore s'accentuer, pour atteindre une croissance quasi nulle. Cette perspective particulièrement faible résulte d'une entrée en récession des pays industrialisés (-1,8 %) et d'une croissance limitée à 3,5 % pour les pays émergents. La récession sera particulièrement marquée aux Etats-Unis (-2,3 %), en Grande Bretagne (-2,6 %) et dans la zone Euro (-1,6 %). La baisse sera significative pour les pays émergents, y compris pour la Chine et l'Inde qui devraient afficher des taux de croissance limités à 6,5 % et 5,5 %. Elle pourra même se transformer en récession pour les pays les plus touchés (Taïwan - 1,5 %, Russie - 1,0 %). Parallèlement, les tensions inflationnistes devraient fortement s'atténuer, une baisse des prix de 0,6 % étant même attendue aux Etats-Unis. La France, quant à elle, ne se démarquera pas de cette tendance générale et devrait également afficher une récession de - 1,3 % pour une inflation limitée à environ 0,9 %.

Face à l'ampleur de la crise économique et compte-tenu de la baisse des tensions inflationnistes, la Banque Centrale Européenne devrait encore assouplir sa position et baisser son taux directeur. Par ailleurs, les besoins croissants des Etats pour assurer le financement de leurs plans de relance devraient entraîner une hausse des taux à long terme.

Concernant les marchés financiers, après une année noire, la situation s'annonce encore particulièrement fébrile et volatile. En dépit de liquidités abondantes, les anticipations de récession dans les pays industrialisés et l'instabilité géopolitique ne permettent pas de distinguer d'éventuels signes de reprise à court terme.

Dans ce contexte et dans la droite ligne de sa stratégie de croissance au service de la région et des hommes et femmes qui la composent, la Caisse régionale entend poursuivre en 2009 son projet d'entreprise. Ce projet s'appuie sur trois ambitions fondamentales :

- Poursuivre la croissance et le développement, de manière raisonnée,
- Créer de la valeur, redistribuée de façon équitable aux sociétaires, clients et salariés,
- Donner du sens aux résultats économiques, expression des valeurs mutualistes de la Caisse régionale.

La poursuite de la croissance se fera selon trois axes complémentaires :

- les métiers de bancassureur de proximité, de banque privée, de banque de financement et d'investissement, de banque solidaire et de banque des flux. L'objectif est de mettre à la disposition des femmes et des hommes de la région un outil de référence répondant aux besoins financiers de chacun des acteurs,
- la diversification au travers des activités, d'immobilier, de formation, de communication, de développement durable et d'aménagement du territoire, essentielles au développement et au rayonnement de la circonscription de la Caisse régionale,
- l'accompagnement des développements de la tête de groupe Crédit Agricole S.A. qui s'est donnée pour ambition d'être un ensemble de dimension européenne.

La création de valeur ainsi générée nécessite de conjuguer en permanence une logique de développement et de maîtrise des coûts. Ainsi, la Caisse régionale confirme sa volonté d'accroître ses positions commerciales en développant une offre à la fois innovante, compétitive en prix et d'une qualité irréprochable. La maîtrise des coûts s'étaye sur une organisation optimisée et la recherche de partenariats industriels. La Caisse régionale veillera à ce que la valeur créée soit toujours répartie de manière équitable entre :

- les sociétaires, au travers de la rémunération des parts sociales et de la possibilité de souscrire des Certificats Coopératifs d'Associés,
- les clients, au travers d'une offre de services de qualité au meilleur prix,
- les salariés, au travers de mécanismes permettant d'associer ces derniers à la performance de leur entreprise.

Continuer à donner du sens aux résultats économiques est une volonté de la Caisse régionale.

Au nom de ses valeurs de proximité, solidarité, responsabilité, elle agit au service du développement de la région et de l'épanouissement des femmes et des hommes qui l'animent. Elle initie en particulier des actions en faveur des populations les plus fragiles et les plus vulnérables, notamment le troisième âge, le monde du handicap ou les zones rurales menacées de désertification. Elle veut aussi agir, en ce contexte particulier de crise, dans la prévention de l'exclusion bancaire et dans la pédagogie de l'argent. C'est en effet à travers un mutualisme confirmé que la Caisse régionale veut remplir ses missions et jouer un rôle porteur d'avenir ...

A - COMPTES INDIVIDUELS

I - BILAN INDIVIDUEL AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2008	31/12/2007
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		
Caisses, banques centrales	73 195	60 657
Effets publics et valeurs assimilées (note 5)	0	0
Créances sur les établissements de crédit (note 3)	93 840	133 034
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE (note 3)	416 822	180 833
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (note 4)	17 078 278	15 212 140
OPERATIONS SUR TITRES		
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 5)	279 918	301 907
Actions et autres titres à revenu variable (note 5)	107 178	968 197
VALEURS IMMOBILISEES		
Participations et autres titres détenus à long terme (note 6 et 7)	939 389	644 513
Parts dans les entreprises liées (note 6 et 7)	292 610	250 293
Immobilisations incorporelles (note 7)	3 141	2 780
Immobilisations corporelles (note 7)	64 043	65 900
COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		
Autres actifs (note 8)	350 869	167 226
Comptes de régularisation (note 8)	139 985	185 284
TOTAL DE L'ACTIF	19 839 268	18 172 764
PASSIF	31/12/2008	31/12/2007
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		
Dettes envers les établissements de crédit (note 10)	13 634	13 220
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE (note 10)	9 917 892	10 450 933
COMPTE CREDITEURS DE LA CLIENTELE (note 11)	5 181 643	4 148 830
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE (note 12)	2 149 606	998 038
COMPTE DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		
Autres passifs (note 13)	148 384	162 265
Comptes de régularisation (note 13)	172 235	157 321
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES		
Provisions (note 14, 15 et 16)	155 300	219 870
Dettes subordonnées (note 17)	181 635	180 782
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG (note 18)		
Capital souscrit	219 913	219 976
Primes d'émissions	533 190	533 190
Réserves	1 065 665	968 781
Report à nouveau	0	1 345
Résultat de l'exercice	100 171	118 213
TOTAL DU PASSIF	19 839 268	18 172 764

HORS - BILAN (en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	3 278 111	3 905 778
Engagements de garantie	751 953	595 135
Engagements sur titres	2 284	6 625
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement	150 894	158 924
Engagements de garantie	5 016 005	4 190 399
Engagements sur titres	2 284	6 625

II - COMPTE DE RÉSULTAT INDIVIDUEL AU 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts et produits assimilés (note 24)	805 281	655 860
Intérêts et charges assimilées (note 24)	- 647 659	- 555 312
Revenus des titres à revenu variable (note 25)	78 448	60 330
Commissions (produits) (note 26)	166 016	159 928
Commissions (charges) (note 26)	- 36 393	- 24 152
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (note 27)	- 50 860	22 711
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	- 68 867	42 964
Autres produits d'exploitation bancaire (note 29)	79 163	99 258
Autres charges d'exploitation bancaire (note 29)	- 2 612	- 3 615
PRODUIT NET BANCAIRE	322 517	457 972
Charges générales d'exploitation (note 30)	- 226 245	- 225 717
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 8 705	- 9 090
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	87 567	223 165
Coût du risque (note 31)	- 15 135	- 74 717
RESULTAT D'EXPLOITATION	72 432	148 448
Résultat net sur actifs immobilisés (note 32)	- 7 887	- 4 613
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	64 545	143 835
Résultat exceptionnel (note 33)	0	- 4 239
Impôt sur les bénéfices (note 34)	35 626	- 21 383
RESULTAT NET	100 171	118 213

III - ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS

NOTE 1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est est une société coopérative à capital variable régie par le livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale, 79 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et ceux des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale du Nord Est est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est soumis à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2008, la Caisse régionale du Nord Est fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A.. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la S.A.S. Rue La Boétie, qui détient elle-même 54,78 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés), à hauteur de 44,64 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008, soit 0,58 % de son capital, contre 12 552 962 actions propres au 31 décembre 2007.

Pour sa part, Crédit Agricole S.A. détient 25% du capital de la Caisse régionale au travers de Certificats Coopératifs d'Associés émis par celle-ci en 2001.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 MECANISMES FINANCIERS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE

L'appartenance de la Caisse régionale du Nord Est au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A.. Elles sont transférées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous

forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin 50%, depuis le 31 décembre 2001, des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et la Caisse régionale peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : ce dernier verse à Crédit Agricole S.A. une bonification (versée aux Caisses régionales pour les avances souscrites depuis le 1^{er} janvier 2004) pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts accordés ;
- les avances pour les autres prêts qui refinancent à hauteur de 50% (depuis le 31 décembre 2001) les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non réglémentés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont identiques à celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, livrets de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livrets jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créateurs de la clientèle".

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

1.3 - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2008

1.3.1. Crise financière - cession massive du portefeuille de placement et des instruments dérivés

La crise financière impacte la marge sur portefeuille. Au niveau du compte de résultat et concernant le portefeuille de placement, la Caisse régionale a enregistré une perte de 63,6 millions d'euros contre un gain de 45,1 millions au 31/12/2007. Ce portefeuille représente au 31/12/2008, en valeur nette, 168,6 millions d'euros contre 1.129,5 millions au 31/12/2007, soit une diminution de 85 % permettant à la Caisse régionale de se "désensibiliser" des secousses des marchés financiers.

1.3.2. Taux de dépréciation des créances douteuses sur la clientèle

Les dépréciations d'actifs concernant les créances sur la clientèle passent de 218 053 milliers d'euros à 205 139 milliers d'euros entre le 31/12/2007 et le 31/12/2008. Cette diminution significative est à rapprocher de celle du taux moyen de provisionnement des CDL (variation de - 6,7 points pour représenter 81,6 %). Cette diminution provient principalement d'une modification du taux de provision appliquée aux créances non contentieuses et certaines contentieuses afin de réaliser une convergence avec les taux couramment utilisés dans le Groupe Crédit Agricole. L'impact du changement de taux peut être évalué à 17 millions d'euros.

1.3.3. Créance de carry-back

Le résultat fiscal déficitaire 2008 de la Caisse régionale du Nord Est a fait l'objet d'un report en arrière sur l'exercice 2005 et a fait naître une créance d'impôt sur le Trésor. Cette créance dite de "carry-back" a été comptabilisée au 31 décembre 2008 pour 32 183 milliers d'euros, majorant ainsi le résultat de l'exercice.

Cette créance est identifiable sur la ligne "Impôt sur les bénéfices" au niveau du compte de résultat et sur la ligne "Autres actifs" au niveau du bilan.

1.3.4. Provisions pour risques

Au cours de l'exercice, la Caisse régionale du Nord Est a procédé au reclassement en position ouverte isolée de ses instruments financiers à terme structurés. Ce reclassement, réalisé principalement en date du 1er janvier 2008 a conduit à une reprise symétrique de provision de 41,1 millions d'euros correspondant à la moins-value latente sur ces produits. Cette reprise de provision a été présentée en PNB, en neutralisation de la perte dégagée sur ces instruments financiers alors qu'elle avait été dotée, au cours des exercices précédents en coût du risque. Par ailleurs, la Caisse régionale du Nord Est a comptabilisé une reprise de provision pour illiquidité à hauteur de 38 millions d'euros en PNB alors qu'elle a été dotée en coût du risque (cf note 14).

1.4 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'EXERCICE 2008

En date du 17 novembre 2008 et sur proposition du Président, les

membres du Conseil d'Administration ont approuvé à l'unanimité la nomination de Monsieur Thierry AUBERTIN en tant que Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est, à compter du 1^{er} janvier 2009.

NOTE 2 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Crédit Agricole du Nord Est sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole. Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation et de l'importance de 3 de ses filiales, la Caisse régionale du Nord Est publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole du Nord Est est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié par les règlements CRC 2004-16, 2005-04, 2007-05 et 2008-02.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- Le Crédit Agricole du Nord Est applique à compter du 1^{er} janvier 2008 les règlements CRC 2008-01 et 2008-02 du 3 avril 2008, afférents au traitement des opérations de fiducie et aux informations. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette du Crédit Agricole du Nord Est sur la période 2008.

- Le Crédit Agricole du Nord Est applique à compter du 1^{er} janvier 2008 le règlement CRC 2008-07 du 3 avril 2008, afférent à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres et modifiant le règlement CRB 90-01 modifié relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette du Crédit Agricole du Nord Est sur la période 2008.

- Le Crédit Agricole du Nord Est applique à compter du 1^{er} janvier 2008 le règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008, afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette du Crédit Agricole du Nord Est sur la période 2008.

- Le Crédit Agricole du Nord Est applique au plus tôt à compter du 1^{er} juillet 2008, et à la même date que le règlement européen CE 1004-2008, le règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, afférent aux transferts de titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement" et à la comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés et modifiant le règlement CRB 90-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifié par le règlement CRB 95-04 et les règlements CRC 2000-02, 2002-01, 2005-01 et 2008-07.

En 2008, le Crédit Agricole du Nord Est n'a pas effectué de reclassement de titres en application du règlement CRC 2008-17 et du règlement européen CE 1004-2008.

2.1 – CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 du 12 décembre 2002, modifié par les règlements CRC 2005-03 et 2007-06, relatifs au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :
- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement CRC n°2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par le Crédit Agricole du Nord Est s'élève à 49 517 milliers d'euros au 31 décembre 2008 contre 49 276 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan du Crédit Agricole du Nord Est, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, le Crédit Agricole du Nord Est distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

. CRÉANCES DOUTEUSES NON COMPROMISES

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

. CRÉANCES DOUTEUSES COMPROMISES

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Agricole du Nord Est par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitemennt comptable des dépréciations

La dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, le Crédit Agricole du Nord Est a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

2.2 - PORTEFEUILLE-TITRES

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17, ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable. Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit (le cas échéant) détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclasés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation".

Le Crédit Agricole du Nord Est a effectué durant l'exercice 2008, des opérations d'achat et de revente (intermédiation pour le compte de clients) sur des BMTN et sur des obligations.

Au 31/12/2008, le Crédit Agricole du Nord Est ne détient plus de titres de cette catégorie.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : "Revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique. A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque du crédit. Cependant, si le Crédit Agricole du Nord Est dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1. Créances et engagements par signature - Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclasés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels le Crédit Agricole du Nord Est dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce CRC et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des "investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle".

Au 31/12/2008, le Crédit Agricole du Nord Est ne détient pas de titres de cette catégorie.

Parts dans les entreprises liées, titres de participations et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, le Crédit Agricole du Nord Est utilise la valeur probable de négociation du titre déterminé par la contrepartie du titre concerné.

Dates d'enregistrement

Le Crédit Agricole du Nord Est enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Le Crédit Agricole du Nord Est n'a pas opéré, en 2008, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3 - IMMOBILISATIONS

Le Crédit Agricole du Nord Est applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, le Crédit Agricole du Nord Est applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Conformément au règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin".

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Crédit Agricole du Nord Est, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissements doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

- Foncier	Non amortissable	
- Gros œuvre	Linéaire	30 ans
- Second œuvre	Linéaire	20 ans
- Installations techniques	Linéaire	10 ans
- Agencements	Linéaire	8 à 10 ans
- Matériel informatique	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
- Matériel spécialisé	Linéaire ou dégressif	3 à 5 ans
- Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans

2.4 - DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les commissions de service financier, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique "Commissions (charges)".

2.6 - PROVISIONS

Le Crédit Agricole du Nord Est applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement.

Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :
- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnables anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (F.R.B.G.)

Depuis le 31 décembre 2005, le Crédit Agricole du Nord Est n'enregistre plus de "Fonds pour risques bancaires généraux".

2.8 - OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ET CONDITIONNELS

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88 02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction

de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : "Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture". Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction – au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision. Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation".

Opérations complexes :

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

2.9 - OPÉRATIONS EN DEVISES

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF n° 89-01, le Crédit Agricole du Nord Est a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

2.10 - ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour le Crédit Agricole du Nord Est.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 21 et 22.

2.11 - PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION ET INTÉRESSEMENT

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 06 juin 2006 pour une durée de 3 ans.

La participation et l'intéressement figurent dans les "Frais de personnel".

Au titre de l'exercice 2008, une créance de carry back a été comptabilisée, donnant naissance à un produit de 32 183 milliers d'euros.

2.12 - AVANTAGES AU PERSONNEL POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le Crédit Agricole du Nord Est applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

A ce titre, le Crédit Agricole du Nord Est provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime.

Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible.

Les autres engagements à la charge de la Caisse régionale, relevant de la catégorie des régimes à prestations définies, sont les suivants :

- indemnités de retraite complémentaire dite "chapeau" pour les Cadres de Direction et pour les administrateurs,
- indemnités de fin de carrière pour l'ensemble du personnel.

Ces engagements sont couverts par des polices d'assurance et par une provision comptable complémentaire.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, le Crédit Agricole du Nord Est n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en "frais de personnel".

2.13 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils représentent les charges et les produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes du Crédit Agricole du Nord Est.

Au 31/12/2008, le Crédit Agricole du Nord Est n'a pas de charges ni de produits exceptionnels.

2.14 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES (CHARGE FISCALE)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur les bénéfices" du compte de résultat.

Les éléments chiffrés sont présentés en milliers d'euros, sauf précision contraire.

NOTE 3 - CRÉANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 2008	Total 2007
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT								
Créances à vue	207	0	0	0	207	0	207	58 654
Créances à terme	82 573	193	1 170	1 574	85 510	677	86 187	66 955
Prêts subordonnés	0	0	0	7 378	7 378	68	7 446	7 425
Valeurs brutes	82 780	193	1 170	8 952	93 095	745	93 840	133 034
Dépréciations							0	0
Valeurs nettes au bilan							93 840	133 034
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	153 861	0	0	0	153 861	15	153 876	4 873
Comptes et avances à terme	116 422	10 417	86 820	0	213 659	4 167	217 826	130 840
Prêts subordonnés	0	0	0	45 000	45 000	120	45 120	45 120
Valeurs brutes	270 283	10 417	86 820	45 000	412 520	4 302	416 822	180 833
Dépréciations							0	0
Valeurs nettes au bilan							416 822	180 833

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 52 566 milliers d'euros. Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 73 629 milliers d'euros.

La rubrique 'Opérations internes au Crédit Agricole', en matière de comptes et avances à terme, enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des relations financières internes.

NOTE 4 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

NOTE 4.1 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 2008	Total 2007
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE								
Créances commerciales	23 835	90	0	0	23 925	44	23 969	20 521
Autres concours à la clientèle	3 767 171	1 734 287	5 018 898	6 523 092	17 043 448	117 122	17 160 570	15 332 572
Comptes ordinaires débiteurs	97 393	0	0	0	97 393	1 485	98 878	77 100
Valeurs brutes	3 888 399	1 734 377	5 018 898	6 523 092	17 164 766	118 651	17 283 417	15 430 193
Dépréciations							- 205 139	- 218 053
Valeurs nettes au bilan							17 078 278	15 212 140

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 58 600 milliers d'euros. Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 3 576 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle, 2 256 381 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2008.

Les encours restructurés au 31 décembre 2008 s'élèvent à 49 517 milliers d'euros contre 49 276 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

NOTE 4.2 - OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Encours au 31/12/2008	Encours bruts	Encours douteux		Dépréciations sur encours	
		Total	Dont compromis	Total	Dont compromis
- Particuliers	6 031 033	101 243	38 250	81 686	33 377
- Agriculteurs	3 346 774	33 234	16 281	26 865	13 918
- Autres professionnels	1 319 644	54 023	36 702	44 173	30 541
- Sociétés financières	512 193	1 089	824	1 015	787
- Entreprises	5 079 309	60 933	35 586	50 992	32 698
- Collectivités publiques	951 262	0	0	0	0
- Autres agents économiques	43 202	673	580	408	346
Total	17 283 417	251 195	128 223	205 139	111 667

Encours au 31/12/2007	Encours bruts	Encours douteux		Dépréciations sur encours	
		Total	Dont compromis	Total	Dont compromis
- Particuliers	5 748 157	101 585	39 241	85 863	34 442
- Agriculteurs	3 122 312	34 778	16 488	32 003	15 328
- Autres professionnels	1 331 786	53 728	35 424	47 921	32 012
- Sociétés financières	315 574	150	0	129	0
- Entreprises	4 094 261	55 768	35 208	51 483	33 073
- Collectivités publiques	784 673	0	0	0	0
- Autres agents économiques	33 430	708	582	654	541
Total	15 430 193	246 717	126 943	218 053	115 396

NOTE 5 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

	Transaction	Placement	Investissement	Titres de l'activité de portefeuille	2008	
					Total	2007 Total
Effets publics et valeurs assimilées					0	0
.dont surcote restant à amortir					0	0
.dont décote restant à amortir					0	0
Créances rattachées					0	0
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Emis par organismes publics		0	0	0	0	0
Autres émetteurs		64 315	214 036	278 351	302 204	
.dont surcote restant à amortir		1 342	76	1 418	1 003	
.dont décote restant à amortir		- 222	- 3 798	- 4 020	- 4 011	
Créances rattachées		1 023	4 492	5 515	2 095	
Dépréciations		- 3 948	0	- 3 948	- 2 392	
Valeurs nettes au bilan	0	61 390	218 528	0	279 918	301 907
Actions et autres titres à revenu variable		126 110			126 110	980 538
Dépréciations		- 18 932			- 18 932	- 12 341
Valeurs nettes au bilan	0	107 178	0	0	107 178	968 197
Total valeurs nettes	0	168 568	218 528	0	387 096	1 270 104
Valeurs estimatives		173 113	215 816	0	388 929	1 323 981
Plus-values latentes	31/12/2008	4 545	- 2 712	0	1 833	53 877
	31/12/2007	54 502	- 625	0	53 877	

Aucun transfert de titres d'un portefeuille à un autre n'a été réalisé pendant l'exercice 2008 et aucune cession de titres d'investissement n'est intervenue avant l'échéance.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 4 545 milliers d'euros au 31/12/2008, contre 54 502 milliers d'euros au 31/12/2007. La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus et moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à - 2 712 milliers d'euros au 31/12/2008 contre - 625 milliers d'euros au 31/12/2007.

**NOTE 5.1 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE
(hors effets publics)**

Ventilation par grandes catégories de contrepartie

	2008	2007
- Administrations et Banques centrales	0	0
- Etablissements de crédit	268 638	288 968
- Sociétés financières	107 177	977 522
- Entreprises, assurances et autres clientèles	11 281	3 614
TOTAL	387 096	1 270 104

NOTE 5.2 - VENTILATION DES TITRES COTÉS ET NON COTÉS À REVENU FIXE OU VARIABLE

	2008			2007		
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable
Titres cotés	242 656	0	0	140 398	0	0
Titres non cotés	35 695	0	126 110	161 806	0	980 538
Créances rattachées	5 515	0	0	2 095	0	0
Dépréciations	- 3 948	0	- 18 932	- 2 392	0	- 12 341
Valeurs nettes au bilan	279 918	0	107 178	301 907	0	968 197

La répartition des parts d'OPCVM détenues par la Caisse régionale du Crédit Agricole du Nord Est (107 178 milliers d'euros) est la suivante :

- OPCVM français : 70 736 milliers d'euros, dont OPCVM français de capitalisation : 59 293 milliers d'euros
- OPCVM étrangers : 36 442 milliers d'euros, dont OPCVM étrangers de capitalisation : 25 000 milliers d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2008 :

	Valeur nette	Valeur liquidative
- OPCVM monétaires	0	0
- OPCVM obligataires	8 225	8 225
- OPCVM actions	78 344	81 354
- OPCVM monétaires, fonds alternatifs et autres	20 609	21 270
TOTAL	107 178	110 849

NOTE 5.3 - EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	< = 3 mois < = 1 an	> 3 mois < = 5 ans	> 1 an < = 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total 2008	Total 2007
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 170	20 288	90 779	160 114	278 351	5 515	283 866	304 298
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs brutes	7 170	20 288	90 779	160 114	278 351	5 515	283 866	304 298
Dépréciations							- 3 948	- 2 391
Valeurs nettes au bilan							279 918	301 907

NOTE 6 - TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

	% Capital détenu	Forme juridique	Val. nette comptable des titres	Val. nette comptable avances	Date dernier bilan	Montant capitaux propres	Résultat dernier exercice	Dividendes enc. sur l'exercice
A - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS								
1 - Etablissements de crédit								
2 - Autres entreprises liées								
COFINEP	100,00	SAS	20 003	0	12/2008	26 029	4 939	2 100
SAS Nord Est Champagne Agro								
Partenaires	100,00	SAS	106 080	96 510	12/2008	107 547	2 776	6 975
SAS Nord Est Développement Régional	100,00	SAS	29 613	34 500	12/2008	(*) 29 646	(*) - 361	50
SAS Innovation Nord Est	100,00	SAS	2 399	3 500	12/2008	2 544	- 327	0
3 - Autres participations								
SAS Rue La Boétie	3,99	SAS	613 025	160 847	06/2008	12 206 923	1 099 618	43 927
SAS Belgium CA	45,00	SAS	54 000	830	09/2008	123 075	18 998	8 100
SAS Sacam International	3,99	SAS	35 938	0	12/2007	901 102	7 537	24
SAS Sacam Fireca	3,73	SAS	1 831	0	06/2008	51 058	1 952	0
SAS Sacam Développement	3,94	SAS	28 769	8 888	06/2008	811 232	34 583	578
SIPAREX Développement	8,44	SCA	1 287	0	12/2007	28 124	5 480	0
SIPAREX Associés	6,35	SA	1 690	0	12/2007	32 040	2 990	96
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX								
1 - Etablissements de crédit								
2 - Autres entreprises liées								
3 - Autres participations								
Total			916 219	308 322				

(*) Données provisoires au 31/12/2008.

NOTE 6.1 - VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION

	2008		2007	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	161 059	165 551	81 121	92 100
Avances consolidables	134 515	134 515	174 965	174 038
Créances rattachées	0	0	1 723	1 723
Dépréciations	- 2 964		- 7 516	
Sous-total parts dans les entreprises liées	292 610	300 066	250 293	267 861
Titres de participation				
Titres non cotés	760 022	581 745	625 709	1 013 405
Avances consolidables	173 807	173 807	20 189	20 189
Créances rattachées	293	293	301	301
Dépréciations	- 1 898		- 1 763	
Sous-total titres de participation	932 224	755 845	644 436	1 033 895
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	4 303	4 301	2	0
Avances consolidables	2 744	2 744	2 744	0
Créances rattachées	120	120	77	77
Dépréciations	- 2		- 2 746	
Sous-total autres titres détenus à long terme	7 165	7 165	77	77
TOTAL	1 231 999	1 063 076	894 806	1 301 833
Titres non cotés	925 384		706 832	
Titres cotés	0		0	
TOTAL	925 384		706 832	

NOTE 7 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

IMMobilisations FINANCIÈRES

	01/01/2008	Acquisitions Dotations	Diminutions Reprises	Autres mouvements	31/12/2008
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	81 121	130 080	50 142		161 059
Avances consolidables	174 965	100 710	141 160		134 515
Créances rattachées	1 723		1 723		0
Dépréciations	- 7 516	- 1 964	- 6 516		- 2 964
Titres de participations					
Valeurs brutes	625 709	134 746	433		760 022
Avances consolidables	20 189	162 847	9 229		173 807
Créances rattachées	301		8		293
Dépréciations	- 1 763	- 148	- 13		- 1 898
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	2	4 301			4 303
Avances consolidables	2 744				2 744
Créances rattachées	77	43			120
Dépréciations	- 2 746		- 2 744		- 2
TOTAL	894 806	530 615	193 422	0	1 231 999

IMMobilisations CORPORELLES ET INCORPORELLES

	01/01/2008	Acquisitions Dotations	Diminutions Reprises	Autres mouvements	31/12/2008
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	3 019	374	16	0	3 377
Amortissements et dépréciations	- 239	- 13	0	16	- 236
Valeur nette au bilan	2 780	361	16	16	3 141
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	155 783	7 488	12 566	0	150 705
Amortissements et provisions	- 89 883	- 8 693	0	11 914	- 86 662
Valeur nette au bilan	65 900	- 1 205	12 566	11 914	64 043
TOTAL	68 680	- 844	12 582	11 930	67 184

NOTE 8 - AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

	2008	2007
AUTRES ACTIFS (1)		
- Instruments conditionnels achetés	14	29
- Comptes de stock et emplois divers	58	58
- Comptes de règlement	16 219	19 977
- Débiteurs divers	334 578	147 162
- Gestion collective des titres Livret de développement durable	0	0
TOTAL	350 869	167 226
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF		
- Comptes d'encaissement et de transfert	52 423	84 429
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
- Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	0	0
- Charges constatées d'avance	14 535	3 749
- Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	10 085	40 966
- Autres produits à recevoir	62 876	56 058
- Charges à répartir	66	82
- Autres comptes de régularisation	0	0
TOTAL	139 985	185 284

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

NOTE 9 - DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

	Solde au 31/12/2007	Dotations	Reprises Utilisations	Désactua- lisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2008
Dépréciations déduites de l'actif						
Sur créances clientèle	218 053	78 102	89 927	1 089		205 139
Opérations sur titres	26 758	20 467	19 481			27 744
Autres valeurs immobilisées	473	78	156			395
TOTAL DES DÉPRÉCIATIONS - ACTIF	245 284	98 647	109 564	1 089	0	233 278

NOTE 10 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2008	Total 2007
ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT								
Dettes à vue	822				822	0	822	618
Dettes à terme	0	0	0	12 607	12 607	205	12 812	12 601
Valeurs au bilan	822	0	0	12 607	13 429	205	13 634	13 219
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE								
Comptes ordinaires	109 522				109 522	3 912	113 434	1 649 646
Comptes et avances à terme	1 507 166	1 537 908	3 594 052	3 137 993	9 777 119	27 339	9 804 458	8 801 287
Valeurs au bilan	1 616 688	1 537 908	3 594 052	3 137 993	9 886 641	31 251	9 917 892	10 450 933

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

NOTE 11 - COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

NOTE 11.1 - COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2008	Total 2007
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE								
Comptes ordinaires créditeurs	2 607 418				2 607 418	132	2 607 550	2 475 935
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	50 796				50 796	0	50 796	56 700
Comptes créditeurs à terme	467 016	457 052	1 380 077	175 767	2 479 912	43 385	2 523 297	1 616 195
Valeurs au bilan	3 125 230	457 052	1 380 077	175 767	5 138 126	43 517	5 181 643	4 148 830

NOTE 11.2 - COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE - ANALYSE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

					2008	2007
- Particuliers					3 104 254	2 542 255
- Agriculteurs					682 222	591 027
- Autres professionnels					182 782	167 301
- Sociétés financières					168 114	5 269
- Entreprises					896 075	718 456
- Collectivités publiques					21 410	9 464
- Autres agents économiques					126 786	115 058
TOTAL					5 181 643	4 148 830

NOTE 12 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

NOTE 12.1 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2008	Total 2007
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE								
Bons de caisse	355	1 686	5 041	0	7 082	261	7 343	7 156
Titres de créances négociables	1 603 529	372 815	0	160 000	2 136 344	5 919	2 142 263	990 882
Valeurs au bilan	1 603 884	374 501	5 041	160 000	2 143 426	6 180	2 149 606	998 038

Les émissions de TCN sont réalisées en France.

NOTE 13 - AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

	2008	2007
AUTRES PASSIFS (1)		
- Instruments conditionnels vendus	14	18
- Comptes de règlement et de négociation	0	0
- Créditeurs divers	101 274	110 021
- Versements restant à effectuer sur titres	47 096	52 226
Valeurs nettes au bilan	148 384	162 265
COMPTES DE REGULARISATION		
- Comptes d'encaissement et de transfert	51 508	36 526
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	680	4 701
- Produits constatés d'avance	43 398	37 688
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	24 166	26 169
- Autres charges à payer	52 483	52 237
- Autres comptes de régularisation	0	0
Valeurs nettes au bilan	172 235	157 321

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 - PROVISIONS

	Solde au 31/12/2007	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2008
PROVISIONS DE PASSIF						
- charges de retraite (1)	5 240	1 214	33	2 255		6 454
- primes médailles du travail	1 827	20	30	5		1 814
- engagements par signature	13 838	1 648	298			13 231
- risques fiscaux (2)	1 699					1 664
- impôts différés (3)	1 529					1 231
- risques de crédit (4)	65 568	2 014				67 582
- risques de modèle (5)	58 664					0
- risques opérationnels (6)	11 084	2 727	2 179	753	1	10 880
- risque de déséquilibre du contrat épargne logement (7)	15 040	490		210		15 320
- participations	305					305
- risques reclassement instr. dérivés (8)	36 115	20 759	56 874			0
- litiges (9)	2 993	738	346	245		3 140
- risques d'illiquidité (10)	0	63 047	38 123			24 924
- autres risques et charges	5 968	17 326	1 374	13 165		8 755
Valeurs au bilan	219 870	109 983	99 257	75 297	1	155 300

(1) provision sur indemnités dues aux salariés en fin de carrière.

(2) provision couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(3) comprend les impôts différés constatés dans les comptes individuels.

(4) provision établie sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles 'Bâle II'.

(5) provision calculée initialement selon la méthode Value At Risk sur la base d'un modèle développé par une filiale du Groupe Crédit Agricole déterminant le risque de marché sur le portefeuille de placement, révisée en cours d'année 2007 pour être constituée sur la base d'erreurs de modèles concernant les valorisations des swaps structurés. Au 31 décembre 2008, la Caisse régionale n'ayant plus de swaps structurés à son bilan, cette provision a été intégralement reprise.

(6) provision sur tous risques de perte résultant de la défaillance ou de l'inadéquation des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs. La CR provisionne ses risques opérationnels sur la base des pertes potentielles de l'année à venir, mesurées au travers d'une cartographie des risques et d'une historisation de ses pertes classifiées selon cette cartographie.

(7) voir note 15 ci-après.

(8) la Caisse régionale a provisionné les valorisations négatives (sur la base de cotations fournies par les émetteurs) de ses swaps de macro couverture, reclassés en position ouverte isolée en date du 1^{er} janvier 2008.

(9) provision sur risques relatifs à des recours formés par des tiers dans le cadre de litiges d'ordre légal ou contractuel.

(10) La faillite de Lehman Brothers Holdings le 15 Septembre 2008 a entraîné une chute sans précédent des marchés financiers mondiaux. Par conséquent, les valeurs liquidatives des OPCVM de toutes natures et plus particulièrement celles des fonds alternatifs ont enregistré de fortes baisses. Cette détérioration de la valeur des fonds provient à la fois d'une baisse "normale" liée à l'équilibre offre/demande et à des décotes supplémentaires (souvent rendues nécessaires pour préserver l'égalité de traitement des porteurs) liées à un afflux extraordinaire d'ordres de vente dans un marché illiquide (la cotation résultant alors de l'effet flux et non de la valeur des sous-jacents). La Caisse régionale du Nord Est avait anticipé ce type de risque dès le mois de juin 2008 et avait dès lors constitué une provision pour risques dénommée "Risque illiquidité fonds de fonds" à hauteur de 63 millions d'euros. Au niveau des soldes intermédiaires de gestion, la détérioration de la valeur de notre portefeuille de placement s'est traduite notamment sur le dernier quadrimestre 2008 par la constitution de provisions pour dépréciation et la réalisation de moins values "sans précédent", impactant ainsi très fortement le produit net bancaire de la Caisse régionale. Dans un tel contexte, la provision pour risque d'illiquidité trouvait sa pleine justification. Nous avons alors utilisé cette dernière afin de limiter la dégradation atypique du marché et ainsi repris 38,1 millions d'euros de cette provision au niveau du produit net bancaire. Cette reprise de provision pour utilisation correspond à la part des décotes supplémentaires extraordinaires enregistrée dans la dépréciation des fonds.

Informations sur les passifs éventuels

Dans le cadre du Droit Individuel à la Formation, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis représente 217 601 heures dont 171 624 heures n'ayant pas donné lieu à demande.

NOTE 15 - EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan d'épargne-logement et pour l'ensemble des comptes épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

■ ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE

	2008	2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	999 375	1 001 734
Ancienneté de plus de 10 ans	803 615	1 012 422
Total plans d'épargne-logement	1 802 990	2 014 156
Total comptes épargne-logement	261 428	274 408
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 064 418	2 288 564

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

■ ENCOURS DE CRÉDITS OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	2008	2007
Plans d'épargne-logement :		
Comptes épargne-logement :		
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	115 513	122 057

■ PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	2008	2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 442	1 411
Ancienneté de plus de 10 ans	4 508	5 749
Total plans d'épargne-logement	6 950	7 160
Total comptes épargne-logement	8 370	7 880
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 320	15 040

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

	31/12/2007	Dotations	Reprises	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :	7 160		210	6 950
Comptes épargne-logement :	7 880	490		8 370
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 040	490	210	15 320

NOTE 16 – ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI, RÉGIMES A PRESTATIONS DÉFINIES

Les engagements sociaux postérieurs à l'emploi du Crédit Agricole du Nord Est concernent le régime de retraite complémentaire des cadres de direction et des administrateurs et l'indemnité de fin de carrière due au personnel.

Ces engagements sont couverts par 3 polices d'assurance éligibles souscrites auprès de Prédica. Une provision de classe 5 (voir note 14) est comptabilisée pour constater la différence entre la dette actuarielle de fin d'exercice et la juste valeur des actifs des régimes. Au 31 décembre 2008, cette provision représente 6 454 milliers d'euros contre 5 240 milliers au 31 décembre 2007.

VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE

	31/12/2008	31/12/2007
Dette actuarielle au 1 ^{er} janvier	27 857	28 570
Coût des services rendus	1 256	1 148
Effet de l'actualisation	1 404	1 289
Modification / réduction / liquidation de plan	- 6 785	
Prestations versées	- 1 013	- 420
Gains / pertes actuariels	317	- 2 730
Dette actuarielle au 31 décembre	23 036	27 857

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2008	31/12/2007
Coût des services rendus sur la période	1 256	1 148
Effet de l'actualisation	1 404	1 289
Rendement attendu des actifs sur la période	- 922	- 957
Amortissement des gains / pertes actuariels	870	
Autres gains ou pertes		268
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 608	1 748

VARIATIONS DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES REGIMES

	31/12/2008	31/12/2007
Juste valeur des actifs au 1 ^{er} janvier	22 746	24 029
Rendement attendu des actifs	922	957
Gains / pertes actuariels sur les actifs du régime	- 548	- 3 002
Cotisations de l'employeur	1 273	1 182
Modification / réduction / liquidation de plan	- 6 785	
Prestations remboursées	- 1 013	- 420
Juste valeur des actifs au 31 décembre	16 595	22 746

Au 31 décembre 2008, le taux moyen d'actualisation de la dette s'élève à 4,95 % et le taux moyen de rendement des actifs à 4,05 %.

VARIATIONS DE LA PROVISION

	31/12/2008	31/12/2007
Provisions / actifs au 1 ^{er} janvier	- 5 107	- 4 541
Cotisations de l'employeur	1 273	1 182
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	- 2 608	- 1 748
Provisions / actifs au 31 décembre	- 6 442	- 5 107

NOTE 17 - DETTES SUBORDONNÉES - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	<= 3 mois =< 1 an	> 3 mois =< 5 ans	> 1 an =< 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total 2008	Total 2007
Dettes subordonnées à terme				178 720	178 720	2 915	181 635	180 782
Valeurs au bilan				178 720	178 720	2 915	181 635	180 782

La monnaie d'émission des dettes subordonnées est l'euro. Le taux d'intérêt relatif aux dettes subordonnées est fixe. Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 7 526 milliers d'euros au 31 décembre 2008 contre 6 881 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

NOTE 18 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves	Primes de fusions/ Emissions (1)	Résultat	Total des capitaux propres
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2006	219 979	872 508	438 114	115 516	1 646 117
Intérêts aux parts et divers versés				- 19 243	
Variation des parts sociales	- 13 503				
Emission de CCA	13 500		95 076		
Affectation du résultat 2006		96 273		- 96 273	
Variation des réserves (impôt sur PVLT)					
Report à nouveau (changements de méthode comptable)		1 345			
Résultat 2007				118 213	
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2007	219 976	970 126	533 190	118 213	1 841 505
Intérêts aux parts et divers versés				- 22 674	
Variation des parts sociales	- 63				
Emission de CCA		95 539		- 95 539	
Affectation du résultat 2007					
Report à nouveau (changements de méthode comptable)				100 171	
Résultat 2008					
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2008	219 913	1 065 665	533 190	100 171	1 918 939

(1) dont 480 382 milliers d'euros de primes d'émission, dont 52 808 milliers d'euros de primes de fusion.

NOTE 19 - COMPOSITION DES FONDS PROPRES

	2008	2007
Capitaux propres	1 918 939	1 841 505
Dettes subordonnées et titres participatifs	181 635	180 782
Total des fonds propres	2 100 574	2 022 287

NOTE 20 - OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

La Caisse régionale du Nord Est détient des participations directes dans une dizaine de sociétés commerciales et de sociétés civiles. Les principales opérations réalisées avec lesdites sociétés concernent :

- le capital détenu dans lesdites participations (cf note 6),
- les avances en compte courant d'associés (cf note 6),
- les comptes ordinaires créditeurs cumulés aux placements d'excédents de trésorerie représentent 17 055 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

NOTE 21 - OPÉRATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRÊTS EN DEVISES

	31/12/2008		31/12/2007	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	599	598	2 741	2 738
Devises	308	308	1 321	1 321
Euros	291	290	1 420	1 417
Prêts et emprunts en devises	152	152	0	0
TOTAL	751	750	2 741	2 738

NOTE 22 - OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total au 31/12/2008	Total au 31/12/2007
OPERATIONS FERMES				
Opérations sur marchés organisés				
- Instr. taux intérêts à terme	vendus			
- Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré				
- SWAPS de taux d'intérêts		947 151	218 730	1 165 881
- FRA				2 951 861
OPERATIONS CONDITIONNELLES				
Opérations de gré à gré				
- Options de swap de taux	emprunteurs	10 000		10 000
	prêteurs	20 000		20 000
- Instr. taux intérêts à terme	achetés	761		761
	vendus	761		761
- Instr. de change à terme	achetés			
	vendus			
- Instr. sur actions & indices boursiers	achetés			520
	vendus			520
- Autres contrats à terme				
- Contrats dérivés de crédit	achetés			
	vendus			
TOTAL		978 673	218 730	1 197 403
				3 375 219

NOTE 22.1 - OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	< 1 an	> = 1 an < = 5 ans	> 5 ans	Total
Opérations de gré à gré				
- Options de swap	10 000	20 000		30 000
- Swaps de taux d'intérêts	262 576	553 270	350 035	1 165 881
- Caps, Floors, Collars	133	188	1 200	1 521
- Autres instruments à terme ferme				
- Contrats de dérivés de crédit				
Sous total	272 709	573 458	351 235	1 197 402
- Opérations de change à terme	1 197	0	0	1 197
TOTAL GRE A GRE	273 906	573 458	351 235	1 198 599

NOTE 22.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : JUSTE VALEUR

	31/12/2008	
	Total juste valeur	Encours notionnel
- Options de taux (1)	- 192	30 000
- Swaps de taux d'intérêt	- 41 019	1 165 881
- Caps, Floors, Collars		1 521
- Dérivés sur actions		
- Autres (Credit Default Swap)		
Sous-total	- 41 211	1 197 402
- Opérations de change à terme		1 197
Total général	- 41 211	1 198 599

(1) La juste valeur des options est positionnée dans les swaps auxquels celles-ci sont rattachées (Swaps avec options et annulation). La juste valeur est renseignée coupon couru inclus.

NOTE 22.3 - INFORMATIONS SUR LES SWAPS

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	218 730	639 651	307 500	1 165 881
Contrats assimilés				

NOTE 23 - INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

NOTE 23.1 - PROCÉDURES DE CONTRÔLE ET MÉTHODOLOGIE DE CALCUL

Objectifs de la gestion des risques :

- Suivi des risques sur chaque contrepartie (entreprises, clientèles réseau et banques) :
 - Produits hors bilan (FRA, CAP, FLOOR, SWAP, options de SWAP...)
 - Produits monétaires.
- Gestion des plafonds sur la base des valeurs de marché.
- Edition d'un reporting trimestriel destiné aux analystes des Directions opérationnelles dont dépendent les contreparties.

Méthodologie de calcul :

- Le montant du risque sur une opération se définit par sa valeur de marché positive (gain latent) calculée en fonction des différents paramètres financiers (courbe de taux, volatilité...).

N.B. : les risques interbancaires sont également valorisés selon la méthode réglementaire 'valeur de marché + coef. add-on', notamment dans le cadre des déclarations trimestrielles remontées à Crédit Agricole S.A..

NOTE 23.2 - VENTILATION AU 31 DÉCEMBRE 2008 (en millions d'euros)

Le risque pondéré sur instruments financiers à terme se décompose de la manière suivante :

	31/12/2008		31/12/2007	
	Valorisation du risque	Valeur marché + add-on	Valorisation du risque	Valeur marché + add-on
CONTREPARTIE				
- Gouvernements et Banques Centrales de l'OCDE				
- Etablissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	0,1	19,5	10,9	49,9
- Autres contreparties (réseau Crédit Agricole)	3,4	48,7	48,9	117,3

NOTE 24 - PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

	2008	2007
Intérêts et produits assimilés	805 281	655 860
- sur opérations avec les établissements de crédit	17 877	6 588
- sur opérations internes au Crédit Agricole	38 686	30 762
- sur opérations avec la clientèle	718 335	611 458
- sur obligations et autres titres à revenu fixe	14 172	7 044
- produit net sur opérations de macro-couverture	16 206	0
- autres intérêts et produits assimilés	5	8
Intérêts et charges assimilées	- 647 659	- 555 312
- sur opérations avec les établissements de crédit	- 7 915	- 3 175
- sur opérations internes au Crédit Agricole	- 455 990	- 378 986
- sur opérations avec la clientèle	- 95 045	- 62 564
- sur obligations et autres titres à revenu fixe	- 88 391	- 61 897
- charge nette sur opérations de macro-couverture	0	- 48 564
- autres intérêts et charges assimilées	- 318	- 126
Total produits nets d'intérêts et revenus assimilés	157 622	100 548

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont donc désormais présentées sur des lignes spécifiques.

Au 31 décembre 2008, le montant du produit net sur opérations de couverture s'élève à 16 206 milliers d'euros.

NOTE 25 - REVENUS DES TITRES

	Revenus des titres à revenus fixes		Revenus des titres à revenus variables	
	2008	2007	2008	2007
Parts dans les entreprises liées			25 179	15 721
Titres de participation et titres détenus à long terme			52 290	44 265
Titres de placement	4 290	1 805	979	344
Titres d'investissement	9 881	5 238		
Total des revenus sur titres	14 171	7 043	78 448	60 330

NOTE 26 - PRODUIT NET DES COMMISSIONS

	2008			2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 322	11	1 321	2 466	40	2 426
Sur opérations internes au Crédit Agricole	26 164	22 673	3 491	22 298	11 526	10 772
Sur opérations avec la clientèle	36 002		36 002	34 741		34 741
Sur opérations sur titres			0		1	- 1
Sur opérations de change	131		131	110		110
Sur opérations sur IFT et autres HB	27		27	26		26
Sur prestations de services financiers (1)	101 867	13 153	88 714	99 948	12 180	87 768
Dotations /reprises risques et charges	493	556	- 63	339	405	- 66
Total	166 016	36 393	129 623	159 928	24 152	135 776

(1) Dont prestations d'assurance-vie : 22 376 milliers d'euros.

NOTE 27 - GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

	2008	2007
Solde des opérations sur titres de transaction	329	0
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	167	222
Solde des opérations sur instruments financiers à terme	- 51 356	22 489
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation	- 50 860	22 711

NOTE 28 - GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

	2008	2007
Dotations aux dépréciations	- 18 359	- 12 568
Reprises de dépréciations	10 210	421
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	- 8 149	- 12 147
Plus-values de cessions réalisées	26 110	55 430
Moins-values de cessions réalisées	- 86 828	- 280
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	- 60 718	55 150
Frais d'acquisition	0	39
Total gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	- 68 867	42 964

NOTE 29 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	2008	2007
Produits divers	41 040	37 204
Quote-part des opérations faites en commun		167
Refacturation et transfert de charges		
Reprises de provisions	38 123	61 887
Total des autres produits d'exploitation bancaire	79 163	99 258
Charges diverses	2 535	3 537
Quote-part des opérations faites en commun	77	78
Refacturation et transfert de charges		
Dotations aux provisions		
Total des autres charges d'exploitation bancaire	2 612	3 615

NOTE 30 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	2008	2007
Salaires et traitements	96 612	87 070
Charges sociales	41 516	41 223
- dont charges de retraite	(9 783)	(9 612)
Intéressement et participation	11 758	16 353
Impôts et taxes sur rémunérations	11 650	11 212
Total des charges de personnel	161 536	155 858
Refacturation et transferts de charges de personnel	- 20 664	- 18 579
Frais de personnel nets	140 872	137 279
Impôts et taxes	4 101	5 878
Services extérieurs	85 163	85 948
Autres frais administratifs	- 681	- 599
Total des charges administratives	88 583	91 227
Refacturation et transferts de charges administratives	- 3 210	- 2 789
Frais administratifs nets	85 373	88 438
Valeur nette au bilan	226 245	225 717

EFFECTIF MOYEN

EFFECTIF UTILISÉ DANS LA CAISSE RÉGIONALE AU PRORATA DE L'ACTIVITÉ

CATÉGORIES DE PERSONNEL	2008	2007
Cadres	465	448
Non cadres	1 881	1 917
TOTAL	2 346	2 365

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres du Comité de Direction est de 1 605 milliers d'euros.
Le montant des crédits accordés pendant l'exercice à ces mêmes dirigeants est de 482 milliers d'euros.

NOTE 31 - COÛT DU RISQUE

	2008	2007
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
Dépréciations sur créances douteuses	74 418	89 743
Autres provisions et dépréciations	88 324	108 896
REPRISES DE PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	84 942	85 393
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	78 371	45 448
VARIATION DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	- 571	67 798
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	731	1 133
Récupération de créances amorties	13 284	6 515
Pertes sur risques opérationnels	- 826	- 1 054
	2 517	325
COÛT DU RISQUE	15 135	74 717

(1) dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 12 754 milliers d'euros.

dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises : 529 milliers d'euros.

(2) dont 3 347 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif.

(3) dont 408 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

(4) dont 12 754 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

NOTE 32 - RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

	2008	2007
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Dotations aux dépréciations		
- Sur participations et autres titres détenus à long terme	2 112	3 545
Reprises de dépréciations		
- Sur participations et autres titres détenus à long terme	9 271	4 352
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
- Sur participations et autres titres détenus à long terme	7 159	807
Plus-values de cessions réalisées		
- Sur titres d'investissement	8	
- Sur participations et autres titres détenus à long terme	553	853
Moins-values de cessions réalisées		
- Sur titres d'investissement		
- Sur participations et autres titres détenus à long terme	7 275	95
- Pertes sur créances liées à des titres de participation	8 260	6 400
Solde des plus et moins-values de cessions		
- Sur titres d'investissement	8	
- Sur participations et autres titres détenus à long terme	- 14 982	- 5 642
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
- Plus-values de cessions	45	232
- Moins-values de cessions	117	10
Solde en bénéfice ou en perte	- 72	222
RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	- 7 887	- 4 613

NOTE 33 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

	2008	2007
Charges exceptionnelles		
Charges diverses		2 157
Abondement - intérèsement		2 100
Dotation provision pour charges de retraites/préretraites		
	0	4 257
Produits exceptionnels		
Produits divers		19
Reprise provision pour charges de retraites/préretraites		
	0	19
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	- 4 238

NOTE 34 - IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

	2008
- Impôt sur les sociétés sur le résultat courant (y compris contributions de 3,3%)	- 30 481
- Impôt sur les sociétés sur le résultat exceptionnel (y compris contributions de 3,3%)	0
- Crédits d'impôts	- 594
- Provision pour charge d'impôt	- 302
- Etalement Prêts à taux zéro	- 1 549
- Régularisation sur exercice antérieur	- 998
- Effet de l'intégration fiscale des filiales	- 1 702
TOTAL IMPÔT SUR LES RESULTATS	- 35 626

Une créance de carry back née au cours de l'exercice a été comptabilisée pour un montant de 32 183 milliers d'euros.

NOTE 35 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2008 n'est survenu pendant la période subséquente.

NOTE 36 - AFFECTATION DES RÉSULTATS

	2008
Résultat net comptable	100 171
Report à nouveau créiteur	100 171
Résultat à affecter	
Intérêts aux parts	5 329
Dividendes des C.C.A.	13 871
Solde disponible	
Réserve légale	60 729
Réserve facultative	18 239
Dotations FADER / FADES	2 003
	80 971

NOTE 37 - PUBLICITÉ DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AU COMPTES

	KPMG SA	%	Présence Audit & Conseils	%
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés - Missions spécifiques (émissions parts sociales et CCA)	144	50%	144	50%
Total	144	50%	144	50%

Ces honoraires (hors frais et débours) se rapportent à l'exercice 2008.

Les montants sont hors TVA récupérable.

IV - RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

Siège social : 25, rue Libergier - 51088 Reims

Capital social : 219 912 840 € au 31/12/2008

Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note 1.3 de l'annexe concernant d'une part le changement de modalités de calcul du taux de dépréciation des créances douteuses et d'autre part les incidences des reprises sur provisions en matière de présentation dans le compte de résultat et dans la note 2 de l'annexe concernant notamment les changements de méthodes comptables relatifs à de nouveaux règlements du Comité de la Réglementation Comptables applicables à compter de l'exercice 2008.

2 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte incertain que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance nos propres appréciations.

Changement de méthodes comptables

Ainsi qu'il est mentionné dans la note 2 de l'annexe, des changements de méthodes comptables sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 relatifs à de nouveaux règlements du Comité de la Réglementation Comptables. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Caisse régionale, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables précisés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, la Caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme par votre Caisse régionale sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère décrite dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre Caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VÉRIFICATIONS DES INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris et Reims, le 2 mars 2009
Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit,
Département de KPMG S.A.

Pascal Brouard

Présence Audit et Conseils

Patrick Bourdin

V - RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion et le rapport sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne sont tenus à la disposition du public au siège de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, 25 rue Libergier - 51088 REIMS.

B - COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

établis conformément aux normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

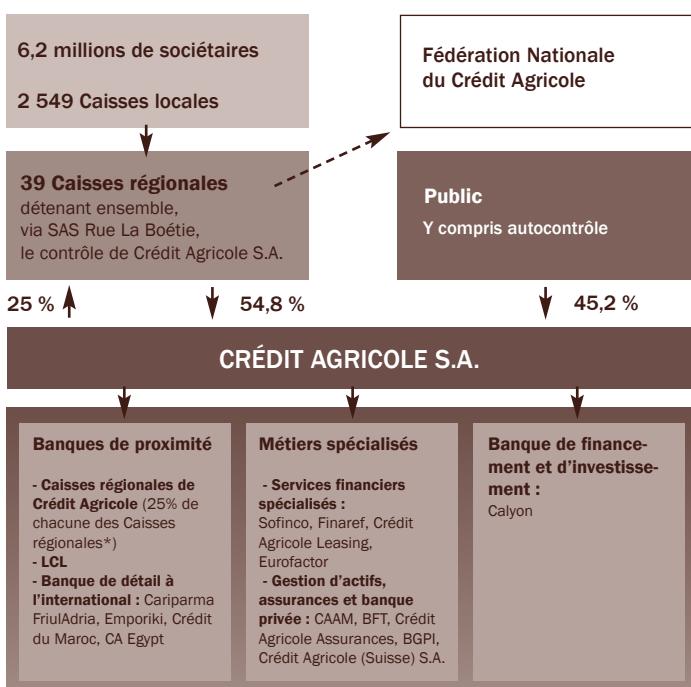
1 - CADRE GENERAL

1.1. Organigramme simplifié du Groupe Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 900 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie est détenue par les Caisses régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier (Art L511-31 et Art L511-32) à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code Monétaire et Financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



Activités et filiales spécialisées : Capital Investissement, Crédit Agricole Immobilier, Uni-Editions.

* A l'exception de la Caisse régionale de la Corse.

1.2. Présentation juridique de l'entité et relations internes au Crédit Agricole

Le cadre juridique et les mécanismes financiers internes au Crédit Agricole sont traités dans l'annexe aux comptes individuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est.

1.3. Autres relations internes

Avec ses filiales

Au 31 décembre 2008, les relations financières de la Caisse régionale du Nord Est avec les différentes filiales faisant partie du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- SAS COFINEP, société de capital risque, détenue à 100 % par la Caisse régionale, pour une valeur de marché de 25 990 milliers d'euros.

- SAS NORD EST CHAMPAGNE AGROPARTENAIRES, structure de prise de participations dans les entreprises des secteurs Champagne et Agro-industrie, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 107 550 milliers d'euros. Une avance en compte courant d'associé est octroyée par la Caisse régionale à hauteur de 96 510 milliers d'euros. Cette société est issue de la fusion des deux sociétés Nord Est Champagne Partenaires et Nord Est Agro Partenaires, réalisée à la valeur nette comptable du 1er Janvier 2008.

- SAS BELGIUM CA, holding portant une participation dans la SA CREDIT AGRICOLE de Belgique, détenue à 45 % par la Caisse régionale pour une valeur de 54 000 milliers d'euros. Une avance en compte courant d'associé est octroyée par la Caisse régionale à hauteur de 830 milliers d'euros.

Ces opérations font l'objet d'élimination dans les comptes consolidés.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est développe une politique de diversification au travers de différentes filiales, détenues directement, et avec lesquelles il existe des relations financières :

- SAS NORD EST DEVELOPPEMENT REGIONAL, société de prises de participations dans différentes structures liées à l'aménagement du territoire, détenue à 100 % par la Caisse régionale depuis mai 2007, pour une valeur de marché de 29 613 milliers d'euros. Une avance en compte courant d'associé est octroyée par la Caisse régionale à hauteur de 34 500 milliers d'euros. Sur le mois de Décembre 2008, cette entité a acquis, à leur valeur nette comptable, les titres de Nord Est Champagne Partenaires, Nord Est Création, Nord Est Partenaires, Nord Est Diversification et Nord Est Optimmo auprès de la Caisse régionale.

- SAS INNOVATION NORD EST, holding du pôle Innovation Bancassurance, détenue à 100 % par la Caisse régionale pour une valeur de marché de 2 399 milliers d'euros. Une avance en compte courant d'associé est octroyée par la Caisse régionale de 3 500 milliers d'euros.

2 - COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

	31/12/2008	31/12/2007
+ Intérêts et produits assimilés	1 000 573	836 522
- Intérêts et charges assimilées	- 774 088	- 617 606
+ Commissions (produits)	183 845	182 704
- Commissions (charges)	- 40 103	- 27 930
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	- 70 083	4 170
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	925	109 896
+ Produits des autres activités	79 165	47 839
- Charges des autres activités	- 2 729	- 3 690
PRODUIT NET BANCAIRE	377 505	531 905
- Charges générales d'exploitation	- 269 306	- 278 063
- Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	- 10 615	- 10 629
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	97 584	243 213
- Coût du risque	- 27 173	- 67 647
RESULTAT D'EXPLOITATION	70 412	175 566
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	- 40	238
- Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0
RESULTAT AVANT IMPOT	70 372	175 804
- Impôts sur les bénéfices	- 5 526	- 41 555
RESULTAT NET	64 846	134 249
- Intérêts minoritaires	- 4 339	- 4 226
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	60 507	130 023

3 - BILAN ACTIF CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

ACTIF	31/12/2008	31/12/2007
Caisse, banques centrales	109 118	76 161
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	37 232	82 627
Instruments dérivés de couverture	4 965	34 328
Actifs financiers disponibles à la vente	1 449 601	2 884 134
Prêts et créances sur les établissements de crédit	586 564	393 010
Prêts et créances sur la clientèle	18 953 654	16 708 883
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	55 375	- 32 316
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	218 528	140 581
Actifs d'impôts courants	58 551	27 521
Actifs d'impôts différés	67 854	60 908
Comptes de régularisation et actifs divers	463 579	322 098
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0	0
Immeubles de placement	2 203	961
Immobilisations corporelles	68 297	71 308
Immobilisations incorporelles	675	541
Ecarts d'acquisition	41 807	41 807
TOTAL DE L'ACTIF	22 118 003	20 812 552

4 - BILAN PASSIF CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en milliers d'euros)

PASSIF	31/12/2008	31/12/2007
Banques centrales	0	708
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	23 751	44 492
Instruments dérivés de couverture	62 063	- 1 697
Dettes envers les établissements de crédit	10 050 318	10 610 378
Dettes envers la clientèle	6 707 513	5 443 378
Dettes représentées par un titre	2 587 745	1 426 396
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2 577	2 200
Passifs d'impôts courants	1 758	0
Passifs d'impôts différés	7 103	0
Comptes de régularisation et passifs divers	328 951	339 714
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0
Provisions	94 125	123 318
Dettes subordonnées	243 778	244 787
TOTAL DETTES	20 109 682	18 233 674
Capitaux propres part du groupe	1 924 240	2 500 677
Capital et réserves liées	749 267	752 920
Réserves consolidées	1 316 641	1 207 929
Gains ou pertes latents ou différés	- 202 175	409 805
Résultat de l'exercice	60 507	130 023
Intérêts minoritaires	84 081	78 201
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 008 321	2 578 878
TOTAL DU PASSIF	22 118 003	20 812 552

5 - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)		Capital et réserves liées Capital	Réserve consolidées part du Groupe	Gains/pertes latents ou écart de conversion	Résultat net part du Groupe	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés		
Capital propres au 01/01/2007		206 550	438 203	1 084 084	0	730 401	140 685	2 599 923	70 856	2 670 779
Variation de capital										
Emission de CCA		- 409								
Distributions versées en 2007 - hors groupe		13 500								
Affectation du résultat 2006										
Variation de valeurs des titres disponibles à la vente (IAS 39)										
Résultat au 31/12/2007										
Autres variations										
Capitaux propres au 31/12/2007		219 641	533 279	1 207 929	0	409 805	130 023	2 500 677	78 201	2 578 878
Variation de capital										
Emission de CCA		- 3 653								
Distributions versées en 2008 - hors groupe		0								
Affectation du résultat 2007										
Variation de juste valeur										
Résultat au 31/12/2008										
Autres variations										
Capitaux propres au 31/12/2008		215 988	533 279	1 316 641	0	- 202 175	60 507	1 924 240	84 081	2 008 321

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

6 - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits du Groupe Crédit Agricole du Nord Est, y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille "actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans ce compartiment.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend les caisses, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	2008	2007
Résultat avant impôts	70 372	175 804
+/- Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	10 742	10 707
+ Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
+/- Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	- 11 303	41 807
+/- Quote-part de résultat liéée aux sociétés mises en équivalence	0	0
+/- Résultat net des activités d'investissement	513	- 992
+/- Résultat net des activités de financement	10 561	10 440
+/- Autres mouvements	- 88 067	30 881
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	- 77 554	92 843
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	772 227	1 287 820
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 902 823	- 1 291 574
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	2 122 920	- 826 821
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 141 040	- 94 247
- Impôts versés	- 3 832	- 60 758
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 1 847 452	- 985 580
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPÉRATIONNELLE (A)	- 1 840 270	- 716 933
+/- Flux liés aux participations	- 126 728	- 126 433
+/- Flux liés aux filiales	1 945	13 517
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 8 938	- 14 195
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	- 133 721	- 127 111
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 42 190	69 905
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	- 16 365	- 21 111
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	- 58 555	48 794
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A) + (B)+ (C) + (D)	1 647 994	- 795 250
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	- 1 397 185	- 601 935
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	75 173	163 651
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	- 1 472 358	- 765 586
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	250 809	- 1 397 185
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	108 781	75 173
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	142 028	- 1 472 358
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 647 994	- 795 250

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales" hors intérêts courus, tel que détaillé en note 7.6.1.

** composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 7.6.5. et des postes "Comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 7.6.7. (Hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

7 - NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

7.1 - PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS

7.1.1. NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables au 31 décembre 2008.

Le Groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2007.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31/12/08 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2008. Celles-ci portent sur :

- l'amendement de la norme IAS 39 issu du règlement CE n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 permettant de reclasser dans d'autres catégories certains instruments financiers initialement détenus à des fins de transaction ou classés en "disponibles à la vente".
- l'amendement de la norme IFRS 7 relatif aux informations à fournir sur ces reclassements.
- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement CE n° 1263/2008 du 16 décembre 2008 et relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel.

En 2008, le Groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a pas reclassé d'actifs financiers en application de l'amendement de la norme IAS 39 du 15 octobre 2008.

L'application de l'interprétation IFRIC 14 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1^{er} juin 2007 (CE n° 611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.

- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS14 relative à l'information sectorielle. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1^{er} janvier 2009.

- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.

- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.

- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.

- l'amendement de la norme IAS 1 issu du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2008.

7.1.2. FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Nord Est utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n° 2004-R.03 du 27 octobre 2004.

7.1.3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

7.1.3.1. Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quand à leur réalisation dans le futur. Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers des activités de marché évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les dépréciations durables de titres,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les dépréciations des écarts d'acquisition,
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

7.1.3.2. Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatifs à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier

7.1.3.2.1. TITRES À L'ACTIF

7.1.3.2.1.1. Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- Placements détenus jusqu'à l'échéance,
- Prêts et créances,
- Actifs financiers disponibles à la vente.

7.1.3.2.1.1.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le Groupe Crédit Agricole du Nord Est.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les actifs financiers de la Caisse régionale du Nord Est concernés par cette affectation à la juste valeur par résultat sur option concernent 3 BMTN structurés (indexation diverse) pour un total nominal de 30 000 milliers d'euros.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat, sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement

évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

7.1.3.2.1.1.2. Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Placements détenus jusqu'à l'échéance" (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe Crédit Agricole du Nord Est a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le Groupe Crédit Agricole du Nord Est a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat,
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois),
- la cession intervient après que l'entreprise a déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90% du principal de l'actif),
- la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible,
- si l'entité n'espouse pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire est reprise.

7.1.3.2.1.1.3. Titres du portefeuille "Prêts et créances"

La catégorie "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables. Les titres sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

7.1.3.2.1.1.4. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les principes de comptabilisation des titres classés en "Actifs disponibles à la vente" sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus,
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat,

- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisée en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif,
- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente initialement comptabilisée en capitaux propres est reprise et la dépréciation durable comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas de variation de juste valeur positive ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette et par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres.

7.1.3.2.1.2. Dépréciation des titres

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en juste valeur par résultat. Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative et durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

Le Groupe Crédit Agricole du Nord Est utilise un critère guide de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dépréciation est présumée nécessaire lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

La Direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme,...) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

7.1.3.2.1.3. Date d'enregistrement des titres

Le Groupe Crédit Agricole du Nord Est enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories "Titres détenus jusqu'à l'échéance" et "Prêts et créances". Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

7.1.3.2.2. TITRES AU PASSIF (IAS 32)

Distinction dettes / Capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par la Caisse régionale du Nord Est et les Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au

sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole du Nord Est.

Par ailleurs, l'IFRIC a communiqué en novembre 2006 l'état de ses interprétations et commentaires sur la norme IAS 32 sur laquelle elle avait été sollicitée. Cela concerne la qualification de certains instruments financiers en instruments de dettes ou de capitaux propres. Néanmoins, il a rappelé que pour que ses analyses soient opérationnelles, il convenait de poursuivre un processus réglementaire inachevé à ce jour.

7.1.3.2.3. RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories "actifs financiers à la juste valeur par résultat" et "actifs financiers disponibles à la vente" vers la catégorie "prêts et créances", si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,

- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie "actifs financiers à la juste valeur par résultat" vers les catégories "actifs financiers disponibles à la vente" ou "actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", si les critères d'éligibilité sont respectés.

Le Groupe n'a pas utilisé cette dernière possibilité de reclassement lié à des circonstances rares.

Les reclassements sont comptabilisés à compter du 1^{er} juillet 2008 et jusqu'au 31 octobre 2008 pour les transferts effectués avant le 1^{er} novembre 2008, et à la date du transfert à compter de cette date. L'actif financier est reclassé à sa juste valeur à la date du reclassement. Cette juste valeur devient son nouveau coût ou son nouveau coût amorti selon le cas.

Le Groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a pas opéré, en 2008, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

7.1.3.2.4. ACTIVITÉ DE CRÉDITS

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

7.1.3.2.4.1. Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en "prêts et créances" sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective.

Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes,
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

7.1.3.2.4.1.1. Créesances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins, (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits,
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours dépréciés entraîne par "contagion" un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, le groupe Crédit Agricole du Nord Est distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé,
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Le Groupe Crédit Agricole du Nord Est constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

7.1.3.2.4.1.2. Créesances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non classés en dépréciés. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Groupe Crédit Agricole du Nord Est a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que dépréciations sur encours sensibles (encours sous surveillance) calculées à partir de modèles Bâle II, les dépréciations sectorielles et les dépréciations sur pays à risque :

- Dépréciations sur encours sensibles :

Dans le cadre du projet Bâle II, la Direction des risques du Groupe Crédit Agricole du Nord Est détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction. Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendu, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

7.1.3.2.4.2. Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, le Groupe Crédit Agricole du Nord Est accorde des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, il perçoit de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

7.1.3.2.5. PASSIFS FINANCIERS

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables.

- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

7.1.3.2.6. PRODUITS DE LA COLLECTE

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des "Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 7.6.14.

7.1.3.2.7. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

7.1.3.2.7.1. La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite "carve out").

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts. La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où l'élément couvert impacte le résultat.

- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écart de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

7.1.3.2.7.2. Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat,
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé,
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

7.1.3.2.8. DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, la meilleure indication de celle-ci est constituée par l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation.

7.1.3.2.8.1. Instruments traités sur un marché actif

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

S'il existe un marché actif, les prix disponibles sur ce marché constituent la méthode d'évaluation de base.

Les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs pour les positions nettes vendeuses et aux cours vendeurs pour les positions nettes acheteuses. Par ailleurs, ces valeurs tiennent compte des risques de contrepartie.

Si, en date de valorisation, le prix côté n'est pas disponible, le Groupe Crédit Agricole du Nord Est se référera notamment au prix des transactions les plus récentes.

7.1.3.2.8.2. Instruments traités sur des marchés non actifs

En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant une technique de valorisation basée sur des données de marché "observables" ou "non observables".

Ces méthodologies et ces modèles de valorisation intègrent tous les facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant.

La détermination de ces justes valeurs tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

7.1.3.2.8.2.1. Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché observables

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes), et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite des options), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

7.1.3.2.8.2.2. Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché non observables

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose, quant à elle, sur des techniques d'évaluation utilisant des paramètres non observables, c'est-à-dire non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le Groupe Crédit Agricole du Nord Est retient, lorsque cela est possible, des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

7.1.3.2.8.2.3. Absence de technique de valorisation reconnue

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie "titres disponibles à la vente". Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de Juste Valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif et non consolidées, dont l'évaluation à la juste valeur est rendue difficile par le caractère non significatif de leur importance au sein du Groupe ou par la faiblesse du pourcentage de contrôle.

Ces titres, listés dans la note 7.2.2 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

7.1.3.2.9. GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

7.1.3.2.9.1. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers conclus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la

juste valeur par résultat,

- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

7.1.3.2.9.2. Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

7.1.3.2.10. Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le Groupe Crédit Agricole du Nord Est compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

7.1.3.2.11. Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument d'emprunt.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 "provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

7.1.3.2.12. Décomptabilisation des instruments financiers.

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires, et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés, mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

7.1.3.3. Provisions (IAS 37,19)

Le Groupe Crédit Agricole du Nord Est identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, le Groupe Crédit Agricole du Nord Est a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan d'épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègrent le jugement de la Direction.
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

7.1.3.4. Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux

catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

7.1.3.4.1 ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE RETRAITE, DE PRÉRETRAITE ET D'INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE – RÉGIMES À PRESTATIONS définies

Le Groupe Crédit Agricole du Nord Est détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projétées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.7.3).

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le Groupe Crédit Agricole du Nord Est n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, le Groupe Crédit Agricole du Nord Est a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter dans un état des variations des capitaux propres spécifique. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, le Groupe Crédit Agricole du Nord Est a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du Groupe Crédit Agricole du Nord Est, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du Groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique "Provisions". Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique "Provisions".

7.1.3.4.2. PLANS DE RETRAITE - RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole du Nord Est n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

7.1.3.5. Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 "Paiements en actions et assimilés" impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme, qui s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002, conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 2, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005, concerne deux cas de figure :

- les transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres,
- les transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le Groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique "frais de personnel" en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2, étant précisé que le Groupe Crédit Agricole du Nord Est applique les termes du communiqué du CNC du 21 décembre 2004 complété par le communiqué du CNC du 7 février 2007. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'inaccessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'inaccessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multiplié par le nombre d'actions souscrites.

Aucune augmentation de capital réservée aux salariés n'a été effectuée par le Groupe en 2008.

Par ailleurs, l'IFRIC 11 ayant clarifié les modalités d'application d'une norme existante et déjà appliquée par le Groupe Crédit Agricole du Nord Est (IFRS 2), les conséquences de cette clarification ont été prises en compte à compter du 1er Janvier 2007. La charge relative aux souscriptions d'actions est désormais comptabilisée dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des "réserves consolidées part du Groupe".

7.1.3.6. Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés, si et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

7.1.3.7. Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

Le Groupe Crédit Agricole du Nord Est applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatées depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole du Nord Est suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

- Foncier	Non amortissable
- Gros œuvre	30 à 80 ans
- Second œuvre	8 à 40 ans
- Installations techniques	5 à 25 ans
- Agencements	5 à 15 ans
- Matériel informatique	4 à 7 ans
- Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

7.1.3.8. Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires et non monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole du Nord Est. Les écarts de change résultant de cette conversion sont

comptabilisés pour les actifs monétaires en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
- les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

7.1.3.9. Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif,

- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique "commissions" et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- . le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- . il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- . le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, les coûts encourus pour la prestation ainsi que les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

7.1.3.10. CONTRATS DE LOCATION (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus,
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier,
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :

- a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
- b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
- c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

7.1.4. PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION (IAS 27, 28, 31)

7.1.4.1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale du Nord Est et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé, l'impact sur la structure des états financiers, ou sur le total du bilan, présumé significatif s'il excède 1 % du total de bilan de l'entité consolidée qui détient ses titres.

7.1.4.1.1. CONSOLIDATION DES CAISSES RÉGIONALES

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et Financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole du Nord Est représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale du Nord Est et des 79 Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

7.1.4.1.2. NOTIONS DE CONTRÔLE

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Crédit Agricole du Nord Est détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque le Crédit Agricole du Nord Est détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels d'une entité, mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale du Nord Est est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

7.1.4.1.3. CONSOLIDATION DES ENTITÉS AD HOC

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte, une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par la Caisse régionale du Nord Est, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

Le groupe Crédit Agricole du Nord Est ne détient pas de fonds de ce type.

7.1.4.1.4. EXCLUSIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat, soit par nature, soit sur option.

7.1.4.2. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse régionale du Nord Est sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale du Nord Est,

- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale du Nord Est,

- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable. L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidés. L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée. La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

7.1.4.3. Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

7.1.4.4. Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère le Groupe du Crédit Agricole du Nord Est) selon la méthode du coût historique, les écarts de conversion étant intégralement et immédiatement constatés en résultat,
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

7.1.4.5. Regroupements d'entreprises - Ecarts d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition (1^{er} janvier 2004) sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des fusions de Caisses régionales, qui sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, en valeur nette comptable par référence aux normes françaises dans la mesure où les regroupements d'entreprises mutuelles sont exclus du champ d'application d'IFRS 3.

Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auquel s'ajoutent les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

A la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur. En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé,

sous la rubrique "écarts d'acquisition" lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique "participations dans les entreprises mises en équivalence" lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale du Nord Est dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est constaté dans le poste "réserves consolidées part du Groupe" ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale du Nord Est dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté, depuis le 1^{er} janvier 2007, directement en réserves consolidées part du Groupe.

En corollaire, le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires ;
- en contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres ;
- la quote-part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires s'impute en réduction des capitaux propres.

7.2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

7.2.1. EVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DE L'EXERCICE

Nord Est Agro fusionne avec Nord Est Champagne et devient Nord Est Champagne Agro Partenaires.

7.2.2. PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille "Actifs disponibles à la vente", sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
SAS AGRO INVEST	15 006	16,68 %	15 006	19,45 %
SAS NORD EST CREATION (1)			4 946	100,00 %
SAS NORD EST DEVELOPPEMENT REGIONAL (2)	29 613	100,00 %	15 072	100,00 %
SAS NORD EST OPTIMMO (1)			3 570	100,00 %
SAS RUE LA BOETIE	415 563	3,99 %	848 553	3,99 %
SAS SACAM FIRECA	1 832	3,73 %	1 833	3,73 %
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	30 978	3,94 %	37 114	3,94 %
SCA SIPAREX DEVELOPPEMENT	1 948	8,43 %	2 217	8,44 %
SA SIPAREX ASSOCIES	2 039	6,68 %	1 777	6,35 %
SAS SACAM INTERNATIONAL	42 239	3,99 %	35 937	3,99 %
AUTRES PARTICIPATIONS	27 486		21 707	
Valeur au bilan des participations non consolidées	566 704		987 732	

(1) Ces titres ont fait l'objet d'une cession en date du 1^{er} décembre 2008 à la société Nord Est Développement Régional.

(2) L'intégration de cette entité dans le périmètre consolidé n'a pas été retenue au 31/12/2008 du fait de l'acquisition en décembre 2008 des titres de 5 entités précédemment détenus par la Caisse régionale (acquisition proche de la date de clôture des comptes annuels).

7.2.3. LES ÉCARTS D'ACQUISITION

	01/01/2008	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	31/12/2008
VALEUR BRUTE						
- Keytrade	21 047					21 047
- Europabank	11 057					11 057
- CA Belge	9 995					9 995
Total valeur brute	42 099					42 099
CUMUL DES PERTES DE VALEUR						
- Europabank	0					0
- CA Belge	- 292					- 292
Total cumul des pertes de valeur	- 292					- 292
Valeur nette au bilan	41 807					41 807
	01/01/2007	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	31/12/2007
VALEUR BRUTE						
- Keytrade	21 051		- 4			21 047
- Europabank	11 057					11 057
- CA Belge	9 995					9 995
Total valeur brute	42 103		- 4			42 099
CUMUL DES PERTES DE VALEUR						
- Europabank	0					0
- CA Belge	- 292					- 292
Total cumul des pertes de valeur	- 292					- 292
Valeur nette au bilan	41 811		- 4			41 807

7.3 - GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La gestion du risque bancaire au sein du Groupe Crédit Agricole du Nord Est est assurée par le Responsable du contrôle permanent et risques qui est rattaché au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le suivi des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre "facteurs de

risque", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

7.3.1. RISQUE DE CRÉDIT

(cf.rapport de gestion page 7)

Le **risque de crédit** désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière.

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, le Groupe Crédit Agricole du Nord Est assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois, au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

La Caisse régionale présente à la garantie de FONCARIS (Fonds de garantie interne du Groupe Crédit Agricole, établissement de crédit, filiale à 100% de Crédit Agricole S.A.) tous les risques qu'elle prend sur un emprunteur donné dès lors que leur montant global atteint un seuil d'éligibilité contractualisé pour une période de 6 ans.

Après examen du dossier au sein d'un Comité ad hoc, FONCARIS peut décider de garantir la Caisse régionale, en règle générale à hauteur de 50%. En cas de défaut effectif, la Caisse régionale est indemnisée,

dans la limite du taux de couverture, sur la perte résiduelle après épuisement des procédures de recouvrement et mise en jeu de toutes les sûretés.

Six clients sont éligibles au seuil de déclaration des grands risques et représentent au 31 Décembre 2008, un encours brut de 2 196 667 milliers d'euros et un encours pondéré de 1 419 221 milliers d'euros.

Exposition maximum au risque de crédit

L'exposition maximum au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

	31/12/2008	31/12/2007
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	15 721	41 730
Instruments dérivés de couverture	4 965	34 328
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	663 630	1 658 554
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	169 742	212 177
Prêts et créances sur la clientèle	18 953 653	16 708 883
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	218 528	140 581
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	20 026 239	18 796 253
Engagements de financement donnés	3 691 667	4 264 865
Engagements de garantie financière donnés	785 762	628 885
Provisions – Engagements par signature	13 231	13 838
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	4 490 660	4 907 588
TOTAL EXPOSITION NETTE	24 516 899	23 703 841

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

CONCENTRATIONS PAR AGENT ÉCONOMIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE :

	31/12/2008					
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dépréciations sur encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations sur encours compromis	Total
Administrations centrales	280	54				280
Etablissements de crédit	580 797					580 797
Institutions non établissements de crédit	857 394					857 394
Grandes entreprises	6 379 132	40 994	- 22 106	45 678	- 34 975	6 322 051
Clientèle de détail	11 893 247	120 317	- 80 221	102 439	- 70 895	11 742 131
Total *	19 710 850	161 365	- 102 327	148 117	-105 870	19 502 653
Créances rattachées nettes						115 007
Dépréciations sur base collective						- 77 442
Valeurs nettes au bilan						19 540 218

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 2 791 milliers d'euros.

	31/12/2007					
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dépréciations sur encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations sur encours compromis	Total
Administrations centrales						
Etablissements de crédit	391 882					391 882
Institutions non établissements de crédit	774 928					774 928
Grandes entreprises	6 264 991	42 585	-32 631	44 968	-38 670	6 193 690
Clientèle de détail	9 871 128	102 979	-82 051	98 685	-69 838	9 719 239
Total *	17 302 929	145 564	- 114 682	143 653	- 108 508	17 079 739
Créances rattachées nettes						95 880
Dépréciations sur base collective						- 73 726
Valeurs nettes au bilan						17 101 893

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 4 468 milliers d'euros.

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	31/12/2008	31/12/2007
--	------------	------------

Engagements de financement en faveur de la clientèle

Administrations centrales	191	7 443
Institutions non établissements de crédit	325 290	322 565
Grandes entreprises	2 251 070	2 967 765
Clientèle de détail	1 111 067	928 080

Total

3 687 618	4 225 853
------------------	------------------

Engagements de garantie en faveur de la clientèle

Administrations centrales	685	61
Institutions non établissements de crédit	450	454
Grandes entreprises	533 953	274 158
Clientèle de détail	237 943	348 852

Total

773 031	623 525
----------------	----------------

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE - VENTILATION PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	31/12/2008	31/12/2007
--	------------	------------

Administrations centrales	280	9 841
Institutions non établissements de crédit	21 437	
Grandes entreprises	1 440 081	1 278 774
Clientèle de détail	5 191 140	4 118 070

Total

6 652 938	5 406 685
------------------	------------------

Dettes rattachées	54 575	36 693
Valeur au bilan	6 707 513	5 443 378

CONCENTRATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2008					
	Encours bruts	Dont encours douteux	Provisions sur encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provisions sur encours compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	17 553 960	120 805	- 91 308	109 004	- 92 490	17 370 162
Autres pays de l'UE	1 967 918	40 553	- 11 016	39 081	- 13 357	1 943 545
Autres pays d'Europe	34 951	3	- 3	1	- 2	34 946
Amérique du Nord	142 528					142 528
Amériques Centrale et du Sud	1 918					1 918
Afrique et Moyen Orient	4 389	4		31	- 21	4 368
Asie et Océanie (hors Japon)	5 040					5 040
Japon	146					146
Total*	19 710 850	161 365	- 102 327	148 117	- 105 870	19 502 653
Créances rattachées nettes						115 007
Dépréciations sur base collective						- 77 442
Valeurs nettes au bilan						19 540 218

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 2 791 milliers d'euros.

	31/12/2007					
	Encours bruts	Dont encours douteux	Provisions sur encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provisions sur encours compromis	Total
France (y compris DOM-TOM)	15 476 150	122 427	- 104 598	107 854	- 96 335	15 275 217
Autres pays de l'UE	1 738 849	23 127	- 10 077	35 752	- 12 136	1 716 636
Autres pays d'Europe	31 176	3	- 3	6	- 6	31 167
Amérique du Nord	46 595	1		1		46 595
Amériques Centrale et du Sud	1 961					1 961
Afrique et Moyen Orient	2 981	6	- 2	40	- 31	2 948
Asie et Océanie (hors Japon)	4 628					4 628
Japon	587					587
Total*	17 302 927	145 564	- 114 680	143 653	- 108 508	17 079 739
Créances rattachées nettes						95 880
Dépréciations sur base collective						- 73 726
Valeurs nettes au bilan						17 101 893

* Dont encours clientèle sains restructurés pour 4 468 milliers d'euros.

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2008	31/12/2007
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	3 207 385	3 682 414
Autres pays de l'UE	456 438	524 748
Autres pays d'Europe	15 039	15 068
Amérique du Nord	3 135	451
Amériques Centrale et du Sud	2 515	2 970
Afrique et Moyen Orient	3 095	187
Asie et Océanie (hors Japon)	11	15
Total	3 687 618	4 225 853
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	740 305	589 687
Autres pays de l'UE	31 044	33 838
Autres pays d'Europe	1 650	
Amérique du Nord	32	
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Total	773 031	623 525

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31/12/2008	31/12/2007
France (y compris DOM-TOM)	5 112 027	4 033 230
Autres pays de l'UE	1 523 717	408 526
Autres pays d'Europe	3 297	1 920
Amérique du Nord	3 123	2 340
Amériques Centrale et du Sud	772	379
Afrique et Moyen Orient	6 098	2 847
Asie et Océanie (hors Japon)	3 821	1 934
Japon	84	92
Non ventilé		955 417
Total	6 652 939	5 406 685
Dettes rattachées	54 574	36 693
Valeur au bilan	6 707 513	5 443 378

INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés par agent économique

	31/12/2008					Valeur nette comptable des actifs dépréciés	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement			
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées										
	<= 90 jours	> 90 jours <= 180 jours	> 180 jours <= 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance						
Instruments de capitaux propres						2 611	1 783				
Instruments de dette	5 523				5 523	755	4 289				
Administrations centrales											
Etablissements de crédit	4 978				4 978	210	2 734				
Institutions non établissements de crédit											
Grandes entreprises	545				545	545	1 555				
Clientèle de détail											
Prêts et avances	336 141	29 541	3 245	9 489	378 416	101 284	297 866				
Administrations centrales		54			54	54					
Etablissements de crédit	2 357				2 357						
Institutions non établissements de crédit	73 615				73 615						
Grandes entreprises	121 915	13 860	587	3 452	139 814	29 591	129 293				
Clientèle de détail	138 254	15 627	2 658	6 037	162 576	71 639	168 573				
Autres actifs financiers											
Total	341 664	29 541	3 245	9 489	383 939	104 650	303 938				
Garanties non affectées											

	31/12/2007					Valeur nette comptable des actifs dépréciés	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés et en arriéré de paiement			
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées										
	<= 90 jours	> 90 jours <= 180 jours	> 180 jours <= 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance						
Instruments de capitaux propres						2 642	1 752				
Instruments de dette											
Administrations centrales											
Etablissements de crédit											
Institutions non établissements de crédit											
Grandes entreprises											
Clientèle de détail											
Prêts et avances	430 126	4 251	3 580	4 326	442 283	32 050	308 794				
Administrations centrales	2 883				2 883						
Etablissements de crédit	728				728						
Institutions non établissements de crédit	49 877	5			49 882	23					
Grandes entreprises	142 301	182	131	2	142 616	16 252	75 503				
Clientèle de détail	234 337	4 064	3 449	4 324	246 174	15 775	233 291				
Autres actifs financiers											
Total	430 126	4 251	3 580	4 326	442 283	34 692	310 546				
Garanties non affectées											

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS – RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est représenté par le risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

		31/12/2008	31/12/2007	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés				
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	138	511	10 850	3 826
Risques sur les autres contreparties	23	109	206	136
Total	161	620	11 056	3 962
Risques sur contrats de :				
- taux d'intérêt, change et matières premières	161	620	11 056	3 962
- dérivés actions et sur indices				
Total	161	620	11 056	3 962
Incidence des accords de compensation				
Total après effets des accords de compensation				

Les contrats faits entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risques.

* calculé selon les normes prudentielles.

7.3.2. RISQUES DE MARCHÉ

(cf rapport de gestion page 8)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

NB : aucune opération n'a été réalisée sur les marchés organisés, tant pour les instruments dérivés de couverture que pour les instruments dérivés de transaction.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - JUSTE VALEUR ACTIF

	31/12/2008			31/12/2007	
	Opérations de gré à gré		Total en valeur de marché	Total en valeur de marché	
	< 1 an	> 1 an = 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :					
. Futures					
. FRA					
. Swaps de taux d'intérêts					
. Options de taux					
. Caps-floors-collars					
. Autres instruments conditionnels					
Autres instruments :					
. Dérivés de crédit					
Sous total	1 025	3 830	110	4 965	34 328
Valeurs nettes au bilan	1 025	3 830	110	4 965	34 328

NB : aucune opération n'a été réalisée sur les marchés organisés.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - JUSTE VALEUR ACTIF

	31/12/2008			31/12/2007	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	< 1 an	> 1 an = 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :					
. Futures					
. FRA					
. Swaps de taux d'intérêts	972	83	3 513	4 568	24 842
. Options de taux		6		6	8
. Caps-floors-collars					
. Autres instruments conditionnels					
Autres instruments :					
. Dérivés de crédit					30
Sous total	972	89	3 513	4 574	24 880
. Opérations de change à terme					66
Valeurs nettes au bilan	972	89	3 513	4 574	24 946

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - JUSTE VALEUR PASSIF

	31/12/2008			31/12/2007	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	< 1 an	> 1 an = 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :					
. Futures					
. FRA					
. Swaps de taux d'intérêts					
. Options de taux					
. Caps-floors-collars					
. Autres instruments conditionnels					
Autres instruments :					
. Dérivés de crédit					
Sous total	28 858	33 205	62 063	- 1 697	
. Opérations de change à terme					
Valeurs nettes au bilan	28 858	33 205	62 063	- 1 697	

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - JUSTE VALEUR PASSIF

	31/12/2008			31/12/2007	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	< 1 an	> 1 an = 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :					
. Futures					
. FRA					
. Swaps de taux d'intérêts					
. Options de taux					
. Caps-floors-collars					
. Autres instruments conditionnels					
Autres instruments :					
. Dérivés de crédit					
Sous total	14 278	4 984	4 482	23 744	44 484
. Opérations de change à terme	1		6	6	8
Valeurs nettes au bilan	14 279	4 984	4 488	23 751	44 492

	31/12/2008	31/12/2007
Instruments de taux d'intérêt :		
. Futures	2 165 304	3 936 197
. FRA	29 584	4 324
. Swaps de taux d'intérêts	76	3 746 831
. Options de taux	2 133 707	140 000
. Caps floors collars	30 000	15 458
. Autres instruments conditionnels	1 521	
Instruments de devises et Or		
. Opérations fermes de change		
. Options de change		
Autres instruments :		
. Dérivés sur actions & indices boursiers	198 614	495 352
. Dérivés de crédit	1 040	266 860
. Autres	198 614	227 452
Sous total	2 363 918	4 431 549
. Opérations de change à terme	1 197	5 479
Valeurs nettes au bilan	2 365 115	4 437 028

Les montants indiqués correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses ou au cumul des achats ou ventes de contrats.

Risques de taux

(cf.rapport de gestion page 9)

Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt.

DÉTAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DES DETTES SUBORDONNÉES PAR MONNAIE D'ÉMISSION

	31/12/2008		31/12/2007		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée
EUR		239 508			241 266
Autres devises de l'UE					
Total	239 508			241 266	
Taux fixe	144 508			241 266	
Taux variable	95 000				

(Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables)

Risques de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

	31/12/2008		31/12/2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	21 900 485	21 902 412	20 746 587	20 748 108
Autres devises de l'UE	47 185	45 431	31 762	31 025
USD	167 704	167 586	32 445	31 522
JPY	301	300	142	219
Autres devises	2 328	2 274	1 616	1 678
Total bilan	22 118 003	22 118 003	20 812 552	20 812 552

Risques de prix

Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

7.3.3. RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

(cf.rapport de gestion page 8)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

Le Crédit Agricole du Nord Est en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité,
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2008				
	<= 3 mois	> 3 mois à <= 1 an	> 1 an à = 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au CA)	424 528	10 769	88 077	57 423	580 797
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	4 049 326	1 905 471	5 614 085	7 561 171	19 130 053
Total	4 473 854	1 916 240	5 702 162	7 618 594	19 710 850
Créances rattachées					135 671
Dépréciations					- 306 303
Valeurs nettes au bilan					19 540 218

	31/12/2007				
	<= 3 mois	> 3 mois à <= 1 an	> 1 an à = 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au CA)	324 423	13 500	5 316	48 643	391 882
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	3 130 093	1 583 961	5 221 832	6 975 161	16 911 047
Total	3 454 516	1 597 461	5 227 148	7 023 804	17 302 929
Créances rattachées					115 916
Dépréciations					- 316 952
Valeurs nettes au bilan					17 101 893

DETTES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DE LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

	31/12/2008				
	<= 3 mois	> 3 mois à = 1 an	> 1 an à = 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 734 879	1 540 908	3 594 052	3 152 444	10 022 283
Dettes envers la clientèle	3 659 299	508 857	1 394 903	1 089 880	6 652 939
Total	5 394 178	2 049 765	4 988 955	4 242 324	16 675 222
Dettes rattachées					82 609
Valeurs nettes au bilan					16 757 831

	31/12/2007				
	<= 3 mois	> 3 mois à = 1 an	> 1 an à = 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	5 497 110	1 175 798	2 017 286	1 900 923	10 591 117
Dettes envers la clientèle	3 317 427	448 837	665 579	974 842	5 406 685
Total	8 814 537	1 624 635	2 682 865	2 875 765	15 997 802
Dettes rattachées					55 954
Valeurs nettes au bilan					16 053 756

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	31/12/2008				
	<= 3 mois	> 3 mois à = 1 an	> 1 an à = 5 ans	> 5 ans	Total
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE					
Bons de caisse	356	358 818	48 516	24 946	432 636
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables :					
- Émis en France	1 602 527	373 816		160 000	2 136 343
- Émis à l'étranger					
Emprunts obligataires					
Autres dettes représentées par un titre					
Total	1 602 883	732 634	48 516	184 946	2 568 979
Dettes rattachées					18 766
Valeur au bilan					2 587 745
DETTES SUBORDONNÉES					
Dettes subordonnées à durée déterminée	693	8 585	54 723	175 507	239 508
Dettes subordonnées à durée indéterminée					
Dépôt de garantie à caractère mutuel					
Titres et emprunts participatifs					
Total	693	8 585	54 723	175 507	239 508
Dettes rattachées					4 270
Valeur au bilan					243 778

	31/12/2007				
	<= 3 mois	> 3 mois à = 1 an	> 1 an à = 5 ans	> 5 ans	Total
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE					
Bons de caisse	226 155	3 489	177 223	15 601	422 468
Titres du marché interbancaire					
Titres de créances négociables :					
- Émis en France	813 028	15 495		160 000	988 523
- Émis à l'étranger					
Emprunts obligataires					
Autres dettes représentées par un titre				- 56	- 56
Total	1 039 183	18 984	177 223	175 545	1 410 935
Dettes rattachées					15 461
Valeur au bilan					1 426 396
DETTES SUBORDONNÉES					
Dettes subordonnées à durée déterminée	62 357		13 881	165 029	241 267
Dettes subordonnées à durée indéterminée					
Dépôt de garantie à caractère mutuel					
Titres et emprunts participatifs					
Total	62 357		13 881	165 029	241 267
Dettes rattachées					3 520
Valeur au bilan					244 787

7.3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change.

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

	31/12/2008			31/12/2007		
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant Notionnel	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant Notionnel
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR						
Taux d'intérêt	4 965	62 063	1 457 486	34 328	- 2 225	2 189 879
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières					528	140 000
Autres						
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE						
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER						
Total instruments dérivés de couverture	4 965	62 063	1 457 486	34 328	- 1 697	2 329 879

7.3.5. RISQUES OPÉRATIONNELS

(cf.rapport de gestion page 8)

Le risque opérationnel est le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, personnels, systèmes internes ou à des évènements externes et qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

En 2004, le déploiement du dispositif risques opérationnels avec dans un premier temps l'outil "EUROPA" a permis de réaliser une cartographie, pour l'ensemble des Caisses régionales et de leurs filiales, permettant par une approche qualitative et quantitative d'apprécier le niveau d'exposition d'une entité à ces risques opérationnels avérés et potentiels dans l'ensemble des métiers et fonctions (opérationnelles et support) qui la concernent et de recenser, de qualifier et de coter ces risques opérationnels.

En 2005, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en œuvre du

dispositif avec le déploiement de l'outil "OLIMPIA" qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1^{er} janvier.

Cette démarche quantitative et continue permet de recenser et de collecter les risques opérationnels avérés et d'en mesurer les fréquences et les impacts financiers.

Ce dispositif permet d'évaluer le coût du risque opérationnel qui doit figurer dans le tableau de bord de l'entité, d'en analyser l'évolution et ses composantes, afin d'établir des priorités en matière d'actions correctrices, d'alerter le management sur les incidents significatifs de la période nécessitant le cas échéant des mesures palliatives appropriées, ou de fournir les informations nécessaires à l'unité en charge des polices d'assurance et/ou pour adapter la politique de couverture des risques de l'entité.

7.3.6. GESTION DU CAPITAL ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droits français les directives européennes "adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit" et "congolomérats financiers", le Crédit Agricole du Nord Est est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du Crédit Agricole du Nord Est est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive)

(2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les "exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement" et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1^{er} janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le Crédit Agricole du Nord Est a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux plafonds de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

NIVEAU DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS CALCULÉS CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION :

	31/12/2008 (2)	31/12/2007
Fonds propres de base (tier 1)	1 541 382	2 046 146
Fonds propres complémentaires (tier 2)	0	397 786
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)	0	0
Déductions (1)	N/A	566 014
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance (si concerné)	N/A	N/A
Total des fonds propres prudentiels	1 541 382	1 877 918

(1) désormais directement imputés sur les montants du tier 1 et du tier 2

(2) en attente de validation par CASA

En application de la réglementation, le Crédit Agricole du Nord Est doit respecter en permanence un ratio de solvabilité de 8%. Au 31/12/08, comme au 31/12/07, le Crédit Agricole du Nord Est répond à ces exigences réglementaires.

7.4 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

7.4.1. PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

	31/12/2008	31/12/2007
Sur opérations avec les établissements de crédit	13 221	6 950
Sur opérations internes au Crédit Agricole	18 657	17 094
Sur opérations avec la clientèle	818 743	695 595
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	27 583	22 916
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 881	5 238
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	112 240	88 451
Sur opérations de location-financement	248	278
Autres intérêts et produits assimilés		
Total Produits d'intérêts (1) (2)	1 000 573	836 522
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 11 644	- 10 415
Sur opérations internes au Crédit Agricole	- 425 387	- 354 043
Sur opérations avec la clientèle	- 123 867	- 82 580
Actifs financiers disponibles à la vente		- 40
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
Sur dettes représentées par un titre	- 103 421	- 75 378
Sur dettes subordonnées	- 10 561	- 10 440
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 98 290	- 84 164
Sur opérations de location-financement	- 918	- 546
Autres intérêts et charges assimilées		
Total Charges d'intérêts	- 774 088	- 617 606

(1) dont 10 485 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement

(2) dont 6 191 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat

7.4.2. COMMISSIONS NETTES

	31/12/2008			31/12/2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 825	- 567	1 258	2 805	- 445	2 360
Sur opérations internes au Crédit Agricole	26 163	- 22 673	3 490	22 298	- 11 521	10 777
Sur opérations avec la clientèle	46 804		46 804	53 272		53 272
Sur opérations sur titres						
Sur opérations de change	131		131	110		110
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	6 896	- 2 301	4 595	4 061	- 2 234	1 827
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	73 259	- 10 052	63 207	39 800	- 10 201	29 599
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	28 767	- 4 510	24 257	60 358	- 3 529	56 829
Produits nets des commissions	183 845	- 40 103	143 742	182 704	- 27 930	154 774

7.4.3. GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31/12/2008	31/12/2007
Dividendes reçus	5	
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actifs / passifs à la juste valeur par résultat par nature	- 64 417	5 941
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actifs / passifs à la juste valeur par résultat par option	27 214	- 8 519
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	944	1 309
Résultat de la comptabilité de couverture	- 33 829	5 439
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	- 70 083	4 170

PROFIT NET OU PERTE NETTE RÉSULTANT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

	2008		
	Profit	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts		401	- 401
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessation de couvertures)			
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
Variations de juste valeur des éléments couverts	52 653		52 653
Variations de juste valeur des dérivés de couverture		86 081	- 86 081
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			
Total résultat de la comptabilité de couverture	52 653	86 482	- 33 829

	2007		
	Profit	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	41	25 019	- 24 978
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessation de couvertures)	30 417		30 417
Couvertures de flux de trésorerie			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace			
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers			
Variations de juste valeur des éléments couverts			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture			
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt			
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace			
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie			
Total résultat de la comptabilité de couverture	30 458	25 019	5 439

7.4.4. GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	31/12/2008	31/12/2007
Dividendes reçus	57 662	52 779
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	- 56 714	58 869
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	- 31	- 1 752
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	8	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	925	109 896

7.4.5. PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS

	31/12/2008	31/12/2007
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	- 132	- 78
Autres produits / charges nets	76 568	44 227
Produits (charges) ses autres activités	76 436	44 149

7.4.6. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	31/12/2008	31/12/2007
Charges de personnel	161 866	158 916
Impôts et taxes	5 184	6 871
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation *	102 256	112 276
Charges d'exploitation	269 306	278 063

* Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes pour 440 milliers d'euros liés à la certification des comptes et 151 milliers d'euros HT pour les autres honoraires directement liés à leur mission.

7.4.7. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux amortissements	10 615	10 629
Dotations aux dépréciations		
Total	10 615	10 629

7.4.8. COÛT DU RISQUE

	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux provisions et aux dépréciations	- 183 422	- 156 161
Actifs financiers disponibles à la vente	- 4 289	
Prêts et créances	- 95 713	- 96 800
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	- 89	
Engagements par signature	- 1 648	- 5 760
Risques et charges	- 81 683	- 53 601
Reprises de provisions et de dépréciations	156 565	88 874
Actifs financiers disponibles à la vente		
Prêts et créances	80 277	79 036
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	156	496
Engagements par signature	2 255	4 483
Risques et charges	73 877	4 859
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	- 26 857	- 67 287
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 731	- 1 133
Récupérations sur prêts et créances amorties	826	1 054
Décote sur les crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature	- 291	- 215
Autres pertes	- 120	- 65
Coût du risque	- 27 173	- 67 646

7.4.9. GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	- 40	238
Plus-values de cession	115	249
Moins-values de cession	- 155	- 11
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs	- 40	238

7.4.10. IMPÔTS

CHARGE D'IMPÔT

	31/12/2008	31/12/2007
Charge d'impôt courant	7 755	- 39 184
Charge d'impôt différé	- 13 281	- 2 371
Charge d'impôt de la période	- 5 526	- 41 555

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

	BASE	TAUX D'IMPÔT	IMPÔT
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	70 372	34,43 %	24 229
Effet des différences permanentes			- 16 496
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			- 78
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			- 9
Effet de l'imposition à taux réduit			- 1 371
Effet des autres éléments			- 749
Taux et charge effectif d'impôt		7,85 %	5 526

Au 31/12/2008, le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élève à 6 449 milliers d'euros pour la Caisse régionale du Nord Est.

7.5 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Définition des secteurs d'activité

“Les secteurs d’activité et les secteurs géographiques de l’entreprise pour l’information financière externe doivent être des unités d’organisation pour lesquelles des informations sont fournies au Conseil d’administration et au Président Directeur Général de l’entreprise à des fins d’évaluation de la performance passée des unités et de prise de décision sur les affectations futures de ressources.” (IAS 14§31)

“Deux secteurs d’activité ou géographiques d’une entreprise, voire davantage, faisant l’objet d’une information interne et similaires pour l’essentiel, peuvent être regroupés en un secteur d’activité ou un secteur géographique unique. Deux secteurs d’activité ou géographiques, voire davantage, sont similaires pour l’essentiel, seulement si :

- (a) ils présentent une performance financière à long terme similaire et
- (b) ils sont similaires pour tous les facteurs de la définition d’un secteur selon le paragraphe (ci-dessus).” (IAS 14§34)

Information sectorielle par pôles d’activité

“Un secteur d’activité ou un secteur géographique doit être présenté si la majorité de ses produits provient de ventes à des clients externes et :

- (a) si ses produits provenant de ventes à des clients externes et de transactions avec d’autres secteurs représentent 10 % au moins du total des produits, externes et internes, de tous les secteurs ;
- (b) si son résultat (bénéfice ou perte) sectoriel représente 10 % au

moins du résultat cumulé de tous les secteurs bénéficiaires ou du résultat cumulé de tous les secteurs déficitaires, quel que soit le plus important en valeur absolue ; ou

(c) si ses actifs représentent 10 % au moins du total des actifs de tous les secteurs.” (IAS 14§35)

“Si les produits externes totaux attribuables aux secteurs à présenter représentent moins de 75% des produits totaux consolidés ou de l’entreprise, il faut identifier de nouveaux secteurs à présenter, même s’ils ne respectent pas les seuils de 10% énoncés au paragraphe (ci-dessus), pour atteindre 75% au moins des produits totaux consolidés ou de l’entreprise au niveau des secteurs à présenter.” (IAS 14§37)

IAS 14 § 16 (extraits) :

“Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels qui sont utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles et qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent lui être raisonnablement affectés.

Les passifs sectoriels sont les passifs opérationnels résultant des activités opérationnelles d’un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent lui être raisonnablement affectés.”

Compte tenu de la définition des secteurs d’activité retenus et de leurs critères de présentation tels que définis ci-dessus, la Caisse régionale du Nord Est exerce principalement son activité dans le secteur “Banque de proximité en France”.

7.6 - NOTES RELATIVES AU BILAN

7.6.1. CAISSE, BANQUES CENTRALES

	31/12/2008	31/12/2007		
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	55 704		47 821	
Banques centrales	53 077		28 060	708
Total en principal	108 781		75 881	708
Créances / dettes rattachées	337		280	
Valeur au bilan	109 118		76 161	708

7.6.2. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31/12/2008	31/12/2007
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4 574	24 946
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	32 658	57 681
Juste valeur au bilan	37 232	82 627
<i>Dont titres prêtés</i>	0	0

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	31/12/2008	31/12/2007
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
.Titres cotés		
.Titres non cotés		
- Actions et autres titres à revenu variable		
.Titres cotés		
.Titres non cotés		
Instruments dérivés	4 574	24 946
Juste valeur au bilan	4 574	24 946

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

	31/12/2008	31/12/2007
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Titres à la juste valeur par résultat sur option		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
.Titres cotés		3 026
.Titres non cotés	10 827	13 439
- Actions et autres titres à revenu variable		
.Titres cotés		
.Titres non cotés		21 511
- Créances rattachées	320	319
Juste valeur au bilan	32 658	57 681

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31/12/2008	31/12/2007
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	23 751	44 492
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Juste valeur au bilan	23 751	44 492

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	31/12/2008	31/12/2007
Titres vendus à découvert		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit	23 751	44 492
Instruments dérivés		
Juste valeur au bilan	23 751	44 492

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 7.3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts.

7.6.3. INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

L'information détaillée est fournie à la note 7.3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

7.6.4. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	31/12/2008	31/12/2007
- Effets publics et valeurs assimilées	210 715	253 041
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
.Titres cotés	205 761	233 291
.Titres non cotés	235 731	1 164 826
- Actions et autres titres à revenu variable		
.Titres cotés	5 192	8 533
.Titres non cotés	780 780	1 217 047
Total des titres disponibles à la vente	1 438 179	2 876 738
Total des créances disponibles à la vente	11 422	7 396
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	1 449 601	2 884 134
- dont dépréciation durable sur titres et créances	1 781	1 750

GAINS ET PERTES SUR ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

	31/12/2008			31/12/2007
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur
Effets publics et valeurs assimilées	210 715	6 206	701	253 041
Obligations et autres titres à revenu fixe	441 492	1 607	38 810	1 398 117
Actions et autres titres à revenu variable	219 268	5 753	6 848	237 848
Titres de participation non consolidés	566 704	21 227	200 632	987 732
Créances disponibles à la vente				
Créances rattachées	11 422			7 396
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	1 449 601	34 793	246 991	2 884 134
Impôts		- 4 022	- 14 046	
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		30 771	232 945	

7.6.5. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/2008	31/12/2007
ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
Comptes et prêts	160 793	203 970
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	6 193	69 678
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	1 110	6 893
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	7 378	7 378
Titres non cotés sur un marché actif	106	
Autres prêts et créances		
Total	168 277	211 348
Créances rattachées	1 465	829
Dépréciations		
Valeur nette	169 742	212 177
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE		
Comptes ordinaires	153 861	4 818
Comptes et avances à terme	213 659	130 716
Prêts subordonnés	45 000	45 000
Titres non cotés sur un marché actif		
Total	412 520	180 534
Créances rattachées	4 302	299
Dépréciations		
Valeur nette	416 822	180 833
Valeur nette au bilan	586 564	393 010

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	31/12/2008	31/12/2007
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE *		
Créances commerciales	23 924	20 491
Autres concours à la clientèle	18 693 518	16 669 378
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	58 600	58 600
Titres non cotés sur un marché actif	3 576	3 576
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	214 183	46 274
Comptes ordinaires débiteurs	97 393	75 572
Total	19 091 194	16 873 891
Créances rattachées	129 903	114 788
Dépréciations	- 305 277	- 316 086
Valeur nette	18 915 820	16 672 593
OPERATIONS DE LOCATION FINANCEMENT		
Location-financement immobilier		
Location financement mobilier, location simple et opérations assimilées	38 860	37 156
Total	38 860	37 156
Créances rattachées	2	0
Dépréciations	- 1 028	- 866
Valeur nette	37 834	36 290
Valeur nette au bilan	18 953 654	16 708 883

* Dont 155 084 milliers d'euros apportés en garantie à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). La Caisse régionale du Nord Est conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

7.6.6. DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DES ACTIFS FINANCIERS

	31/12/2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprise et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2008
Créances sur établissements de crédit							
Créances clientèle	316 085		101 484	- 108 051		- 4 241	305 277
- dont dépréciations collectives	73 726		6 782	- 3 066			77 442
Opérations de location financement	865		918	- 248		- 507	1 028
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente	1 752		4 320				6 072
Autres actifs financiers	420		89	- 156		- 1	352
Total des dépréciations des actifs financiers	319 122		106 811	- 108 455		- 4 749	312 729

	31/12/2006	Variation de périmètre	Dotations	Reprise et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2007
Créances sur établissements de crédit							
Créances clientèle	318 624		113 377	- 110 266		- 5 650	316 085
- dont dépréciations collectives	66 375		7 550			- 199	73 726
Opérations de location financement	1 036		546	- 278		- 439	865
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente	- 3		1 752			3	1 752
Autres actifs financiers	893		23	- 496			420
Total des dépréciations des actifs financiers	320 550		115 698	- 111 040		- 6 086	319 122

7.6.7. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

DETTE ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	31/12/2008	31/12/2007
ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
Comptes et emprunts		
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	227 097	255 130
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	1 069	974
Valeurs données en pension		0
Titres donnés en pension livrée		
Total	227 097	255 130
Dettes rattachées	694	1 189
Valeur au bilan	227 791	256 319
OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE		
Comptes ordinaires créditeurs		
18 067	1 552 772	
Comptes et avances à terme		
9 777 119	8 783 215	
Total	9 795 186	10 335 987
Dettes rattachées	27 341	18 072
Valeur au bilan	9 822 527	10 354 059
Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit	10 050 318	10 610 378

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

	31/12/2008	31/12/2007
Comptes ordinaires créditeurs	2 898 464	2 739 979
Comptes d'épargne à régime spécial	1 079 348	955 417
Autres dettes envers la clientèle	2 675 126	1 711 289
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Total	6 652 938	5 406 685
Dettes rattachées	54 575	36 693
Valeur au bilan	6 707 513	5 443 378

7.6.8. ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

	31/12/2008	31/12/2007
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	214 036	138 874
Total	214 036	138 874
Créances rattachées	4 492	1 707
Dépréciations		
Valeurs nettes au bilan	218 528	140 581

7.6.9. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	31/12/2008	31/12/2007
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		
Bons de caisse	432 635	422 468
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :		
- Émis en France	2 136 343	988 523
- Émis à l'étranger		
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		- 56
Total	2 568 978	1 410 935
Dettes rattachées	18 767	15 461
Valeur au bilan	2 587 745	1 426 396
DETTES SUBORDONNÉES		
Dettes subordonnées à durée déterminée	239 507	241 266
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Total	239 507	241 266
Dettes rattachées	4 271	3 521
Total	243 778	244 787
Valeur au bilan	2 831 523	1 671 183

7.6.10. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

	31/12/2008	31/12/2007
IMPÔTS DIFFÉRÉS - ACTIF		
Provisions pour risques et charges & charges à payer non déductibles	57 766	65 149
Couvertures de flux de trésorerie		
Autres impôts différés actifs	10 088	- 4 241
Total impôt différé actif	67 854	60 908
IMPÔTS DIFFÉRÉS - PASSIF		
Actifs disponibles à la vente		
Couvertures de flux de trésorerie		
Autres différences temporaires		
Autres impôts différés passifs	7 103	
Total impôt différé passif	7 103	0

7.6.11. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

	31/12/2008	31/12/2007
Autres actifs	332 807	168 495
Comptes de stocks et emplois divers	151	145
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	316 437	148 373
Comptes de règlements	16 219	19 977
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	130 771	153 603
Comptes d'encaissement et de transfert	52 423	84 459
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Produits à recevoir	63 341	64 685
Charges constatées d'avance	15 007	4 459
Autres comptes de régularisation		
Valeur nette au bilan	463 579	322 098

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

	31/12/2008	31/12/2007
Autres passifs (1)	180 289	201 572
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	132 735	148 901
Versement restant à effectuer sur titres	47 186	52 491
Autres	368	180
Comptes de régularisation	148 662	138 142
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	51 469	36 524
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Produits constatés d'avance	43 666	38 193
Charges à payer	53 527	63 425
Autres comptes de régularisation		
Valeur au bilan	328 951	339 714

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

7.6.12. IMMEUBLES DE PLACEMENT

	31/12/2007	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2008
Valeur brute	2 091		682	- 240		692	3 225
Amortissements et dépréciations	- 1 130		- 132	240			- 1 022
Valeur nette au bilan	961		550	0		692	2 203

Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

	31/12/2006	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2007
Valeur brute	2 017		108	- 34			2 091
Amortissements et dépréciations	- 1 053		- 78			1	- 1 130
Valeur nette au bilan	964		30	- 34		1	961

Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

7.6.13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (hors écarts d'acquisition)

	31/12/2007	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2008
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION						
Valeur brute	172 856		8 112	- 12 624	- 691	167 653
Créances rattachées (1)						
Amortissements et dépréciations	- 101 548		- 9 737	11 931	- 2	- 99 356
Valeur nette au bilan	71 308		- 1 625	- 693	- 693	68 297
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Valeur brute	6 848		1 056	- 163		7 741
Amortissements et dépréciations	- 6 307		- 878	118	1	- 7 066
Valeur nette au bilan	541		178	- 45	1	675

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

	31/12/2006	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31/12/2007
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION						
Valeur brute	160 836		15 136	- 2 496	- 620	172 856
Amortissements et dépréciations	- 92 892		- 9 986	487	843	- 101 548
Valeur nette au bilan	67 944		5 150	- 2 008	223	71 308
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Valeur brute	5 588		1 361	- 101		6 848
Amortissements et dépréciations	- 4 824		- 642	4	- 845	- 6 307
Valeur nette au bilan	764		719	- 97	- 845	541

7.6.14. PROVISIONS

	31/12/2007	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2008
- Risques sur les produits épargne logement	15 040		490		- 210			15 320
- Risques d'exécution des engagements par signature	13 838		1 648		- 2 255			13 231
- Risques opérationnels	11 084		2 728	- 2 179	- 753			10 880
- Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	11 948		1 356	- 33	- 145		- 47	13 079
- Litiges divers	2 993		738	- 346	- 245			3 140
- Risques fiscaux	1 699			- 30	- 5		- 1	1 663
- Participations	305							305
- Restructurations								
- Autres risques	66 411		81 586	- 39 497	- 71 987		- 6	36 507
Provisions	123 318		88 546	- 42 085	- 75 600		- 54	94 125

(1) Dont 1 814 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

	31/12/2006	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2007
- Risques sur les produits épargne logement	16 170		3 590		- 4 720			15 040
- Risques d'exécution des engagements par signature	12 360		5 760		- 4 483		201	13 838
- Risques opérationnels	14 228		2 276	- 195	- 1 512		- 3 713	11 084
- Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	12 236		344		- 585		- 47	11 948
- Litiges divers	1 243		212	- 137	- 2 039		3 714	2 993
- Risques fiscaux	2 825			- 398	- 728			1 699
- Participations	1 257				- 952			305
- Restructurations								
- Autres risques	27 746		51 769	- 12 605	- 463		- 36	66 411
Provisions	88 065		63 951	- 13 335	- 15 482		119	123 318

PROVISION EPARGNE LOGEMENT

ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE

	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	999 375	1 001 734
Ancienneté de plus de 10 ans	803 615	1 012 422
Total plans d'épargne-logement	1 802 990	2 014 156
Total comptes épargne-logement	261 428	274 408
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 064 418	2 288 564

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2008 et hors prime d'état.

ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :		
Comptes épargne-logement :	32 321 83 192	35 044 87 013
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	115 513	122 057

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	31/12/2008	31/12/2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 442	1 411
Ancienneté de plus de 10 ans	4 508	5 749
Total plans d'épargne-logement	6 950	7 160
Total comptes épargne-logement	8 370	7 880
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 320	15 040

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

	31/12/2007	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2008
Plans d'épargne-logement :	7 160		210		6 950
Comptes épargne-logement :	7 880	490			8 370
Total provision au titre des contrats épargne-logement	15 040	490	210		15 320

7.6.15. CAPITAUX PROPRES

7.6.15.1. Composition du capital au 31 décembre 2008

La Caisse régionale du Nord Est est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés. Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil

d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

À la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent, en revanche, être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA CAISSE RÉGIONALE

	Nombre de titres au 01/01/2008	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2008
Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)				
Dont part du public	6 766 262	9 953	9 953	6 766 262
Dont part Crédit Agricole S.A.	3 100 000	9 953	9 953	3 100 000
	3 666 262			3 666 262
Parts sociales	7 898 786	1 412	5 604	7 894 594
Dont 79 Caisses locales	7 589 136			7 589 136
Dont 24 administrateurs de la CR et autres	309 649	1 412	5 604	305 457
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1
TOTAL	14 665 048	11 365	15 557	14 660 856

La valeur nominale des titres est de 15 euros et le montant total du capital s'élève à 219 912 840 euros.

7.6.15.2. Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation. Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale du Nord Est sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement

des obligations des sociétés privées publié par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Taux
Année de rattachement du dividende		
2005	1,96 €	3,67 %
2006*	2,21 €	4,05 %
2007*	2,42 €	4,56 %
Prévu 2008*	2,05 €	4,50 %

* pour les CCA dont la date de jouissance correspond à une année "complète".

7.6.15.3. Dividendes

DIVIDENDES PAYÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

7.6.15.4. Affectation du résultat et fixation du dividende 2008

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2008 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée Générale de la Caisse régionale du Nord Est du 20 Mars 2009. Le texte de la résolution est le suivant :

Conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, et de l'article 39 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'administration, décide de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2008 :

- Résultat 2008	100 171 222,14 €
- Intérêts aux parts sociales	5 328 846,63 €
- Dividendes CCA	13 870 837,10 €
- Solde disponible	80 971 538,41 €

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'administration décide de répartir ainsi le solde disponible :

- ¾ du solde disponible à la réserve légale	60 728 653,81 €
- Réserve facultative	18 239 460,16 €
- Dotation FADER	1 001 712,22 €
- Dotation Fonds Social	1 001 712,22 €
- Total	80 971 538,41 €

7.7 - AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS

7.7.1. DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

	31/12/2008	31/12/2007
Salaires et traitements (1)	91 390	82 654
Cotisations au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	8 272	8 454
Cotisations au titre des retraites (régimes à prestations définies)	2 910	2 505
Autres charges sociales	35 886	35 639
Intéressement et participation	11 758	18 453
Impôts et taxes sur rémunération	11 650	11 211
Total charges de personnel	161 866	158 916

(1) dont indemnités liées à la retraite : 2 188 milliers d'euros au 31/12/2008 et 812 milliers d'euros au 31/12/2007.
dont autres avantages à long terme : médailles du travail pour 211 milliers d'euros.

7.7.2. EFFECTIF MOYEN UTILISÉ DANS LE GROUPE

	31/12/2008			31/12/2007		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
Total	2 346	269	2 615	2 365	261	2 626

7.7.3. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole du Nord Est n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.7.4. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE	31/12/2008	31/12/2007
Dette actuarielle au 31/12/N-1	41 438	42 773
Coût des services rendus sur la période	1 879	1 824
Effet de l'actualisation	2 099	1 894
Cotisations de l'employé	71	78
Modification / Réduction / Liquidation de plan	- 6 785	
Prestations versées	- 1 909	- 1 179
Gains / pertes actuariels	- 1 292	- 3 952
Dette actuarielle au 31/12/N	35 501	41 438

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT	31/12/2008	31/12/2007
Coût des services rendus sur la période	1 879	1 824
Effet de l'actualisation	2 099	1 894
Rendement attendu des actifs sur la période	- 1 302	- 1 307
Amortissement des gains / pertes actuariels	- 1 393	- 861
Autres gains ou pertes		199
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 283	1 749

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES	31/12/2008	31/12/2007
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	31 984	32 771
Rendement attendu des actifs	1 302	1 307
Gains / pertes actuariels sur les actifs du régime	103	- 3 092
Cotisations de l'employeur	2 318	2 089
Cotisations de l'employé	71	88
Modification / Réduction / Liquidation de plan	- 6 785	
Prestations versées	- 1 909	- 1 179
Juste valeur des actifs au 31/12/N	27 084	31 984

VARIATION DE LA PROVISION	31/12/2008	31/12/2007
Dette actuarielle nette fin de période	- 35 501	- 41 438
Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	27 084	31 984
Position nette (passif) / actif fin de période	8 417	9 454

Au 31 décembre 2008, le taux moyen d'actualisation de la dette s'élève à 4,25 % et le taux moyen de rendement des actifs à 4,00 %.

7.7.5. AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX

Parmi les autres engagements sociaux, le Crédit Agricole du Nord Est a constitué une provision au titre du paiement des primes relatives à l'obtention des médailles du travail pour 1 814 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Par ailleurs, les salariés du Crédit Agricole du Nord Est bénéficient d'une participation et d'un intéressement. La provision constituée au titre de ces engagements s'élève à 12 020 milliers d'euros.

7.7.6. RÉMUNÉRATIONS DE DIRIGEANTS

Durant l'année 2008, le montant global des rémunérations allouées à l'ensemble des membres du Comité de Direction du Crédit Agricole du Nord Est s'élève à 1 605 milliers d'euros.

7.8 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

	31/12/2008	31/12/2007
■ ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	3 691 667	4 264 865
Engagements en faveur d'établissements de crédits	4 050	39 012
Engagements en faveur de la clientèle	3 687 617	4 225 853
Ouverture de crédits confirmés	3 223 721	3 547 662
* Ouverture de crédits documentaires	3 750	329
* Autres ouvertures de crédits confirmés	3 219 971	3 547 333
Autres engagements en faveur de la clientèle	463 896	678 191
Engagements de garantie	785 762	628 885
Engagements d'ordre d'établissement de crédits	12 731	5 360
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	209	363
Autres garanties	12 522	4 997
Engagements d'ordre de la clientèle	773 031	623 525
Cautions, avals et autres garanties	56 612	52 142
Cautions immobilières	65 729	52 195
Garanties de remboursement de crédit	184 181	287 718
Autres garanties d'ordre de la clientèle	466 509	231 470
Autres engagements donnés		
■ ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement	200 430	172 214
Engagements reçus d'établissements de crédits	200 430	172 214
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	5 301 028	4 261 428
Engagements reçus d'établissements de crédits	1 158 939	779 430
Engagements reçus de la clientèle	4 142 089	3 481 998
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	386 142	448 247
Autres garanties reçues	3 755 947	3 033 751
Autres engagements reçus	53 581	52 946

"La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspondent à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis".

Actifs obtenus par prise de possession de garantie au cours de la période

Sur l'exercice 2008, le groupe Crédit Agricole du Nord Est n'a obtenu aucun actif par prise de possession de garantie.

Garanties détenues

Les garanties détenues par la Caisse régionale du Nord Est et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale du Nord Est.

7.9 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT

	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	586 564	586 839	393 010	393 010
Prêts et créances sur la clientèle	18 953 654	19 020 671	16 708 883	16 717 051
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	218 528	218 528	140 581	140 581
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	10 050 318	10 050 318	10 610 378	10 610 378
Dettes envers la clientèle	6 707 513	6 710 661	5 443 378	5 443 378
Dettes représentées par un titre	2 587 745	2 592 549	1 426 396	1 426 396
Dettes subordonnées	243 778	245 599	244 787	244 787

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

7.10 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif de nature à remettre en cause les comptes au 31 décembre 2008 n'est survenu pendant la période subséquente.

7.11 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2008

Le périmètre de consolidation comprend une entité consolidante composée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et des 79 Caisses locales qui lui sont rattachées, ainsi que les filiales ci-dessous :

	Méthode de consolidation	% de contrôle		% d'intérêt	
		31/12/08	31/12/07	31/12/08	31/12/07
COFINEP SAS	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Nord Est Champagne Agropartenaires SAS *	Intégration globale	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Nord Est Champagne Partenaires SAS	Intégration globale		100,00 %		100,00 %
SAS Belgium CA	Intégration proportionnelle	45,00 %	45,00 %	45,00 %	45,00 %
Groupe CA SA Belgique	Intégration proportionnelle	22,50 %	22,50 %	30,00 %	30,00 %

* La SAS Nord Est Agropartenaires a absorbé la SAS Nord Est Champagne Partenaires avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008 pour devenir la SAS Nord Est Champagne Agropartenaires.

Filiales non consolidées

Au 31 décembre 2008, le Groupe Crédit Agricole du Nord Est détient directement :

- les parts de 11 SCI propriétaires d'immeubles nécessaires à l'exploitation du groupe. Le total des bilans de ces SCI au 31/12/2008 était de 16 034 milliers d'euros. Conformément aux normes du groupe, celles-ci ne sont pas consolidées.

- des parts dans certaines filiales de diversification. Les informations relatives à ces entités sont présentées dans le tableau ci-dessous en milliers d'euros :

Identification de l'entreprise	Fraction du capital détenue	Capitaux propres sociaux	Résultat du dernier exercice connu	Prêts et avances consentis au 31/12/2008 (valeur brute)	Valeur de marché des titres au 31/12/2008
Innovation Nord Est SAS (1)	100 %	2 545	- 327	3 500	2 399
Nord Est Développement Régional	100 %	(2) 15 058	(2) 83	(3) 34 500	(3) 29 613
TOTAL			- 244	38 000	32 012

(1) Au 31/12/2008, date des derniers comptes connus.

(2) Données au 31/12/2007.

(3) Données au 31/12/2008.

Au 31 décembre 2008, ces filiales ne sont pas consolidées.

8 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST
Siège social : 25, rue Libergier - 51088 Reims
Capital social : 219 912 840 € au 31/12/2008

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte incertain que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance nos propres appréciations.

Estimations comptables

Comme indiqué dans les notes 7.1.3 et 7.3.1 de l'annexe, la Caisse régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction relatif aux risques de crédits, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et collectives.

La note 7.1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et avons vérifié la correcte application des principes retenus par la Caisse régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, la Caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons revu et testé les processus mis en place par la Direction, les hypothèses retenues et paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par la Caisse régionale.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense, le 2 mars 2009

Paris, le 2 mars 2009

Présence Audit et Conseils

KPMG Audit,
Département de KPMG S.A.

Patrick Bourdin
Associé

Pascal Brouard
Associé

9 - RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion et le rapport sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne sont tenus à la disposition du public au siège de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, 25 rue Libergier, 51088 REIMS.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est au titre de la loi de sécurité financière. Exercice 2008

(Code de Commerce, art. L. 225-37 et L. 225-68; Code Monétaire et Financier, art. L. 621-18-3).

Mesdames, Messieurs les sociétaires

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, je vous rends compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne, mises en place par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base des travaux des Responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, du Contrôle de la Conformité, du Secrétariat Général, du Département Juridique et Gestion des filiales et de la Direction Financière.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des comptes-rendus disponibles au sein de la Caisse régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre, des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les Responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'administration, en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelle sur le contrôle interne et les risques.

Enfin, le présent rapport a été présenté pour approbation au Conseil lors de sa séance du 16 février 2009 et sera rendu public.

I - PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1 PRESENTATION DU CONSEIL

■ La Caisse régionale est administrée par un Conseil d'administration composé de 24 membres au plus, pris parmi les sociétaires et élus par l'Assemblée Générale des sociétaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Toutefois ils ne peuvent pas rester en fonction au-delà de la date de l'Assemblée Générale qui suit leur 65^{ème} anniversaire.

■ Le Conseil d'administration élit chaque année son Président et constitue son Bureau.

■ Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par mois et toutes les fois que les circonstances l'exigent.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et les délibérations sont consignées sur un registre signé par tous les administrateurs présents.

■ Le Conseil d'administration, sur proposition du Président, nomme et révoque le Directeur Général.

■ Le Conseil d'administration délègue au Directeur Général tous pouvoirs destinés à lui assurer l'autorité sur l'ensemble du personnel de la Caisse régionale.

Il est interdit au Directeur Général de la Caisse régionale d'exercer une profession industrielle ou commerciale autre.

Rôle et fonctionnement général du Conseil d'administration

■ Informations générales

Le règlement intérieur du Conseil d'administration répartit les 24 postes d'administrateur en 4 séries de 6 sièges représentatives des circonscriptions des 4 anciennes Caisses régionales constituant à ce jour la Caisse régionale du Nord Est.

Le Conseil d'administration autorise les présidents des COMITÉS DES PRÉSIDENTS DE CAISSES LOCALES à organiser une réunion annuelle d'information, dans chacun des 3 départements.

Le Conseil d'administration est informé de la situation financière, de la situation de la trésorerie ainsi que des engagements de la Caisse régionale et des règles de déontologie applicables aux administrateurs. Le recueil des dispositions déontologiques applicable aux Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale du Nord Est, comporte les règles de restriction à l'égard des administrateurs, initiés permanents, notamment lorsqu'ils sont amenés à disposer d'informations non encore rendues publiques.

■ Rôle et fonctionnement général du Bureau du Conseil d'administration

Le règlement intérieur du Conseil d'administration institue le Bureau en tant qu'organe délibérant de la Caisse régionale agissant par délégation du Conseil d'administration.

Le Bureau est composé de huit membres déterminés comme suit :

- Membres de droit : le Président du Conseil d'administration et les vice-présidents élus par le Conseil d'administration ;
- Membres élus : administrateurs de la Caisse régionale pour atteindre le nombre de huit, sachant que le Bureau doit toujours être composé de deux membres issus des circonscriptions de chacune des anciennes Caisses régionales.

■ Evaluation des performances du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration réfléchit à l'équilibre de sa composition et de celle des comités et s'interroge périodiquement sur l'adéquation de ses tâches par rapport à son organisation et à son fonctionnement.

Cette évaluation répond à trois objectifs :

- Faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration ;
- Vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- Mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil d'administration, du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

Pour preuve de l'implication des administrateurs nous noterons que le Conseil d'administration s'est réuni à 12 reprises en 2008 (les 21/01, 18/02, 31/03, 21/04, 26/05, 23/06, 21/07, 25/08, 15/09, 27/10, 17/11, 15/12) avec un taux d'assiduité de 89,2 % de ses membres.

Le Bureau s'est réuni à 20 reprises (les 07/01, 28/01, 04/02, 25/02, 03/03, 17/03, 07/04, 28/04, 19/05, 02/06, 16/06, 30/06, 15/07, 28/07, 01/09, 22/09, 06/10, 24/11, 08/12, 22/12) avec un taux d'assiduité de 93,5 % de ses membres.

Le Comité d'orientation et de surveillance des filiales de la Caisse régionale du Nord Est constitué le 20 septembre 2004 par le Conseil d'administration s'est réuni 3 fois en 2008.

Conventions "réglementées" et "déclarables"

Toute convention entre la Caisse régionale et l'un de ses administrateurs agissant directement ou indirectement ou par personne interposée, doit être soumise à l'autorisation du Conseil d'administration, dans la mesure où elle ne concerne pas une opération courante conclue à des conditions normales. L'administrateur concerné est tenu d'en informer le Conseil d'administration et ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

De plus, les prêts consentis à des administrateurs de la Caisse régionale ne peuvent l'être que par une décision spéciale et motivée du Conseil d'administration.

De même, les prêts consentis à une personne morale qui a un ou plusieurs administrateurs communs avec la Caisse régionale doivent faire l'objet d'une décision spéciale et motivée du Conseil d'administration.

Conventions "réglementées"

- La procédure d'autorisation préalable est bien respectée ; les personnes concernées ont été invitées à ne pas participer à la délibération et n'ont pas pris part au vote relatif aux opérations entrant dans le champ d'application de la procédure ;

- Conformément aux dispositions légales, ces conventions ont été transmises aux Commissaires aux Comptes qui présenteront leur rapport spécial sur ce point, à l'Assemblée Générale des sociétaires.

Conventions dites "déclarables"

Il s'agit des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et significatives pour l'une des parties, soit en raison de leur objet, soit en raison de leur implication financière.

Conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions ont été communiqués par le Président du Conseil d'administration au Conseil d'administration et aux Commissaires aux Comptes.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

Luc DÉMAZURE, Agriculteur

VICE-PRÉSIDENTS

Pierre CHEVAL, Viticulleur
Michel DELAUNOY, Agriculteur
Jean-Pierre LAPORTE, Agriculteur
Pascal LEQUEUX, Agriculteur

ADMINISTRATEURS

Francis CAPELLE, Agriculteur
Jean-Jacques COUCHOU-MEILLOT, Viticulleur
Yves DELAINE, Agriculteur
Yves DETRAIGNE, Cadre Fonction Publique
Michel DOURLAND, Viticulleur
Antoine GERBAUX, Pharmacien
Ginette FUHREL, Inspecteur ONIC, retraitée
Jean-Pierre GUERIN, Agriculteur
Benoît LAMPSON, Agriculteur
Gilles LAUNOIS, Agriculteur
Bernard LEQUEUX, Chef d'entreprise retraité
François MAINSANT, Agriculteur
Bernard MALOISEAUX, Agriculteur
Laurent MANGEART, Agriculteur
Jean NOTAT, Agriculteur
Philippe PINTA, Agriculteur
Jacques QUAHEYBEUR, Agriculteur
Christian ROUSSEAU, Agriculteur-Viticulleur
Jean-Pierre TAYOT, Agriculteur

REPRESENTANTS du COMITE D'ENTREPRISE au CONSEIL D'ADMINISTRATION

Samuel MATHIEU - S.N.E.C.A. - Banque Privée
Florence CANDELLATO - C.F.D.T. - Agence Laon Brossolette
Pascal DECHAMBRE - C.F.D.T. - Agence relation clients Epernay
Maryvonne LESAIN - F.O. - Nord Est Assur

COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT

Luc DÉMAZURE, Agriculteur

VICE-PRÉSIDENTS

Pierre CHEVAL, Viticulleur
Michel DELAUNOY, Agriculteur
Jean-Pierre LAPORTE, Agriculteur
Pascal LEQUEUX, Agriculteur

ADMINISTRATEURS

Jean-Jacques COUCHOU-MEILLOT, Viticulleur
François MAINSANT, Agriculteur
Jean-Pierre TAYOT, Agriculteur

COMPOSITION DU COMITÉ D'ORIENTATION ET DE SURVEILLANCE DES FILIALES DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

PRESIDENT

Luc DÉMAZURE, Agriculteur

MEMBRES

Pierre CHEVAL, Viticulleur
Michel DELAUNOY, Agriculteur
Jean-Pierre LAPORTE, Agriculteur
Pascal LEQUEUX, Agriculteur
Bernard MARY, Directeur Général
Stéphane MOURET, Directeur
Jean Louis BOUDIER, Directeur
Patrice BERWEILLER, Directeur
Frédéric LATAILLE, Directeur

2 PRESENTATION DES COMITÉS DES PRÊTS

Pour une meilleure adaptation aux marchés et aux spécificités géographiques, il a été institué un Comité des Présidents de Caisses locales, dans chacun des départements de la circonscription de la Caisse régionale.

Le Conseil d'administration nomme les membres de chaque Comité des Présidents des Caisses locales, sur la proposition des Conseils d'administration des Caisses locales du ressort de ce Comité, chaque Caisse locale devant être représentée normalement par son président. Chaque Comité des Présidents des Caisses locales est associé à l'élaboration de la politique générale de crédit de la Caisse régionale. Par délégation du Conseil d'administration, il oriente la distribution du crédit dans sa circonscription.

Chaque Comité des Présidents des Caisses locales peut déléguer ses pouvoirs à un comité de prêts départemental comprenant 3 membres au moins, désignés parmi les membres du Comité des Présidents des Caisses locales, dont au moins un administrateur de la Caisse régionale.

Une commission d'harmonisation de la délégation définit les principes généraux, les exclusions, cotations, limites maximales à respecter par marché, par chaque instance de décision habilitée à accorder les prêts.

Le Conseil d'administration fixe la composition du comité des prêts aux entreprises, chargé d'examiner les demandes de prêts entreprises et dont les décisions sont consignées sur un registre spécial.

COMITÉ DES PRÊTS DÉPARTEMENTAUX

	AISNE	ARDENNES	MARNE
Président	P. Lequeux	J.P. Laporte	M. Delaunoy
Membres permanents	B. Lequeux J. Quaebyeur T. Lemaitre B. Baudrin R. Ternynck	J.C. Guillaume P. Rigoulot B. Singlit	P. Cheval JJ. Couchou-Meillot
Membres tournants	3 Présidents de Caisses Locales	4 Présidents de Caisses Locales	5 Présidents de Caisses Locales

COMITÉ DES PRÊTS ENTREPRISES

TITULAIRES

Président Jean-Jacques COUCHOU MEILLOT
Pierre CHEVAL
Michel DELAUNOY
Luc DÉMAZURE
Jean-Pierre LAPORTE
Pascal LEQUEUX

SUPPLÉANTS

Bernard LEQUEUX
François MAINSANT
Jacques QUAEYBEUR
Jean-Pierre TAYOT

Le comité est présidé par le Président ou en son absence par l'un des vice-présidents.

- Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et les délibérations sont consignées sur un registre signé par le président de séance.
- Une fiche de présence est également signée par les administrateurs présents.

3 POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DELEGATION AU DIRECTEUR GENERAL

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

Le Conseil d'administration a conféré au Président et au Directeur Général tous pouvoirs pour accorder ou décider tous crédits de toute nature (délibération du 18 décembre 1995).

Il a conféré au Directeur Général l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise.

Aucune délégation n'a été accordée en matière de prise de participation.

Au-delà de ces limites, le Conseil d'administration est seul compétent.

II - PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux définitions de Place.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait d'insuffisance de procédures ou de systèmes d'information, de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif, procurent, d'ores et déjà, un certain nombre de moyens, d'outils et de comptes-rendus au Conseil d'administration, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices, ...).

Il est rappelé que le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole, afin de répondre au mieux, aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

1 TEXTES DE REFERENCE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

Références internationales, émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Références légales et réglementaires : Code Monétaire et Financier, règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ; recueil des textes réglementaires relatifs à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF) ; Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Références propres au Crédit Agricole.

- Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales.
- Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole) à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents ;
- Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole.

Références internes à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est.

- Organisation générale du contrôle interne, présentée le 23 mars 1998 au Conseil d'administration.
- Corps de procédures adopté le 23 mars 1998, révisé chaque année.
- Charte de déontologie présentée le 25 octobre 1999 au Conseil d'administration.
- Règlement Intérieur en date du 15 septembre 2006 comportant dans sa section 6 les dispositions déontologiques.
- Règles de gestion de la déontologie des personnes sensibles présentées le 27 novembre 2000 au Conseil d'administration.
- Dispositions déontologiques applicables aux opérations à titre personnel sur les Certificats Coopératifs d'Associés des initiés permanents, administrateurs, dirigeants, collaborateurs et élus du personnel de la Caisse régionale, présentées le 20 septembre 2004 au Conseil d'administration.
- Evolution du dispositif de contrôle interne, présentée le 19 décembre 2005 au Conseil d'administration.
- Politique risques crédits, validée par le Conseil d'administration du 24 avril 2006.

2 PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés (dits de « 1^{er} » et « 2^{ème} degrés) et des contrôles périodiques (3^{ème} degré : inspection générale, audit) décrits plus loin.

Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit

Agricole Mutuel du Nord Est, trois responsables distincts, du Contrôle Périodique (Audit Inspection), du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité, ont été désignés par le Conseil d'administration du 19 décembre 2005, avec information écrite à l'organe central (arrêté du 31 mars 2005 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006).

Les responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et rapportent notamment à son Conseil d'administration.

Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'administration

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du Contrôle Interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et par les trois Responsables des fonctions de Contrôle, de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole.

Le rapport annuel sur le contrôle interne, relatif à l'exercice 2008 sera présenté au Conseil d'administration du 27 avril 2009 et sera transmis aux Commissaires aux Comptes ; un rapport semestriel, arrêté au 30 juin 2008 a été présenté devant le Conseil d'administration du 25 août 2008.

Rôle de l'organe exécutif

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de Contrôle Interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes, lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne qui se réunit au moins trois fois par an sous sa présidence.

Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est s'applique sur un périmètre large, visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

La Caisse régionale s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune des filiales, porteuses de risques (COFINEP, NORD EST CHAMPAGNE AGRO PARTENAIRES, SAS INNOVATION NORD EST, SAS NORD EST DEVELOPPEMENT REGIONAL, CREDIT AGRICOLE DE BELGIQUE), afin de permettre une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses locales affiliées, dont une liste nominative figure en annexe au présent rapport, pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

Les Caisses locales font collectivement appel public à l'épargne avec la Caisse régionale à laquelle elles sont affiliées. Le présent rapport concerne donc à la fois la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et les Caisses locales affiliées.

3 DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE MAITRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMISE L'ENTREPRISE

a. Mesure et surveillance des risques

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques mesurables (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement, de la part du Groupe Crédit Agricole S.A., dans le cadre des travaux d'intégration du ratio de solvabilité Bâle II.

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposée la Caisse régionale et qui concernent principalement les filières agro-alimentaires, font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risques mentionnés ci-dessus, la Caisse régionale a défini de façon précise et revoit, au minimum chaque année, les limites et procédures lui permettant de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Ainsi, pour ces principaux facteurs de risques, il existe un dispositif de limites, qui comporte :

- des limites globales, des règles de division des risques, d'engagements par filière, par pays, par facteur de risque de marché, formalisées sous la forme d'une Politique Risque. Ces limites établies en référence au fonds propres et aux résultats de la Caisse régionale ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant le 07 novembre 2005 et pour actualisation le 24 avril 2006.

Une nouvelle politique des risques et de sa rémunération sera élaborée début 2009 pour tenir compte, entre autres, des changements économiques liés à la crise financière.

- des limites opérationnelles (contreparties / groupe de contreparties / opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes, décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

La Caisse régionale mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques. Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière des risques de marché et de taux d'intérêt global basée sur des "scénarios catastrophes", appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse régionale assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue trimestrielle des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les "affaires sensibles" et par une révision, au moins annuelle, de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen trimestriel, au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée à intervalles réguliers, par le Département Risques et Contrôle Permanent.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés (comité des risques, comité financier, Bureau du Conseil d'administration, Conseil d'administration).

b. Dispositif de contrôle permanent

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des services / unités / directions / métiers, sur la base des manuels de procédures décrivant les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique "risque" des règles de délégation, sur la validation des opérations et leur correct déroulement.

Dans le cadre de la mise en œuvre des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne, les unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité des Responsables du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité, rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale.

Les points à contrôler ont été définis à l'aide d'une démarche de type "cartographie des risques", exhaustivement recensés et régulièrement actualisés.

Les résultats des contrôles sont formalisés par le biais de relevés de vérification informatisés et font l'objet d'un compte-rendu de synthèse périodique, au niveau hiérarchique adéquat (Directeur de Groupe Commercial pour le réseau de distribution, Responsable de domaine pour les unités d'appui). Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte-rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux Comptes et à la Commission Bancaire. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

L'extension du dispositif à l'ensemble des services ou filiales non encore couverts sera finalisé au troisième trimestre 2009. Dans le cadre d'une démarche Groupe Crédit Agricole, un plan d'action, défini en 2007, visant à renforcer le dispositif de contrôles permanents de la Caisse régionale a été mis en œuvre.

Par ailleurs, la Caisse régionale a intégré à son dispositif de contrôle permanent, des indicateurs de contrôle, à transmettre trimestriellement à Crédit Agricole S.A. pour consolidation Groupe.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne :

- la distribution de crédits,
- l'activité de cautionnement,
- le fonctionnement statutaire de la Caisse locale,
- l'animation de la vie locale,
- la souscription de parts sociales.

Les contrôles de premier degré sont assurés par le Directeur d'agence concerné, en qualité de Secrétaire de la Caisse locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse régionale.

c. Des dispositifs de contrôle interne particuliers recouvrent :

- les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant ; une mesure du niveau de sécurité est régulièrement réalisée et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations, dans le cadre du GIE Synergie,
- le déploiement et le test de plans de continuité d'activités, intégrant les plans de secours informatiques, en application du règlement CRBF 2004-02 et les actions, menées en lien avec les travaux issus de la "cartographie des risques", dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif "Bâle II",
- l'encadrement des prestations de services "essentielles" externalisées, pour lequel une actualisation des contrats de sous-traitance et une mise à niveau des procédures de contrôle a été mises en œuvre,
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes, relatives aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme.

Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle.

Les collaborateurs du contrôle de la conformité ont disposé en 2008 de nouveaux outils permettant le renforcement de la lutte contre le blanchiment des capitaux ainsi que la détection des délits d'initiés, en application de la réglementation "Abus de marché".

La Caisse régionale du Nord Est a poursuivi la mise en œuvre des obligations résultant de la réglementation consécutive à la directive "Marchés des Instruments Financiers" (MIF), entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2007. Elle a également mis en place un plan d'action d'une durée de trois ans, sur la mise à jour des dossiers clients qui doivent obligatoirement comporter les justificatifs d'identité et de domicile ainsi que l'actualisation de la catégorie socio professionnelle.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. Les axes d'amélioration identifiés font l'objet d'un plan de mise en conformité.

d. Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

La Direction comptable et financière de la Caisse régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière est assuré par une équipe dédiée, rattachée hiérarchiquement au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale.

Une charte du contrôle comptable définit notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse (Direction Financière, Comptabilité Générale, centres comptables décentralisés), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, préalablement à leur Assemblée Générale ainsi que par les contrôles de cohérence, réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse régionale. L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie, pour l'essentiel, sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

Données comptables

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

En 2008, la Caisse régionale a engagé des actions d'organisation et d'évolution des systèmes d'information, dans le cadre du projet d'accélération des délais de publication de l'information financière consolidée du Groupe Crédit Agricole. A cet effet, le travail du groupe créé en 2007 par la communauté informatique SYNERGIE, s'est poursuivi en 2008 ; des développements sont encore prévus en 2009.

Données de gestion

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul, afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion. Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

Description du dispositif de contrôle permanent comptable

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques majeurs comptables, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière et sont présentés ci-dessous :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale a décliné en 2008, les recommandations générales de déploiement du contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information comptable et financière, notamment cartographie des risques opérationnels étendue aux processus comptables.

Le contrôle comptable de dernier niveau s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables, gérés par les services opérationnels :

- contrôles de la comptabilité de 1^{er} degré, assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions / Métiers de la Caisse,
- Vérifications opérées par la Direction Comptable et Financière.

Cette évaluation doit permettre au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale de définir d'éventuelles actions correctrices à engager au niveau des opérations et de l'organisation des contrôles afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Relations avec les Commissaires aux Comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux Comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux Comptes présentent au Conseil d'administration de la Caisse régionale les conclusions de leurs travaux.

e. Contrôle périodique (Contrôle Général / Audit)

Le service Inspection Générale / Audit, désormais recentré sur des missions de contrôle périodique (3^{ème} degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne.

Les missions d'Audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction Générale.

Les missions d'Audit visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques.

Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'Audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du service Audit Inspection de la Caisse régionale s'effectue depuis 2006 dans le cadre de l'Animation Audit Inspection mise en place par l'Inspection Générale du Groupe (IGL) suite à la demande de la Commission Bancaire. De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables de la Caisse régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses).

Les missions réalisées par le service Inspection Générale / Audit, ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, aux dispositifs et procédures existant au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, le Conseil d'administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés, avec précision, du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

Le Président du Conseil d'administration.
Luc DÉMAZURE

Rapport des Commissaires aux Comptes

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST
Siège social : 25, rue Libergier - 51088 Reims
Capital social : 219 912 840 € au 31/12/2008

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord Est, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Caisse régionale conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Caisse régionale et donnant les autres informations requises par les articles L.225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Caisse relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Paris et Reims, le 2 mars 2009
Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit,

Pascal Brouard
Associé

Présence Audit et Conseils

Jean-Louis Vivian
Associé

**LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIÉES
À LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST, AU 31/12/2008**

Département de l'Aisne (02)

Caisses locales

Siège social

ANIZY LE CHATEAU	Agence du Crédit Agricole - 7, rue Carnot - 02320 ANIZY LE CHATEAU
AUBENTON	Agence du Crédit Agricole - 4, rue de la Gare - 02500 AUBENTON
BEAURIEUX	Agence du Crédit Agricole - 2, rue Paul Vincenot - 02160 BEAURIEUX
BOHAIN	Agence du Crédit Agricole - 37, rue du Château - 02110 BOHAIN EN VERMANDOIS
BRAINE	Agence du Crédit Agricole - 16, rue du Martroy - 02220 BRAINE
CHAUNY	Agence du Crédit Agricole - 29, rue Pasteur - 02300 CHAUNY
COUCY LE CHATEAU	Agence du Crédit Agricole - 38, rue de Coucy - 02300 TROSLY-LOIRE
CRECY SUR SERRE	Agence du Crédit Agricole - 20, avenue du Général De Gaulle - 02270 CRECY SUR SERRE
FERE EN TARDENOIS	Agence du Crédit Agricole - 13-15, rue des Marchands - 02130 FERE EN TARDENOIS
FLAVY LE MARTEL	Agence du Crédit Agricole - 32, rue Roosevelt - 02520 FLAVY LE MARTEL
GUIGNICOURT	Agence du Crédit Agricole - 20, avenue du Général De Gaulle - 02190 GUIGNICOURT
GUISE	Agence du Crédit Agricole - 71, rue des Docteurs Devillers - 02120 GUISE
HIRSON	Agence du Crédit Agricole - 123, rue Charles de Gaulle - 02500 HIRSON
LA CAPELLE	Agence du Crédit Agricole - 24-26, avenue du Général De Gaulle - 02260 LA CAPELLE
LA FERE ET TERGNIER	Agence du Crédit Agricole - 25, place Paul Doumer - 02800 LA FERE
LAON RURAL	Agence du Crédit Agricole - 50, Boulevard Pierre Brossolette - 02000 LAON
LAON URBAIN	Agence du Crédit Agricole - 50, Boulevard Pierre Brossolette - 02000 LAON
LE NOUVION EN THIERACHE	Agence du Crédit Agricole - 23, rue Robert Degon - 02170 LE NOUVION EN THIERACHE
MARLE	Agence du Crédit Agricole - 15, rue Desains - 02250 MARLE
MONTCORNET	Agence du Crédit Agricole - 12, rue de la Gare - 02340 MONTCORNET
NEUILLY SAINT FRONT	Agence du Crédit Agricole - 4, rue de la Chapelle - 02470 NEUILLY SAINT FRONT
RIBEMONT	Agence du Crédit Agricole - 62, rue Blondel - 02240 RIBEMONT
SAINS RICHAUMONT	Agence du Crédit Agricole - 12, place de l'Hotel de Ville - 02120 SAINS RICHAUMONT
SAINT QUENTIN	Agence du Crédit Agricole - 4, rue de Suzannes - 02100 SAINT QUENTIN
SOISSONNAIS	Agence du Crédit Agricole - 12, avenue du Général Leclerc - 02200 SOISSONS
UNION DU SUD DE L'AISNE	Agence du Crédit Agricole - 68, avenue d'Essômes - 02400 CHATEAU THIERRY
VERVINS	Agence du Crédit Agricole - 12 Ter, rue Dusolon - 02140 VERVINS
WASSIGNY	Agence du Crédit Agricole - 8, rue du Général De Gaulle - 02630 WASSIGNY
COLLECTIVITES PUBLIQUES AISNE	Agence du Crédit Agricole - 50-52, Bd Pierre Brossolette - 02000 LAON

Caisses locales**Siège social**

ASFELD	Agence du Crédit Agricole - 8, rue Basse - 08190 ASFELD
ATTIGNY-TOURTERON	Agence du Crédit Agricole - 18, place Charlemagne - 08130 ATTIGNY
BUZANCY - GRANDPRE	Agence du Crédit Agricole - rue Chantereine - 08250 GRANDPRE
CARIGNAN - PAYS D'YVOIS	Agence du Crédit Agricole - 8, place du Docteur Gairal - 08110 CARIGNAN
CHARLEVILLE-MÉZIÈRES	Agence du Crédit Agricole - 1, cours Aristide Briand - 08009 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
CHATEAU PORCIEN	Agence du Crédit Agricole - 30, rue de la Sommevue - 08360 CHATEAU PORCIEN
CHAUMONT PORCIEN	Agence du Crédit Agricole - Grand'Rue - 08220 CHAUMONT - PORCIEN
JUNIVILLE	Agence du Crédit Agricole - 63, rue Alfred Doury - 08310 JUNIVILLE
LE CHESNE	Agence du Crédit Agricole - 28, place Carnot - 08400 VOUZIERS
MACHAULT	Agence du Crédit Agricole - 8, rue Guillaume Machault - 08310 MACHAULT
MEZIERES RURAL	Agence du Crédit Agricole - 50, avenue Forest - 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
MONTHOIS	Agence du Crédit Agricole - 28, PLace Carnot - 08400 VOUZIERS
NOVION PORCIEN	Agence du Crédit Agricole - 3, place de la République - 08300 RETHEL
RENWEZ	Agence du Crédit Agricole - 1, cours Aristide Briand - 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES
RETHEL	Agence du Crédit Agricole - 3, place de la République - 08300 RETHEL
ROCROI	Agence du Crédit Agricole - 11, place d'Armes - 08230 ROCROI
RUMIGNY	Agence du Crédit Agricole - Grand'Rue - 08290 LIART
SEDAN URBAIN	Agence du Crédit Agricole - 5, rue de la République - 08200 SEDAN
SEDAN RURALE	Agence du Crédit Agricole - 5, rue de la République - 08200 SEDAN
SIGNY L'ABBAYE	Agence du Crédit Agricole - 19, rue de Thin - 08460 SIGNY L'ABBAYE
SIGNY LE PETIT	Agence du Crédit Agricole - 8, place de l'Eglise - 08380 SIGNY LE PETIT
VALLEE DE LA MEUSE	Agence du Crédit Agricole - 271, place Aristide Briand - 08170 FUMAY
VOUZIERS	Agence du Crédit Agricole - 28, place Carnot - 08400 VOUZIERS

Caisse locales**Siège social**

ANGLURE	Agence du Crédit Agricole - 17, rue de la Gare - 51260 ANGLURE
AY CHAMPAGNE	Agence du Crédit Agricole - 130, boulevard Charles de Gaulle - 51160 AY
BETHENIVILLE	Agence du Crédit Agricole Mutuel - Place du 8 Mai 1945 - 51490 BETHENIVILLE
BRIE CHAMPENOISE	Agence du Crédit Agricole - 25, rue de la Libération - 51270 MONTMORT /LUCY
COTE DES BLANCS	Agence du Crédit Agricole - 9, rue Charpentier Laurain - 51190 MESNIL-SUR-OGER
DORMANS	Agence du Crédit Agricole - 16, place du Luxembourg - 51700 DORMANS
EPERNAY	Agence du Crédit Agricole - 8-18, avenue E. Vallé - 51200 EPERNAY
ESTERNAY	Agence du Crédit Agricole - 6, rue de la Paix - 51310 ESTERNAY
FERE CHAMPENOISE ET SOMMESOUS	Agence du Crédit Agricole - 171, rue Mal de L. De Tassigny - 51230 FERE CHAMPENOISE
GRANDE MONTAGNE DE REIMS	Agence du Crédit Agricole - 5, rue Chanzy - 51380 VERZY
MONTMIRAIL	Agence du Crédit Agricole - 31, place Rémy Petit - 51210 MONTMIRAIL
MOURMELON - BOUY	Agence du Crédit Agricole - 5, place Clémenceau - 51400 MOURMELON-LE-GRAND
REGION DE SUIPPES	Agence du Crédit Agricole - 4, rue Chevallot Aubert - 51600 SUIPPES
REIMS RURAL	Maison des Agriculteurs - Les Essillardes - rue Léon Patoux - 51100 REIMS
REIMS URBAIN	Agence du Crédit Agricole - 34, rue Ponsardin - 51100 REIMS
RURALE DU CHÂLONNAIS	Agence du Crédit Agricole - 1, rue Thomas Martin - 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
STE MENEHOULD ET VILLE/TOURBE	Agence du Crédit Agricole - 5, rue Drouet - 51800 SAINTE MENEHOULD
SERMAIZE LES BAINS	Agence du Crédit Agricole - 4, rue de St-Dizier - 51250 SERMAIZE-LES-BAINS
SEZANNE	Agence du Crédit Agricole - 32, place de la République - 51120 SEZANNE
SUD ARGONNAIS à GIVRY	Agence du Crédit Agricole - 18, place de la Halle - 51330 GIVRY-EN-ARGONNE
URBAINE DE LA REGION DE CHALONS	Agence du Crédit Agricole - 1, rue Thomas Martin - 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
VALLEE DE LA MARNE	Agence du Crédit Agricole - rue Paul Douce - 51480 DAMERY
VERTUS	Agence du Crédit Agricole - 35, boulevard Paul Goerg - 51130 VERTUS
VESLE ET TARDENOIS	Agence du Crédit Agricole - 5, rue des Ecoles - 51170 FISMES
VITRY LE FRANCOIS	Agence du Crédit Agricole - 22, place de la Halle - 51300 VITRY-LE-FRANCOIS
COLLECTIVITES PUBLIQUES MARNE	Mont-Bernard, route de Suippes - 51005 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
DEVELOPPEMENT PARTAGE (02 - 08 - 51)	Caisse régionale du Crédit Agricole - 25, rue Libergier - 51100 REIMS

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 20 MARS 2009.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux et quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, ainsi que le rapport général des Commissaires aux Comptes :

- approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos au 31 décembre 2008 sur base sociale tels qu'ils ont été présentés, et donne quitus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes sociaux pour cet exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés et quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés :

- approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur base consolidée tels qu'ils ont été présentés, et donne quitus aux administrateurs de leur gestion afférente aux comptes consolidés pour cet exercice.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

L'Assemblée Générale, sur le rapport du Conseil d'administration, statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts (CGI), approuve le montant global s'élevant à 54 309 € des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 18 700 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est et entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- approuve les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, conformément à l'article L 511-39 du Code Monétaire et Financier et à l'article 29-1 des statuts.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Fixation du taux de rémunération à servir aux parts sociales

Sur proposition du Conseil d'administration, et conformément à l'article 24-2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée Générale et à l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée Générale :

- rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2005 a été fixé à 3,67 % (éligible à l'abattement de 40 %),
- rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2006 a été fixé à 4,05 % (éligible à l'abattement de 40 %),
- rappelle que l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2007 a été fixé à 4,56 % (éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire),
- décide de fixer à 4,50 % l'intérêt servi aux parts sociales pour l'exercice 2008.

Cet intérêt est éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % calculé sur le montant brut perçu.

Cet intérêt sera payable en numéraire à partir du 21 Mars 2009.

La provision destinée au paiement de ces intérêts est prévue dans la répartition des excédents.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Fixation du dividende à servir aux Certificats Coopératifs d'Associés

L'Assemblée Générale :

- rappelle que la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés pour l'exercice 2005 a été fixée à 1,96 € par titre (éligible à l'abattement de 40 %),
- rappelle que la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés pour l'exercice 2006 a été fixée à 2,21 € par titre (éligible à l'abattement de 40 %),
- rappelle que la rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés pour l'exercice 2007 a été fixée à 2,42 € par titre (éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire),
- fixe à 2,05 € par titre la rémunération pour l'exercice 2008 des Certificats Coopératifs d'Associés.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % ou au prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % calculé sur le montant brut perçu.

Ce dividende sera payable en numéraire à partir du 21 mars 2009.

La provision destinée au paiement de ces dividendes est prévue dans la répartition des excédents.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2008

Conformément aux dispositions de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier, et de l'article 39 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'administration, décide de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2008 :

● Résultat 2008	100 171 222,14 €
● Intérêts aux parts sociales	5 328 846,63 €
● Dividendes CCA	13 870 837,10 €
● Solde disponible	80 971 538,41 €

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'administration décide de répartir ainsi le solde disponible :

● 3/4 du solde disponible à la réserve légale	60 728 653,81 €
● Réserve facultative	18 239 460,16 €
● Dotation FADER	1 001 712,22 €
● Dotation Fonds Social	1 001 712,22 €
● Total	80 971 538,41 €

HUITIÈME RÉSOLUTION

Constatation de la variation du capital social

L'Assemblée Générale constate qu'au cours de l'exercice 2008, le capital social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est a varié dans les conditions suivantes :

● Capital social au 31 décembre 2007	219 975 720 €
● Capital social au 31 décembre 2008	219 912 840 €
● Soit une diminution de	62 880 €

Conformément aux articles 16.1 et 24.2 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est, l'Assemblée Générale approuve :

- les remboursements des parts sociales opérés au cours de l'exercice :
.soit 84 060 € (soit 5 604 parts de 15 € de valeur nominale).
- les souscriptions de parts sociales intervenues au cours de l'exercice :
.soit 21 180 € (soit 1 412 parts de 15 € de valeur nominale).

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Projet de réduction du capital social par voie d'annulation de CCA

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

- autorise la mise en œuvre, si nécessaire, d'une opération de réduction du capital social de la Caisse régionale par voie d'annulation de CCA, dans la limite d'un plafond de 10 % des titres représentant 4 650 000 € de nominal,
- rappelle que cette autorisation n'est valable que pour une année. Par conséquent, la convocation d'une Assemblée Générale Spéciale des Porteurs de CCA devra se tenir avant l'Assemblée Générale de la Caisse régionale appelée à statuer sur les comptes 2009,
- donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser une opération de réduction de capital social dans les limites prédefinies.

DIXIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement partiel du Conseil d'administration

Messieurs

Pierre CHEVAL,
Yves DELAINE,
Michel DELAUNOY,
Yves DETRAIGNE,
Bernard LEQUEUX,
Bernard MALOISEAUX,
Jean NOTAT,
Christian ROUSSEAU,

administrateurs sortants, sont rééligibles et sollicitent le renouvellement de leur mandat.

ONZIÈME RÉSOLUTION

Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Ginette FUHREL de son mandat d'administrateur. Conformément à l'article 27-3 des statuts, Monsieur Dominique THOMAS s'est porté candidat et sollicite un poste d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la Caisse régionale.

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur Monsieur Dominique THOMAS, pour la durée restante à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2010.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Indemnité de temps passé allouée au Président

L'Assemblée Générale donne au Conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de déterminer, après avoir pris connaissance des recommandations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole, le montant de l'indemnité allouée au Président de la Caisse régionale.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes délibérations pour effectuer toutes formalités de dépôt ou de publicité.

Le Conseil d'administration

LISTE DES PRÉSIDENTS DES CAISSES LOCALES au 31/12/2008

Denis ALLAVOINE, Caisse locale de Sains-Richaumont	Gilles LAUNOIS, Caisse locale de Sedan Rural
Thierry BAILLY, Caisse locale de Vervins	Gérard LECLERE, Caisse locale de Reims Rural
Bernard BAUDRIN, Caisse locale de Guise	Thierry LEMAITRE, Caisse locale de Marle
Jacky BOCHET, Caisse locale de la Vallée de La Marne	Bruno LEMOINE, Caisse locale de Coucy-Le-Château
Philippe BOULANGER, Caisse locale de Beaurieux	Pascal LEQUEUX, Caisse locale de La Fère et Tergnier
Luc BOUTROY, Caisse locale de Ribemont	Bernard LEQUEUX, Caisse locale de Laon Urbain
Henri BRICHART, Caisse locale d'Hirson	Philippe LEVEQUE, Caisse locale de Neuilly-Saint-Front
Claude CAILLIETTE, Caisse locale Rurale du Châlonnais	Joël LUDINART, Caisse locale de Rethel
Patricia CAIN, Caisse locale d'Anglure	Bernard MALOISEAUX, Caisse locale de Développement Partagé
Martial CAUCHY, Caisse locale d'Anizy-le-Château	Laurent MANGEART, Caisse locale de Novion-Porcien
Jean-Paul CAYE, Caisse locale de Sermaize-les-Bains	Béatrice MERCIER, Caisse locale de le Nouvion-en-Thiérache
Jean-Pierre CHARBAUX, Caisse locale de Brie Champenoise	Michel-Ange MICHON, Caisse locale de Montmirail
Christian CHARDAIN, Caisse locale de Fère-Champenoise et Sommesous	Michel MUZART, Caisse locale de Ste-Menehould et Ville-sur-Tourbe
Alain CHARRIER, Caisse locale de Reims Urbain	Brigitte OUDET, Caisse locale de Renwez
Pierre CHEVAL, Caisse locale d'Ay-Champagne	Michel PIERCOURT, Caisse locale de Crécy-sur-Serre
Bruno COILLIOT, Caisse locale de Mourmelon - Bouy	Brigitte PILARD, Caisse locale de Mézières Rural
Jean-Jacques COUCHOU-MEILLOT, Caisse locale de Vertus	Michel PINCHON, Caisse locale de Saint-Quentin
Christine CREPIN, Caisse locale de Flavy-Le-Martel	Jean-Paul PREVOST, Caisse locale de Sézanne
Michel DELAUNOY, Caisse locale de Vitry-le-François	Xavier PREVOST, Caisse locale de Bohain
Erick DE SOUSA, Caisse locale de La Côte-des-Blancs	Jacques QUAEYBEUR, Caisse locale de La Capelle
Victor DEWEZ, Caisse locale d'Asfeld	Jean-Louis RAPIN, Caisse locale de Bétheniville
Claude DOLIVET, Caisse locale de Chaumont-Porcien	Francis RENARD, Caisse locale des Collectivités Publiques de La Marne
Michel DOURLAND, Caisse locale de Dormans	Claude RENARD, Caisse locale de la Grande Montagne de Reims
Jean-Louis DOYEN, Caisse locale d'Attigny-Tourteron	Pierre RIGOULOT, Caisse locale de Charleville-Mézières
Rémy DRAPIER, Caisse locale de Château-Porcien	Marie-Claude ROBERT, Caisse locale de Signy-L'Abbaye
Philippe DRUCBERT, Caisse locale de Wassigny	Christian ROUSSEAU, Caisse locale d'Esternay
Henry EMOND, Caisse locale de Sedan Urbain	Denis ROUSSEAU, Caisse locale de Juniville
Francis FEDRICQ, Caisse locale de Vouziers	Jean-Luc SAMIER, Caisse locale du Soissonnais
André FLORENT, Caisse locale de Signy-Le-Petit	Olivier SIMPHAL, Caisse locale de Montcornet
Gilles FRANCOIS, Caisse locale du Sud Argonnais	Benoît SINGLIT, Caisse locale de Le Chesne
Madeleine GABRIEL, Caisse locale de Fère-en-Tardenois	Olivier TABARY, Caisse locale d'Aubenton
Antoine GERBAUX, Caisse locale Urbaine de la Région de Châlons	Ernest TEMPLIER, Caisse locale des Collectivités Publiques de l'Aisne
Gérard GRAUX, Caisse locale de Vesle et Tardenois	Remy TERNYNCK, Caisse locale de Chauny
Jean-Pierre GUERIN, Caisse locale de Monthois	Gildas THIEBAULT, Caisse locale de Buzancy-Grandpré
Jean-Claude GUILLAUME, Caisse locale de Machault	Dominique THOMAS, Caisse locale de la Région de Suippes
Hubert HABAY, Caisse locale de Carignan Pays d'Yvois	Raynald TRITANT, Caisse locale d'Epernay
Alain HAUTUS, Caisse locale de Guignicourt	Yves TROCHAIN, Caisse locale de Rocroi
Frédéric HENNART, Caisse locale de Braine	Georges VAN LANDEGHEM, Caisse locale de l'Union du Sud de l'Aisne
Michel HERSIGNY, Caisse locale de Rumigny	Jules VAN REETH, Caisse locale de la Vallée de la Meuse
Marie KLEIN, Caisse locale de Laon	

L'ÉQUIPE DE DIRECTION (mars 2009)

Thierry AUBERTIN

Directeur Général

Jean-Claude KIREN

Directeur Général Adjoint

Jean-Louis BOUDIER

Directeur Adjoint et
Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement

Patrice BERWEILLER

Directeur Marketing et Pilotage

Vincent DEMARCKE

Directeur Financier

Fabienne HALLEREAU

Directeur des Assurances

Stéphane JEANJEAN

Directeur Filières Immobilières, Logistique et
Coopérations Industrielles

Frédéric LATAILLE

Directeur Bancaire

Stéphane MOURET

Directeur Commercial Multicanal

Ghislain PARISOT

Directeur des Ressources Humaines

Guillaume ROESCH

Secrétaire Général

LES FEMMES ET LES HOMMES

Sociétaires	169 640
Caisses locales	79
Administrateurs (Caisses locales)	1 049
Salariés à l'écoute des clients et prospects	2 551
Clients, dont 3 672 entreprises	844 054
Nouveaux clients dont 21 755 de moins de 25 ans	37 299

CHIFFRES CLÉS

LES RÉSULTATS

Le bilan	19 839,3 Millions d'euros
Les fonds propres	2 101 Millions d'euros
Le résultat	100,2 Millions d'euros

LES SERVICES

Agences de bancassurance de proximité dont agences "Professionnels"	159 8
Groupe Commercial Nord Est Direct	1
Agences Banque Privée	7
Centre d'affaires Grande Clientèle	1
Agence de Syndication	1
Centres d'affaires Collectivités Publiques et Institutionnels	3
Centres d'affaires PME	4
Agence Promotion Immobilière	1
Agences spécialisées (Conseil, Habitat, Projets)	3
Agences Square Habitat	29
Espaces Mozaïc	4
Points Passerelle	5
Services Points Verts	493
Boutiques vertes	94
Automates bancaires	322
Cartes bancaires	514 214
Comptes de dépôt à vue (hors clientèle financière)	581 041
Comptes - Services	323 616

Le Crédit Agricole Du Nord Est Porteur d'avenir



Afin de participer à la gestion durable de nos forêts, le papier utilisé pour ce document est labellisé FSC

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST

Société coopérative à capital variable - Etablissement de crédit - Société de courtage d'assurances - Prestataire de services d'investissement agréé par le CECEI pour l'ensemble des services d'investissements visés à l'article L 321-1 du Code Monétaire et Financier.

Siège social : 25, rue Libergier - 51088 REIMS CEDEX - Tél : 03 26 83 30 00 - Télécopie : 03 26 83 30 09.
N° SIREN 394 157 085 RCS Reims - N° ORIAS 07 022 663 - T.V.A. : FR42 394 15 7085

<http://www.ca-nord-est.fr>